

Itinéraires BIO

Le magazine de tous les acteurs du bio !

AVANCÉES DU BIO

**Parasitisme chez les
génisses au pâturage**

NOUVELLES DES RÉGIONS

**Programme européen
à destination
des écoles wallonnes**

DOSSIER SPÉCIAL

Économie et comptabilité



BIO WALLONIE

Le bio aujourd'hui & demain

n°44

Itinéraires BIO



LE MAGAZINE DE TOUS LES ACTEURS DU BIO !

- Abonnement bimestriel* (6 numéros)
- Contenu complet : dossier spécifique, conseils techniques, réglementation, agenda, annonces...

* Les producteurs, transformateurs, distributeurs et points de vente bio continueront à recevoir *Itinéraires BIO* gratuitement.

Abonnez-vous !

25€
pour 1 an

Pour vous abonner, contactez-nous
info@biowallonie.be • 081/281 010



4 | REFLETS

VERS UNE FILIÈRE DE POMMES DE TERRE BIO ROBUSTES :
UN PREMIER PAS EST FAIT

10 | DOSSIER

LA COMPTABILITÉ : QUOI ? COMMENT ? POURQUOI ?

LA COMPTABILITÉ DE GESTION EN AGRICULTURE

LES ESSENTIELS D'UNE DIVERSIFICATION RENTABLE

OUTIL DE GESTION SIMPLIFIÉ EN LIGNE

ANALYSE COMPTABLE D'UNE PARCELLE DE MARAÎCHAGE
BIODIVERSIFIÉ EN BRABANT WALLON

PORTRAITS

36 | CONSEILS TECHNIQUES

CONSEIL TECHNIQUE DE SAISON

Janvier 2019

FICHES TECHNIQUES

Race bovine laitière : la Jersey

L'avoine nue

41 | AVANCÉES DU BIO

PARASITISME CHEZ LES GÉNISSES AU PÂTURAGE :
QUELLES PRATIQUES METTRE EN ŒUVRE ?

50 | ACTU DU BIO

LE COIN DES PRODUCTEURS

Quelles sont les attentes des producteurs bio wallons
en termes de recherche, d'encadrement et de formation ?

ÉVÉNEMENTS

CONFÉRENCE : « Guider son projet coopératif »

Retour de la journée sur le pâturage des cultures dérobées
à Tenneville

Améliorer le pouvoir de marché des producteurs de légumes :
opportunité des Organisations de Producteurs

NOUVELLES DES RÉGIONS

Programme européen à destination des écoles wallonnes

Semaine bio

60 | RENDEZ-VOUS DU MOIS

AGENDA

PETITES ANNONCES

LIVRES DU MOIS

Chères lectrices,

Chers lecteurs,

Au nom de toute l'équipe de Biowallonie, je souhaite vous présenter, à toutes et à tous, nos vœux pour une merveilleuse année 2019, année durant laquelle nous espérons avoir souvent l'occasion de vous rencontrer. Nous espérons vous apporter un maximum de soutien.

Pour commencer cette année nouvelle, nous vous proposons un dossier qui paraît bien rébarbatif, mais qui aborde une thématique malgré tout essentielle à vos activités, la gestion et la comptabilité.

Si nous avons tous, au sein du secteur bio, la volonté de produire au mieux et d'y consacrer tout notre temps et toute notre expertise, il est également nécessaire de consacrer du temps à la gestion de nos activités afin de s'assurer qu'elles soient effectivement rentables.

La comptabilité permet d'avoir une vue sur les activités et de déterminer une base taxable. Même si elle semble fastidieuse, elle permet bien d'autres choses : d'avoir des indicateurs pour prendre les bonnes décisions, de prévoir certains investissements, d'avoir une meilleure vue sur les coûts de production, surtout ceux qui ont tendance à passer inaperçus.

Beaucoup de soucis financiers pourraient être évités et/ou anticipés en accordant un peu plus d'importance à la comptabilité (et surtout sans la fuir) et à ce qu'elle peut vous permettre. Nous vous proposons donc de survoler différents aspects liés à la comptabilité.

Vous retrouverez également les conseils de saison et les autres rubriques habituelles.

Bonne lecture !

Philippe Grogna

Vers une filière de pommes de terre bio robustes : un premier pas est fait

Loes Mertens, Biowallonie

Il y avait un air de fête dans la salle, le 27 novembre 2018, à Interpom-Primeurs (Courtrai). Une grande partie des acteurs clés de la filière de pommes de terre bio étaient en effet présents pour la signature de la « Convention pommes de terre bio robustes ». Originaires de Wallonie, de Flandre, des Pays-Bas et de France, des représentants de toute la chaîne étaient rassemblés pour signer une convention volontaire, visant à réduire les dégâts causés par le mildiou aux pommes de terre (*Phytophthora infestans*), grâce à l'utilisation croissante de variétés résistantes et robustes, adaptées à la culture biologique.

État des lieux des productions de pommes de terre bio en Belgique

La part de pommes de terre bio en Belgique est encore plutôt modeste (Tableau 1), mais le pourcentage augmente chaque année. Une tendance que nous observons d'ailleurs pour toutes les surfaces des grandes cultures bio (+8 % par an en Wallonie).

Tableau 1 : Surfaces des pommes de terre en Belgique par région

Surface par région (2017)	Pommes de terre précoces et de conservation			Plants Pommes de terre		
	Ha	%	%	Ha	%	%
Surface totale en Belgique	90.482	100		2.373	100	
Surface totale en Flandre	50.590	56		1.512	64	
Surface totale en Wallonie	39.892	44,1	100	861	36,3	100
Surface bio en Wallonie	544	0,6	1,4	48	2,0	5,6

En 2017, en Belgique, sur une surface totale de 90.482 ha de pommes de terre, 39.892 ha (44,1 %) se trouvaient en Wallonie, dont 544 ha (1,4 %) en culture biologique.

Quant aux plants de pommes de terre, sur une surface totale de 2.373 ha en Belgique, 861 ha (36,3 %) étaient plantés en Wallonie, dont 48 ha sous culture biologique (5,6 %).

Sources : Les chiffres du bio 2017, Biowallonie et www.vlam.be

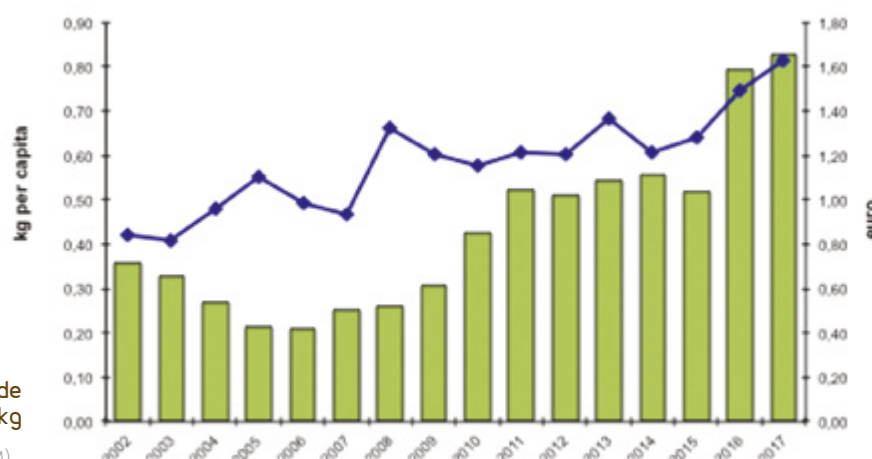
Le marché : le potentiel des fritkots

Ça tombe bien, alors que le consommateur veut de plus en plus de ces pommes de terre bio ! Nous observons que, même si les prix montent légèrement, pour un sac de pommes de terre bio, les achats progressent aussi (Graphique 1).

En vert, nous y voyons le volume (kg/capita) acheté par personne par année et, en bleu, le prix moyen (euro/kg).

Graphique 1 : Évolution de la quantité achetée de pommes de terre bio fraîches, et prix par kg

(Source : VLAM)



Par contre, cela ne vous surprend peut-être pas trop qu'environ 85 % de toutes les pommes de terre produites en Belgique partent à la transformation. La Belgique est le plus gros exportateur au monde de produits précuits à base de pommes de terre. En 2017, 4,6 millions de tonnes de pommes de terre étaient transformées en frites réfrigérées et congelées, en

purée, chips ou croquettes, granulats, flocons, et autres (sources : Belgian potatoes et Fiwap).

Grâce à notre forte « culture fritkot », la plus grosse part (38 %) de ce volume était destinée à la transformation en frites (source : Gondola). La Belgique compte près

de 5.000 friteries, soit une ou plusieurs dans chaque village (source : Navefri).

Saviez-vous qu'il y avait même des fritkots qui ne servaient que des frites bio belges (voir cadre ci-dessous) ?

La mode des bars à frites gastronomiques et bio

Comme beaucoup de friteries belges préparent encore les bintjes à la graisse de bœuf, les exploitants du « Bintje Bar » à Ixelles (région bruxelloise) ont sûrement choisi le nom de leur établissement avec une petite touche d'humour absurde à la belge. C'est un bar à frites et à bières 100 % bio, où les frites sont non pelées et coupées sur place chaque jour, puis cuites dans l'huile végétale (source : smilothèque) !

Leurs voisins bruxellois du PatAtak (Parvis de Saint-Gilles) proposent des frites de qualité gastronomique. Ils se fournissent chez de petits producteurs locaux et préparent tout sur place : épluchage et taillage à la main. Les frites sont également cuites dans de l'huile végétale. Vous y trouvez aussi des sauces véganes et des galettes de légumes bio. Le gérant, Adrien Dewez, qualifie son établissement de « Fritkot du XXI^e siècle » (source : SoSoir).

Le fritkot sur roues « NatuurFrituur » (FritureNature) se déplace vers vous et ne sert que du bio et du végétarien (source : Metro Time).

La réalité sur les champs

La tendance sur le marché est donc positive, même s'il faut qu'elle soit fortement stimulée et développée ! Une croissance des surfaces de pommes de terre en culture bio est souhaitable. Mais sur les champs, nous devons faire face à une réalité contraignante, qui est celle de l'apparition du mildiou de la pomme de terre (*Phytophthora infestans*). Ce pseudochampignon peut détruire le feuillage en quelques jours, contaminer les tubercules et les rendre impropres à la commercialisation. La perte peut être totale et ce, très

rapidement. C'est la raison pour laquelle les producteurs consacrent une part importante des moyens de production au combat contre le mildiou, tant en cultures conventionnelles qu'en productions biologiques. Les pommes de terre de la variété Bintje sont souvent traitées plus de 13 fois (de 10 à plus de 20 traitements), entre mai et septembre. Cela signifie des traitements fongicides tous les 6-14 jours (source : PCA).

Les récentes saisons de culture 2012, 2014 et 2016 ont été dramatiques pour les producteurs de pommes de terre bio. Le mildiou a détruit précocement les cultures, ce qui a engendré des pertes s'élevant parfois à plusieurs milliers d'euros/ha. Les négociants ou transformateurs, eux, n'ont pas eu les volumes et/ou qualités escomptés.

Biologie du mildiou de la pomme de terre

Le mildiou de la pomme de terre (*Phytophthora infestans*) est causé par un oomycète de la famille des *Pythiaceae*. Les spores hivernent sur des tubercules infectés, en particulier ceux qui ont été conservés en tas ou laissés sur le sol après la récolte de l'année précédente. Ils sont rapidement disséminés par temps chaud et humide. Les spores se développent sur les feuilles et se diffusent dans la culture quand la température dépasse 10 °C et un taux d'humidité de 75 % pendant au moins deux jours. La pluie entraîne les spores dans le sol où ils infectent alors les tubercules. Les spores peuvent aussi être transportées par le vent sur de longues distances.

Mildiou de la pomme de terre, symptômes sur feuille, tige et tubercules (source : Fiwap).

Les premiers stades du mildiou passent facilement inaperçus. Toutes les plantes ne sont pas touchées en même temps. Les premiers symptômes sont l'apparition de taches brunes – noires à l'extrémité des feuilles et sur les tiges. Une moisissure blanche peut apparaître sur la face inférieure des feuilles par temps humide et la plante entière peut rapidement s'affaîsser. Les tubercules infectés développent des taches grises ou noires, qui deviennent brun-rougeâtre sous la peau. Ils pourrissent rapidement en une bouillie à odeur fétide, sous l'effet d'infections secondaires par des pourritures bactériennes molles. Des tubercules apparemment sains peuvent pourrir plus tard en cours de stockage (source : fracademic).



Méthodes de lutte bio

Pour lutter contre le mildiou en agriculture biologique, les producteurs ont recours à une combinaison de mesures. Presque toutes sont des mesures préventives, puisque de manière curative, les seules choses à faire sont de détruire les plantes infectées (arracher ou détruire les premiers foyers, ensuite défaner mécaniquement et/ou par brûlage).

Mesures communes :

- Éviter qu'il n'y ait des repousses sur le champ
- Détruire les tas de déchets
- Prégermer : les plants de pommes de terre peuvent être prégermés dans des sacs de prégermination. Cela permet d'avancer la culture d'à peu près 10 jours
- Utiliser diverses formulations à base de cuivre (sulfates, oxychlorures, hydroxydes), quand le temps (chaud et humide) est propice au mildiou et suivant avertissement(s) (traitements préventifs)
- Choisir des variétés résistantes (ou fortement tolérantes), robustes et précoces.

Mesures expérimentales :

- Cultures en bandes pour rompre les monocultures, proposées par le WUR (Université de Wageningen aux Pays-Bas).
- Préparation des buttes en automne (hiver) avec un semis d'engrais vert dessus, comme testé par Greenotec et la Fiwap, pour favoriser une culture saine et robuste.



Prégermination des plants dans des sacs tissés
(source : voorkiemen.nl)

Messages d'alerte contre le mildiou

En Wallonie, une collaboration très importante entre le C.A.R.A.H. et le CRA-W existe depuis longtemps, pour un meilleur contrôle du mildiou. Ils ont mis en place un réseau d'avertissement incluant la mise à disposition de données météorologiques, les prescriptions de traitements via des messages d'alerte et un pôle d'identification et de caractérisation des souches de mildiou.

Ce service aide les producteurs à savoir quand le risque d'une infection est le plus grand dans leur zone, et quand sera donc un moment optimal pour traiter les cultures (Source : C.A.R.A.H.).

Un des rares bactéricides et fongicides autorisés dans les exploitations agricoles biologiques sont les formulations à base de cuivre. Elles sont utilisées en tant que fongicides sous diverses formes (sulfates, hydroxydes et oxychlorures). L'autorisation d'utilisation du cuivre vient d'être prolongé de 7 ans en Europe (ceci à partir du 31 janvier 2019) mais sera limitée à 4 kg par hectare et par an, au lieu de 6 kg. (Source : RTL).

Même si le cuivre est de source naturelle, étant, en très faible dose, un oligo-élément indispensable à la vie, à des doses plus élevées il peut présenter une action toxique importante pour l'environnement (particulièrement vis-à-vis de la vie du sol et aquatique), puisque c'est un produit non biodégradable. À fortes doses il peut s'accumuler dans les sols, mais aussi se retrouver, après lessivage par l'eau de pluie, dans les eaux de surfaces et les sédiments. Dans le cas de traitements massifs et répétés sur une même parcelle, les pollutions peuvent être importantes.

Comme les pommes de terre en culture bio sont généralement cultivées dans des rotations de 6 à 8 ans, nous savons que ce risque est limité dans le cas des pommes de terre. Cela dit, c'est un souhait largement répandu dans le secteur bio, de ne plus avoir besoin du cuivre à long terme.

Raison pour laquelle l'initiative « pomme de terre bio robuste » est accueillie avec enthousiasme par le secteur.

Het Convenant – La Convention

Tout a commencé le 8 août 2017, quand nos voisins du nord, aux Pays-Bas, ont lancé la convention (« Convenant » en néerlandais) « Transition accélérée vers des variétés robustes en pommes de terre biologiques ». Cette action a été lancée par l'organisme néerlandais Bionext, après l'année catastrophique 2016, où le mildiou avait causé de très grands dégâts, surtout dans les cultures de pommes de terre biologiques. Vingt-cinq acteurs du secteur de la pomme de terre bio aux Pays-Bas se sont volontairement engagés pour mettre en avant et utiliser les variétés résistantes (ou très tolérantes) au mildiou et ce, dans toute la filière. Le but étant d'atteindre 100 % de variétés robustes sur le marché en 2020, aux Pays-Bas. Cet été, nos collègues flamands ont suivi leur exemple et ont signé leur version de la convention « versnelde transitie naar robuuste biologische aardappelteelt », le 9

juillet dernier, à Rumbeke-Beitem, dans les installations d'Inagro. Le 27 novembre 2018, une version wallonne de cette convention a donc été adoptée par les acteurs bio au sein de la filière wallonne. Dans les trois cas, la Convention a été signée par une majorité des obtenteurs et maisons de plants, par une partie des négociants préparateurs — emballeurs, par un grand nombre de producteurs et d'associations de producteurs de pommes de terre bio et par une partie de la grande distribution. Cette convention traduit leur volonté d'agir ensemble en s'engageant à s'orienter vers un maximum d'utilisation des variétés résistantes, ou très tolérantes, au mildiou, en Belgique, d'ici l'horizon 2021. Il s'agit d'assurer :

- De meilleures récoltes aux producteurs wallons (et belges !) de pommes de terre biologiques ;

- Un approvisionnement de pommes de terre bio plus stable, tant quantitativement que qualitativement, au négoce et à l'industrie ;
- Une meilleure communication et coopération européenne au sein de la « filière pommes de terre bio » ;
- Une réduction de l'utilisation du cuivre dans la lutte contre le mildiou ;
- La gestion collective de la résistance des pommes de terre au mildiou, en intégrant de nouvelles compétences techniques.

Il est clair que la participation de chaque maillon de la filière est vitale pour pouvoir avancer. La signature de la Convention n'en était que le premier pas.

Pour être clair, la Convention n'oblige pas l'utilisation exclusive des variétés résistantes (ou très tolérantes), mais cherche à encourager leur utilisation croissante, de façon durable.

Recherche — résultats Milvar (sources : CRA-W et Fiwap)

La lutte contre le mildiou de la pomme de terre en Région wallonne n'est bien sûr pas une chose nouvelle. En effet, depuis 2006, le CRA-W, Unité « Amélioration des Espèces et Biodiversité », en collaboration avec la Fiwap, installe chaque année à Libramont un essai (MilVar, soit Mildiou — Variétés). Cet essai évalue la sensibilité du feuillage d'un ensemble de variétés de pommes de terre au mildiou. Ces essais sont menés sans aucune protection fongicide. Des essais MilVar sont par ailleurs aussi installés par le Carah à Ath. Le tableau ci-dessous montre les résultats des essais MilVar, à partir de 2012, combinés avec des données sur quelques autres caractéristiques des variétés (Fiwap). En 2017, 36 variétés ont été testées. Il s'agit soit de variétés communément

plantées en Belgique, soit de variétés de référence, dont la sensibilité du feuillage au mildiou est connue. Il s'agit encore de nouvelles variétés dont le feuillage est potentiellement résistant au mildiou.

Ces essais agronomiques permettent d'évaluer, saison après saison, le comportement des variétés face au mildiou. Il dépend d'une part de la pression mildiou (conditions météorologiques de la saison et quantité d'inoculum dans l'environnement), mais également de l'évolution des souches de mildiou (souches A1 et/ou A2, présence de génotypes plus ou moins agressifs), face aux résistances variétales.

À noter qu'il n'y a pas de résultats pour 2018, le mildiou s'étant à peine installé dans l'essai en

juin. Il a ensuite périclité à cause des chaleurs et de la sécheresse intenses de l'été 2018.

Les variétés colorées en vert et en bleu sont les meilleures au niveau du mildiou du feuillage, pour ce qui est de la tolérance (vert) ou de la résistance (bleu), d'après les observations et cotations effectuées à Libramont. Dans la colonne « sensibilité mildiou du tubercule », se trouvent les notes de sensibilité au mildiou du tubercule provenant des obtenteurs / maisons de plants ou des essais indépendants. Seule une minorité des variétés a été testée indépendamment à ce propos. À partir de 2019, une évaluation « mildiou du tubercule » devrait être faite à partir des tubercules récoltés dans l'essai.

Pour les années 2012–2017, la « pression mildiou » était la suivante :

2017	Moyenne, surtout après le 15 août, jusqu'aux arrachages
2016	Très forte, surtout de mai à mi-juillet
2015	Moyenne, surtout après le 15 août, jusqu'aux arrachages
2014	Très forte, tout au long de la saison !
2013	Moyenne, avec 2 pics début et fin juin/début juillet, puis en septembre
2012	Très forte, surtout en juin et encore plus en juillet

CRA-W – Note de sensibilité mildiou feuillage, Milvar 2012-2017								Milvar, CRA-W		
Variété	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2017			
Pression mildiou	Moyenne	Très forte	Moyenne	Très forte	Moyenne	Très forte	Sensibilité mildiou tubercule	Type culinaire	Marché / Utilisation	Maison de plants / Obtenteur
Bintje	2,0	1,8	2,6	2,6	2,6	2,2	2 **	BC	frites / farineuse	variété libre
Charlotte	2,0	4,5	**	3,0			7 ***	AB	chair ferme	variété libre
Fontane	2,8				5,0	4,4	5-6 ***	B	frites	Agrico
Innovator	3,0	7,1	3,3	3,4	4,9	5,9	7 ***	B	frites	HZPC
Lady Claire						5,6	5 ***	C	chips / croustilles	C. Meijer
Nicola	4,9		4,5	3,9			6-7 ***	AB	chair ferme	Saatzucht Soltau
Challenger	4,9	7,5	4,2	4,6	4,4	6,5	7 ***	BC	frites / chair tendre	HZPC
Monalisa	5,0						6-7 ***	AB	chair tendre / frais	HZPC
Lady Anna						5,7	6-7 ***	BC	frites	C. Meijer
Santé							8 ***	BC	conso frais	Agrico
Miss Malina		6,2	4,2	7,4	6,5	6,7	7 ***	BC	frites / frais	Inter Seed
Markies		6,4	5,5		5,2	5,7	6 ***	BC	frites	Agrico
Désirée	5,1	6,7	4,6	5,0	5,0	3,8	7 ***	BC	farineuse	variété libre
Pamela	5,5	6,9	7,4				5 ***	AB	chair tendre / frais	Germicopa
Agria	5,6		5,2	5,5	5,6	5,6	7 ***	BC	frites / conso	Agrico
Almonda		7,1					7 **	A	chair ferme	Solana
Gasoré	7,7	7,9	8,0	6,8	7,4	8,1	7 ***	B	frites / conso	Collignon / CRA-W
Louisa	8,0	8,4	8,7				6-7 **	C-D	chips / croustilles	Comexplant / CRA-W
Maiwen	8,2	8,0					3 ***	A	chair ferme	Actigerme / Bretagne Plants
Allians	8,3	8,2	4,8	6,6	6,8		7 **	A	chair ferme	Europlant
Passion	8,5	8,7					7-8 ***	AB	chair ferme	Van Rijn France
Connect	8,7	8,5	8,7	8,6			7 ***	B	farineuse / chair tendre	Den Hartigh
Camméo	8,9	8,3					8 ***	A	frais, mi-hâtive	Caithness Potatoes
Coquine	8,9	8,8	**	6,6			4-5 ***	AB	chair tendre / frais	Grocep Sementis
Vitabella	8,9	8,6	**	6,3	7,4		6 ***	A	chair ferme	Planterra
Twiner	8,9	8,8					8-9 ***	B	chair tendre / frais	Agrico
Bionica	8,9	8,6	8,9	9,0	9,0	8,5	7 **	B	frais / frites ménagères	Niek Vos
Zen	8,9						7 ***	A	chair ferme / hâtive	Grocep
Acoustic	9,0	8,5					9 ***	B	frais	C. Meijer
Cephora	9,0	8,7	8,8	8,9			3 ***	B	chair tendre / frais	Grocep / Sementis
Carolus	9,0	9,0	8,9	9,0	9,0	8,6	8 ***	B	farineuse / frites	Agrico
Sarpo Mira	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	8,6	8-9 ***	BC	frites / farineuse ; très claire	Danespo
Alouette	9,0	9,0	8,9	9,0			8 ***	AB	frais / frites ménagères	Agrico
Tentation	9,0	9,0	9,0				4 ***	AB	chair ferme	Van Rijn France
Sevilla	9,0						8-9 ***	B	très claire	Niek Vos
Twister	9,0						8-9 ***	AB	chair ferme / frais	Agrico
Kelly	9,0						4 **	B	chair tendre / frites ménagères	Germicopa

Note sensibilité au mildiou : 1 = très sensible et 9 = résistant

** 2015 non cotées, car sénescences avant installation du mildiou

Source : Vincent César, CRA-W, Libramont, arrangement tableau par Fiwap

** : information d'essais

*** : information des catalogues

Source : Daniel Ryckmans, Fiwap

Après analyse des résultats et calcul des notes de sensibilité, les variétés testées en 2017 peuvent être classées en quatre groupes :

- (1) Charlotte, Bintje, Agata et Fontane (courbes du haut, infection à 100 % du feuillage au 6 août) : elles sont les variétés sensibles par excellence.
- (2) Dans un groupe considéré comme « sensible » (destruction du feuillage entre 40 et 60 % entre fin juillet et le 6 août), on peut reprendre (dans l'ordre de sensibilité) Innovator, Charlène, Lady Christl, Frivol, Nicola, Challenger, Monalisa, Désirée, Exempla, Pamela et Agria.
- (3) Vient ensuite un groupe de six variétés moins (ou peu) sensibles : Louisa, Gasoré, Allians, Maiwen, Passion et Connect.
- (4) Reste enfin un groupe comptant 15 variétés (dans l'ordre), très peu sensibles (cotées à 8,9) ou résistantes (9). Sous-groupe à 8,9 (c-à-d une ou l'autre tache) : Bionica, Cammeo, Coquine, Twinner, Vitabella, Zen. On note un sous-groupe sans tache de

mildiou (cotation 9) : Acoustic, Alouette, Carolus, Cephora, Kelly, Sarpo Mira, Sevilla, Tentation et Twister.

Ces dernières années, Agria, qui reste « la » variété phare en bio (en Allemagne, aux Pays-Bas, en Autriche et de plus en plus en Belgique) a été notée, en moyenne, à 5,4 pour ce qui est du mildiou du feuillage. À l'inverse, les différentes fiches variétales à son sujet la notent en « tolérance élevée » ou « résistante », pour ce qui est du mildiou du tubercule.

Les résultats des essais agronomiques (MilVar notamment) montrent qu'il commence à y avoir des alternatives aux variétés moyennement résistantes ou, en tout cas, insuffisamment résistantes en cas de pression importante, comme ce fut le cas en 2016 ! Que cela soit en chair ferme, en chair tendre ou encore en variétés frites.

Champs MilVar



Louisa : la nouvelle variété de pommes de terre belges, sélectionnée au CRA-W !

L'équipe, en charge du programme d'amélioration de la pomme de terre, a vu ses efforts concrétisés par l'inscription d'une première variété au catalogue national belge des variétés de plantes agricoles et de légumes. Loin d'être anodine, cette inscription signe la reprise des activités de sélection pour la pomme de terre en Belgique. La dernière inscription d'une variété, par un obtenteur belge, datait de 1996 !

La nouvelle variété, appelée « Louisa », est issue d'un croisement entre les variétés Gasoré et Victoria. C'est une pomme de terre destinée à la transformation industrielle, pour la fabrication de chips ou croustilles. Elle présente l'ensemble des qualités requises pour cet usage : bon rendement, calibre très régulier, forme ronde, teneur élevée en matière sèche, coloration à la cuisson excellente. Sa résistance au mildiou est nettement supérieure à celle des variétés cultivées pour la production de chips. De ce fait, elle satisfait pleinement à l'objectif visé par le programme d'amélioration. Enfin, elle est immunisée contre le virus Y. C'est un atout supplémentaire, en particulier pour la production de plants.

À l'avenir, l'inscription de Louisa devrait être suivie par d'autres : une série de clones prometteurs sont actuellement évalués dans des essais au CRA-W et dans des entreprises partenaires, actives dans la filière pomme de terre.

Futurs pas à prendre. À qui la patate chaude ?

Mais il reste du travail : dans le développement des variétés, dans la recherche pour montrer le potentiel de ces variétés, dans la communication et la poursuite du développement du marché pour les nouvelles variétés de pommes de terre bio et robustes !

C'est notre but de dresser un inventaire plus précis et large de l'offre des variétés robustes, qui peuvent intéresser les producteurs bio. L'inventaire peut les aider dans leur choix, selon leur type de sol, les demandes du marché et leurs besoins spécifiques. Malgré toute l'attention portée sur la résistance au

mildiou, nous n'oublions pas, bien sûr, qu'il n'y pas que cela à prendre en compte.

Une variété de pommes de terre doit répondre à toute une liste de besoins, dont le goût, la précocité, la proportion de gros tubercules, l'aptitude à la conservation, le rendement, la tenue à la cuisson et tant d'autres encore !

Et puis, il faut un peu de courage et de créativité dans toute la chaîne pour faire des pas en avant. En tout cas, ensemble, on va plus loin... et c'est bien plus sympa !



Comptabilité et gestion agricole

Introduction

Mélanie Mailleux, Biowallonie

Le dictionnaire Larousse définit « l'agriculteur » comme « la personne dont l'activité a pour objet la culture du sol ». Mais aujourd'hui, le rôle de l'agriculteur va bien au-delà. Entre gérer ses cultures et prendre soin de son bétail, il doit garantir une bonne commercialisation de ses productions agricoles. Pour cela, il doit parfois assurer la transformation et la vente de ses produits au sein de la ferme. À toutes ces tâches, s'ajoute **la nécessité d'avoir une bonne gestion financière et administrative de son exploitation** afin d'assurer sa rentabilité.

Le présent dossier s'attarde donc sur les aspects liés à la comptabilité au sein d'une exploitation agricole. Tout d'abord, nous abordons la comptabilité générale, qui permet de remplir les obligations légales vis-à-vis de l'Administration et de déterminer une base de taxation. Ensuite, nous décrivons les fonctions de la comptabilité de gestion agricole. Cette deuxième comptabilité est complémentaire à la première, même si elle est souvent perçue comme une obligation pour bénéficier d'aides à l'investissement ou à la reprise. Ses intérêts principaux sont d'être adaptée à la saisonnalité agricole, de permettre de déterminer le revenu de chaque production de l'exploitation et d'en analyser la rentabilité individuelle.

En agriculture biologique, de plus en plus d'agriculteurs se lancent dans la diversification de leurs activités au sein de la ferme. Le troisième article se penche sur l'analyse de rentabilité dans le cadre d'une ferme diversifiée. Nous vous présentons ensuite un projet d'outil simplifié de gestion en ligne, développé par le CRA-W, ainsi que les résultats comptables d'une ferme en maraîchage biodiversifié sur petite surface, suivi par l'ULB et le CRABE.

Enfin, quelques portraits d'acteurs, mettant l'accent sur la gestion précise de leurs activités et/ou des outils de gestion qu'ils ont développés, vous sont présentés.

Nous vous souhaitons une lecture agréable !

La comptabilité : Quoi ? Comment ? Pourquoi ?

Olivier Lefèbvre, asbl Accueil Champêtre en Wallonie — Cellule économique

Qu'est-ce qu'une comptabilité ?

Une comptabilité est un ensemble d'éléments probants et cohérents qui permettent de **déterminer la situation financière** des activités économiques d'une entreprise ou d'un entrepreneur. Cette comptabilité est soumise à des normes comptables. Dans la plupart des cas, une comptabilité sert à **déterminer une base taxable**, qui peut différer parfois du revenu réel généré par l'activité.

Selon le régime d'assujettissement en matière de TVA, ou en matière fiscale, la tenue d'une comptabilité peut être obligatoire.

En pratique, une comptabilité peut être tenue personnellement par l'indépendant, à ses risques et périls. En effet, les matières comptables et fiscales étant sujettes à de fréquentes modifications, il est préférable de passer par l'intermédiaire d'un **professionnel agréé**, à savoir **un comptable ou un expert-comptable**. Le fait de faire appel à un professionnel entraîne, certes, un coût supplémentaire à supporter par l'indépendant, mais le comptable devient, au fil du temps, bien plus qu'une simple personne qui réalise la déclaration TVA ou fiscale. C'est **un conseiller de premier plan qui aide à la prise de décision au sein d'une entreprise**.

D'un point de vue agricole, il est important de faire appel à des professionnels de la comptabilité maîtrisant ce domaine et la fiscalité qui s'y rapporte. En effet, les matières agricoles sont tellement particulières que bon nombre de fiduciaires conventionnelles ne maîtrisent pas toutes les subtilités de la comptabilité et de la fiscalité agricoles.

Quel est le rôle du comptable ?

Le métier de comptable est régi par la loi ainsi que par les deux instituts qui représentent et cadrent la profession, à savoir l'Institut des Experts Comptables (IEC-IAB) et l'Institut professionnel des Comptables et des Fiscalistes agréés (IPCF-BIBF). Pour exercer une activité de comptable, à son compte ou via une société, il est nécessaire de détenir un titre émis par l'un de ces deux instituts. La détention de ces titres n'est cependant pas requise si le comptable exerce en interne, dans une entreprise, ou s'il travaille pour une personne détenant ce titre.

Dans son métier, au quotidien, un comptable exécute plusieurs tâches. La plus récurrente est sans doute la réalisation de la déclaration TVA mensuelle ou trimestrielle. Sur base des documents officiels (factures d'achat, de vente, bordereaux d'achat, extraits de compte bancaire), le comptable compile les données ainsi que les documents annexes (listing clients, relevés intracommunautaires...) afin d'établir la déclaration TVA pour la période en cours. En plus de cela, le comptable établit la déclaration d'impôts du contribuable (indépendant compris), qu'il soit taxé à l'impôt des personnes physiques ou à l'impôt des sociétés. Enfin, une fois par an, il procède au dépôt des comptes annuels de la société auprès de la Banque nationale de Belgique. Le dépôt des comptes reste une obligation légale et ce, en fonction de la forme juridique de la société. Le métier de comptable est donc un métier très cyclique et fait d'échéances. De manière plus ponctuelle, le comptable représente son client vis-à-vis de l'Administration fiscale belge, principalement lors des contrôles TVA et/ou fiscaux. C'est lui qui sera l'intermédiaire entre l'Administration et le contribuable. Enfin, il aide aussi lors du processus de création de l'activité via l'établissement d'un plan financier, en collaboration avec le porteur de projet.

À noter que le comptable est le premier contrôleur de l'Administration fiscale et ce rôle va se renforcer dans les mois et les années à venir. Sa responsabilité va donc se voir augmentée. Il est donc important d'être le plus transparent avec lui, afin qu'il puisse au mieux vous représenter vis-à-vis de l'Administration fiscale.

Quels sont les différents régimes de taxation ?

En matière de taxation de revenus des indépendants en Belgique, il existe deux principaux impôts.

1. L'impôt des personnes physiques (IPP)

Deux méthodes différentes existent afin de déterminer la base taxable de l'indépendant agriculteur.

La première méthode consiste à déterminer la base imposable établie sur un **revenu réel**. Ce revenu réel est déterminé selon des éléments probants, résultant eux-mêmes de la tenue d'une comptabilité. Le revenu réel est déterminé en faisant la différence entre les rentrées (chiffre d'affaires, primes, aides, plus-values...) et les charges (intrants, charges de fonctionnement, amortissements comptables, intérêts bancaires, frais liés au personnel, lois sociales...). Une fois calculé, le revenu réel est soumis à l'impôt des personnes physiques.

La deuxième méthode consiste à déterminer une base imposable de manière **forfaitaire**. Cette base de taxation résulte d'une négociation annuelle entre l'Administration fiscale belge et les syndicats agricoles (FWA, ABS, Boerenbond...). Cette négociation aboutit à la détermination d'un revenu semi-brut par hectare, par région et par spéculation, dont une série de charges sont déjà déduites. À cela, viennent s'ajouter les primes PAC. Finalement, en déduisant de ce revenu semi-brut des charges spécifiques (parfois limitées), un revenu taxable est alors estimé et soumis à l'impôt des personnes physiques. Cette méthode ne nécessite donc pas la tenue d'une comptabilité. L'existence de ce mode de détermination du revenu imposable est due au fait qu'à l'époque, contrairement à aujourd'hui, l'agriculteur manquait de moyens techniques pour tenir une comptabilité correcte. La mise en place d'un revenu forfaitaire facilitait donc la chose.

2. L'impôt des sociétés (ISOC)

Lorsque l'agriculteur exerce son activité d'indépendant en tant que personne morale (société), les revenus de celle-ci sont déterminés sur base d'**éléments probants** résultant de la **tenue d'une comptabilité**. L'agriculteur qui exerce son activité d'indépendant via une personne morale (société) ne peut donc plus **opter** pour un **régime** de taxation sur base **forfaitaire**.

La base taxable de la société est déterminée en faisant la différence entre les rentrées (chiffre d'affaires, primes, aides, plus-values...) et les charges (intrants, charges de fonctionnement, amortissements comptables, intérêts bancaires, frais liés au personnel, rémunération du dirigeant d'entreprise, lois sociales...). Une fois cette base taxable déterminée, elle est soumise à l'impôt des sociétés.

Quels sont les différents régimes d'assujettissement en matière de TVA ?

Rappelons un principe essentiel en matière de TVA : c'est parce que l'indépendant paie de la TVA au Trésor public qu'il a le droit d'en récupérer et non l'inverse.

Lors du lancement de son activité, un indépendant agriculteur a donc le choix entre **trois régimes d'assujettissement à la TVA** :

1. Le régime déposant mensuel/trimestriel (régime par défaut) ;
2. Le régime de la franchise ;
3. Le régime spécial agricole (forfait).

Quel est le meilleur choix pour exercer son activité d'indépendant ? La réponse à cette question, c'est le comptable qui pourra la donner. Il n'existe pas de réponse toute prête. Chaque activité/exploitation étant différente, il est nécessaire d'analyser les avantages et les inconvénients de chaque régime, en fonction de la situation personnelle de l'agriculteur.

À noter qu'il est possible de changer de régime durant l'exercice de l'activité, non sans conséquences (inventaire changement de régime, révision TVA).

1. & 2. Le régime déposant mensuel/trimestriel et le régime de la franchise (régime réel TVA)

Le régime déposant mensuel/trimestriel peut s'appliquer à n'importe quelle activité agricole. Il en est de même du régime de la franchise. Ce régime limite néanmoins l'assujetti à un chiffre d'affaires maximal de 25.000 € par an. À noter enfin que le fait d'exercer son activité d'indépendant via une société ne permet pas d'opter pour le régime de la franchise en matière de TVA.

3. Le régime spécial agricole (forfait TVA)

Le régime spécial agricole (forfait TVA) est, quant à lui, beaucoup plus limitatif dans les activités que l'agriculteur peut exercer :

- Agriculture générale, maraîchage, fruiticulture...
(= production de biens par le travail des champs) ;
- Élevage de bétail, volaille, lapins, apiculture ;
- Engraissement des animaux pour la revente ;
 - Production d'œufs
 - Poules couveuses
 - Poulets de chair
 - Élevage et reproduction
- Exploitation de pépinières et sylviculture ;
- ...

L'ensemble des activités couvertes par ce régime TVA peut être consulté ici :

https://finances.belgium.be/fr/entreprises/tva/assujettissement_a_la_tva/regime_agricole

L'exercice d'une activité autre que celle reprise dans la liste, par exemple une activité de diversification (hébergement, transformation et commercialisation, ferme pédagogique...), ne rentre pas dans le cadre légal de ce régime TVA. L'agriculteur doit donc adapter son régime d'assujettissement en matière de TVA, s'il souhaite exercer ce type d'activité. Encore une fois, c'est le comptable qui va pouvoir conseiller au mieux l'agriculteur sur le régime à choisir.

Comme pour la détermination du revenu imposable sur une base forfaitaire, il n'est pas nécessaire de tenir une comptabilité dans le cadre du régime spécial agricole.

À noter enfin que le fait d'exercer son activité d'indépendant via une société ne permet plus/pas d'opter pour le régime spécial agricole en matière de TVA.



Tableau 1 : Avantages et inconvénients des différents régimes en matière de TVA

Type de régime	Avantages	Inconvénients
Régime déposant mensuel/trimestriel	• Pas de conditions particulières à remplir pour bénéficier de ce régime • Déduction de la TVA + Système d'autoliquidation • Intéressant si l'on vend à 6 % • Pas de financement (crédit) de la TVA sur les achats et investissements	• Nécessite plus de formalités administratives et de faire appel à un comptable (plus coûteux) • Moins intéressant si l'on vend à du 21 % et s'il n'y a pas ou peu de TVA à déduire
Régime de la franchise	• Formalités administratives allégées • Pas de TVA sur vos ventes • Idéal pour les indépendants en début d'activité avec peu ou pas d'investissement à faire • Idéal aussi pour les indépendants en fin de carrière	• Limitation à 25.000 € de chiffre d'affaires • Pas de possibilité de déduire la TVA • Financement de la TVA sur vos biens d'investissement • Manque de clarté partiel sur la situation financière de l'activité
Régime spécial agricole (forfait)	• Formalités administratives allégées • Opacité des chiffres et du revenu de l'exploitation vis-à-vis de l'Administration	• Limitation dans les activités exercées • Financement de la TVA sur les biens d'investissement • Manque de clarté total sur la situation financière de l'activité • Impossible d'être en société (sauf société agricole)

Et les aides dans tout ça ?

Les primes PAC et les aides à l'installation et à l'investissement ne sont pas soumises à la TVA. Elles sont, par contre, soumises à l'impôt et doivent donc être incluses à la base taxable. Selon le mode de taxation (IPP/ISOC), les aides et primes sont taxées différemment.

Impôt des personnes physiques (IPP)

Lorsque l'agriculteur exerce son activité d'indépendant en tant que personne physique, les primes PAC bénéficient d'une taxation distincte à un taux de 12,5 % ou 16,5 %, selon la nature de la prime. Les aides à l'installation et à l'investissement bénéficient, quant à elles, d'une exonération d'impôt via une loi-programme du 23 décembre 2009.

Impôt des sociétés (ISOC)

Lorsque l'agriculteur exerce son activité d'indépendant en tant que personne morale (société), la taxation des primes et aides ne

bénéficie pas des mêmes « avantages ». En effet, les primes PAC constituent une partie de la base taxable de la société et sont donc potentiellement soumises à un taux de taxation de 33,99 %. Quant aux aides à l'investissement et à l'installation, elles sont soumises à un taux distinct de 5 % d'impôt. Le fait d'exercer son activité d'indépendant en tant que personne morale (société) « pourrait » donc entraîner un surcoût d'impôts.

À noter que le taux d'imposition des sociétés va être revu à la baisse au 1/1/2019 et au 1/1/2020, pour atteindre 25 %.

Comptabilité et comptabilité de gestion, laquelle choisir ?

La comptabilité et la comptabilité de gestion sont complémentaires. La première permet de remplir ses obligations légales (impôts, TVA...) vis-à-vis de l'Administration et de déterminer une base de taxation. La deuxième permet, comme évoqué dans l'article suivant z « La comptabilité de gestion en agriculture », de déterminer le revenu de chaque production de l'exploitation et d'en analyser la rentabilité individuelle. Le conseiller de gestion devient aussi un accompagnant à la

prise de décision au sein de l'exploitation. Le comptable et le comptable (conseiller) de gestion sont donc des personnes complémentaires. Le produit final et le chiffre final, affichés par la comptabilité et la comptabilité de gestion, varient, mais l'objectif principal reste le même : conseiller au mieux l'agriculteur dans la gestion de son exploitation en bon père de famille.

Liens utiles

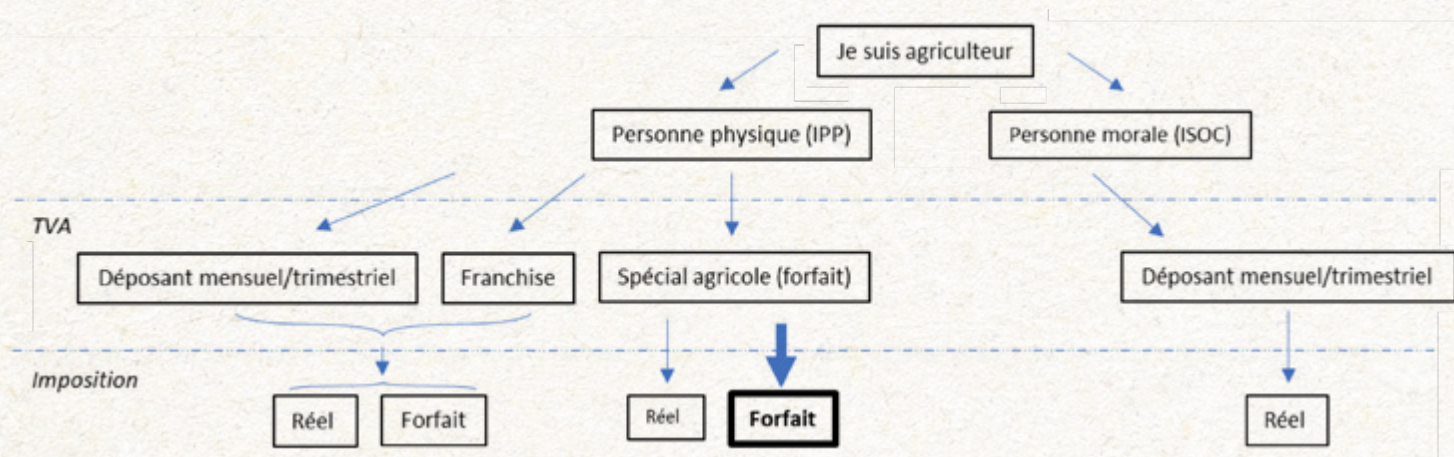
<https://finances.belgium.be/fr/particuliers>

<https://finances.belgium.be/fr/entreprises>

https://finances.belgium.be/fr/independants_professions_liberales

<https://finances.belgium.be/fr/entreprises/tva>

Figure 1 : Schéma des différents régimes d'assujettissement TVA et d'imposition possible pour un agriculteur



La comptabilité de gestion en agriculture

André Ledur, Centre de Gestion et de Technique agricole asbl (CGTA)



L'agriculture exploite, au sens noble du terme, les ressources naturelles (l'eau, le sol, des êtres vivants d'origine végétale et animale) pour fournir la matière première, c'est-à-dire des produits non transformés, aux entreprises situées en aval du secteur. C'est à ce titre qu'elle fait classiquement partie du secteur primaire.

Cependant, l'agriculture n'est pas une industrie d'extraction au même titre que le secteur minier ou pétrolier, puisqu'elle exploite et transforme les ressources naturelles afin que celles-ci soient utilisables et assimilables par l'Homme. L'activité agricole doit obligatoirement s'inscrire dans la durabilité. L'eau et le sol constituent le premier, et le meilleur, capital du secteur agricole. C'est l'interaction eau-sol-plante qui permet d'atteindre toute production agricole.

Schéma et particularités d'une exploitation agricole

La production agricole résulte de la combinaison d'une série de ressources parmi lesquelles il convient de distinguer :

- Les **facteurs fixes** de production, définis par la structure même de l'exploitation (superficie, bâtiments, disponibilité en main-d'œuvre...) ; ils donnent le cadre de l'exploitation et constituent souvent un facteur limitant pour son développement.
- Les **facteurs variables**, c'est-à-dire les intrants et les services qui sont mis en œuvre en quantités variables, au niveau des productions végétales et animales (semences, engrais, phytos, aliments, travaux entrepris, frais vétérinaires et de cheptel...).

Ces facteurs de production engendrent respectivement des charges fixes, dites **charges de structure**, et des charges variables, dites **charges opérationnelles affectées** (COA).

Les COA sont généralement disponibles en quantités illimitées. Elles varient en fonction du volume et de la technique de production.

Elles constituent autant de leviers sur lesquels il est possible d'agir pour améliorer le résultat global de l'exploitation.

Comptabilité de gestion et comptabilité générale : double emploi ?

La comptabilité de gestion est une comptabilité analytique, c'est-à-dire qu'elle va traiter ces données de manière à analyser le fonctionnement de l'entreprise, dans le but d'en améliorer la gestion.

À côté des données économiques, la comptabilité de gestion va relever toute une série de paramètres techniques : unités, nombres, quantités, indices techniques (teneur en NPK des engrais, matières utiles dans le lait, teneur en sucre...).

Contrairement à la comptabilité générale, la comptabilité de gestion doit s'adapter au secteur agricole et n'est pas basée sur l'exercice comptable (qui se fait toujours sur une année civile). L'agriculteur travaille avec du vivant. Les cycles de production varient selon les spéculations (volailles, porcs, ovins,

bovins...) et les techniques de production (bio/conventionnel, durées d'engraissement différentes selon les spéculations...).

Ces cycles ne coïncident que très rarement avec une année civile. Il est donc important, pour certaines spéculations, d'en calculer la rentabilité par cycle (par exemple pour les volailles de chair bio, la durée de l'élevage est de 70 jours) ou par équivalent période de 12 mois (par exemple, toujours pour les volailles, il s'agira du nombre de lots qui sortent du poulailler par an). De même, une parcelle peut être occupée consécutivement

par plusieurs cultures au cours d'une année, c'est généralement le cas en maraîchage, mais pas seulement.

De plus, la Wallonie compte majoritairement des exploitations de polyculture/élevage avec plusieurs spéculations animales et/ou végétales dans une même ferme. La comptabilité de gestion a pour objectif d'obtenir des résultats séparés pour chaque spéculation de la ferme et permettre à l'agriculteur de privilégier les spéculations qui dégagent la meilleure marge.

Dans l'expression du résultat, la comptabilité de gestion se distingue de la comptabilité générale sur plusieurs points :

- La **comptabilité de gestion** considérera toutes les recettes et les charges relatives à une année de récolte, même si celles-ci ont été enregistrées en dehors des dates de l'exercice comptable.
- La **comptabilité de gestion** vise à déterminer la rentabilité de chaque activité de l'exploitation, qu'elle soit végétale, animale ou para-agricole. Si certains frais sont directement imputables à une activité (par ex. les coûts des semences, la nourriture des porcelets...), d'autres doivent être répartis sur base de **clés de répartition** définies en harmonisation (par ex. l'électricité de la ferme, les frais d'entretien des tracteurs, etc.).

Imputation des coûts spécifiques (COA) et prise en compte des cessions internes

Des règles de comptabilisation propres, définies en harmonisation, concernent notamment les cessions internes (intraconsommation) et la valorisation des stocks. Ces règles peuvent différer de celles qui prévalent pour la comptabilité générale. Ainsi, dans les exploitations pratiquant plusieurs spéculations, la comptabilité générale ne permet pas de déterminer la rentabilité d'une activité. Par exemple, les aliments sont tous repris sous un même code

du plan comptable, indépendamment du type d'aliment (concentré/fourrage/minéraux) ou de l'espèce animale à laquelle ils sont destinés (volaille/bovins/porcs).

À l'inverse, la comptabilité analytique de gestion imputera directement les COA (les charges variables, voir définition ci-dessus) sur une activité de la ferme.

Cette information permet par exemple au conseiller de gestion de mettre en évidence

des postes de charges qui seraient trop élevés par rapport au volume de l'activité, ou d'expliquer des différences de rentabilité entre spéculation. En comptabilité générale, le comptable-fiscaliste ne dispose pas de ce type de moyennes par spéculation ni d'analyse de groupe. Une analyse de groupe consiste à comparer des exploitations de taille comparable et qui travaillent de la même manière (par ex. comparer les exploitations laitières bio entre elles).

Exercice comptable et période d'observation

S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M
Exercice comptable																				
P E R I O D E												D' O B S E R V A T I O N								

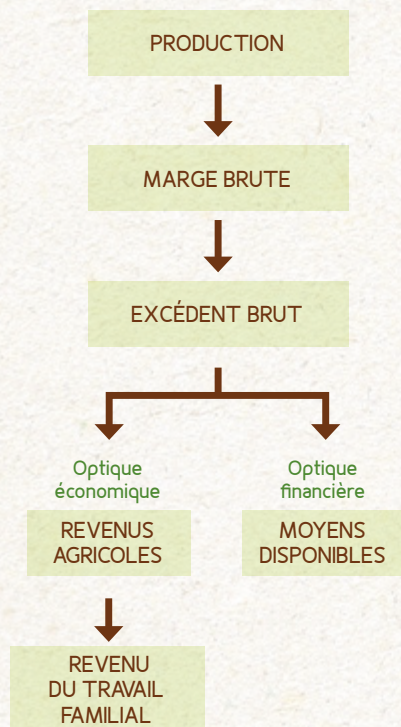
Comment lire un résultat ?

L'harmonisation des concepts, dans les comptabilités analytiques agricoles, est devenue une réalité depuis 2010. Les règles de comptabilisation, ainsi que le canevas des résultats économiques et financiers, ont été définis sous la houlette de la Direction de l'Analyse économique agricole (DAEA), en collaboration avec le Service Technico-Economique de l'AWE (Association wallonne de l'Élevage) et le CGTA. La structure du résultat est schématisée à la page suivante. On distingue tout d'abord deux résultats analytiques, à savoir la **marge brute** et l'**excédent brut**. Ensuite, sous un angle économique, on note deux niveaux de l'expression du revenu, le **revenu du travail et du capital**, d'une part, et le **revenu du travail familial**, d'autre part.

Enfin, dans une optique plus financière, la comptabilité de gestion détermine également quels sont les **moyens financiers disponibles**.

À côté de ces notions définies en harmonisation, d'autres niveaux de revenu peuvent être exprimés, comme par exemple l'**excédent net**, qui intègre les amortissements (= excédent brut - amortissements).

Schéma de la structure des résultats (source : DAEA Doc. Harmonisation mai 2009)



La **marge brute** se définit comme la différence entre la production brute et les charges opérationnelles affectées (COA, voir définition ci-dessus). Elle peut être calculée de manière globale, tant au niveau de chaque activité, qu'au niveau de l'exploitation dans son ensemble. On l'exprime également par unité : par ha de froment, ha de betteraves, par vache allaitante, vache laitière, par 100 litres de lait, par truie, porc engraisé...

La **production brute** s'entend toujours **hors aides au revenu** (aides des 1^{er} et 2^e piliers de la Politique agricole commune – PAC). La production brute comprend les ventes de produits, la variation de stock, moins les achats de bétail, plus l'autoconsommation et l'intra-consommation. L'*autoconsommation* est ce qui est prélevé et consommé par le ménage (lait, viande, pommes de terre...) et l'*intra-consommation* représente des cessions internes (par ex. l'épeautre cultivé sur l'exploitation et consommé par les bovins).

Au niveau d'une activité, les COA comprennent les cessions internes ou intraconsommations (par ex. les céréales intraconsommées par le bétail).

Au niveau de l'exploitation, les cessions internes entrantes et sortantes s'annulent.

L'**excédent brut** est le résultat économique, hors aides à l'investissement (ISA/ADISA), que l'on obtient après avoir déduit de la valeur de la production l'ensemble des charges réelles payées (charges opérationnelles affectées et charges de structure), et après avoir ajouté les aides au revenu non ponctuelles (PAC des 1^{er} et 2^e piliers).

Ces différents niveaux sont repris dans la figure ci-dessous « Schéma de la comptabilité de gestion ».

Schéma de la comptabilité de gestion.

PRODUCTION BRUTE			
		Ventes de lait, ventes de bétail, ventes de cultures +/- variation de stock bovins - Achats de bétail Autoconsommation et Intra-consommation	
Charges Opérationnelles Affectées	MARGE BRUTE		
Semences, engrais, phytos, travaux entreprise, autres frais directs Aliments concentrés et grossiers achetés, intra-consommations, vétérinaires, IA, autres frais directs			
	Charges de Structure	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	
	Entretien et réparations bâtiments et matériel, énergie, eau, tél, assurances fermages payés, salaires, frais généraux		AIDES au revenu
		Amortissements	EXCEDENT NET D'EXPLOIT.
		Matériel, bâtiments, autres	

Le **revenu agricole du travail et du capital familial** exprime la rémunération du travail familial et du capital investi, en déduisant de l'excédent brut les amortissements comptables et les intérêts nets payés.

Pour obtenir le revenu du travail familial, on prendra en compte les charges calculées sur les terres (fermage net imputé) et sur le capital investi (intérêts nets imputés).

Les **moyens disponibles** sont les moyens financiers que l'exploitation est capable de libérer à la fin de l'exercice, compte tenu des charges

d'emprunt (remboursements en capital et intérêts), des dépenses et recettes extraordinaires, à savoir les nouveaux investissements d'une part (ex. l'achat d'une nouvelle faucheuse), les cessions d'immobilisations (ex. la sortie de l'inventaire matériel de l'ancienne faucheuse) et les nouveaux emprunts d'autre part (ex. la somme empruntée pour la nouvelle faucheuse).

Ratios économiques et financiers

La comptabilité de gestion détermine différents ratios économiques ou financiers.

On peut ainsi mesurer :

- **Le niveau de dépendance de l'exploitation** vis-à-vis des aides au revenu, c'est-à-dire des décisions politiques ;
- **L'efficacité économique de l'exploitation**, représentée par la part de la production sans les aides dans l'excédent brut ;
- **L'efficacité économique d'une activité**, déterminée par l'importance relative de sa marge brute, par rapport à la valeur de la production ;
- **Le poids des dettes financières** qui exprime la part de l'excédent brut nécessaire pour

couvrir les engagements financiers de l'exploitation.

Ces ratios présentent des niveaux différents suivant les spéculations. **Il faut être familiarisé avec ces valeurs pour les analyser et les interpréter correctement.**

Utilisation pratique des données d'une comptabilité de gestion

La comptabilité de gestion détermine la rentabilité par activité et exprime les résultats sous forme d'un même dénominateur commun (ex., par quantité produite).

Les objectifs sont de :

- Comprendre et d'expliquer par une série d'indices techniques le résultat obtenu ;
- Pouvoir suivre l'évolution de son exploitation dans le temps et de se comparer, de manière anonyme, avec d'autres exploitations pratiquant la même spéculation dans une même région ;
- Prendre des options sur une base valable : quelle spéculation développer ? Quelle diversification choisir ?

Tout projet d'installation va engager le jeune agriculteur pour de nombreuses années. L'agriculture est un secteur qui nécessite énormément de capitaux pour dégager un revenu suffisant par unité de travail. Le candidat repreneur doit donc bien connaître l'outil qu'il reprend, ses faiblesses, ses forces, ses potentialités. Dans le cadre d'un dossier

d'aide à l'installation, il devra présenter un plan de développement. L'étude d'un dossier d'installation doit s'appuyer sur une comptabilité analytique. Il conviendra alors de vérifier, au terme du plan de développement, si les objectifs fixés ont été rencontrés.

La notion de marge brute, qui n'intègre que les coûts spécifiques (COA), rend possible la comparaison avec les exercices précédents, avec les moyennes régionales... puisque le cadre de l'exploitation, qui est un facteur limitant, ne joue pas à ce niveau et intervient après la marge brute. Il n'est, en effet, plus possible de réaliser une comparaison au niveau des charges de structure (ex., certaines exploitations laitières ont des bâtiments d'élevage totalement amortis alors que d'autres viennent d'investir dans une nouvelle étable).

Les charges opérationnelles affectées relèvent de décisions répétées et annuelles de l'exploitant. Elles influencent directement la marge brute et, au-delà, le résultat final.

Des différences importantes sont par exemple constatées tant en termes de coûts, que de prix ou de rendement, entre l'agriculture dite conventionnelle et l'agriculture biologique.

Il est intéressant de comparer ces deux modes de production.

On constate généralement une meilleure stabilité des prix de vente en agriculture biologique. Ceci permet de réduire l'insécurité par rapport aux engagements passés et futurs au sein de l'exploitation.

Au-delà du mode de production, une série de paramètres techniques (intervalle de vêlage, taux de fécondité, taux de mortalité, indice de consommation...) devraient également être déterminés car ils sont importants pour la compréhension du résultat économique.

La comptabilité de gestion permettra également, dans le cadre des relations avec la banque, d'étayer une demande de crédit à l'investissement ou, en cas de difficultés, un aménagement de certains crédits.

Sepeba ebra

Distributeurs Polyvalents

engrais,
graines,
microgranulés,
ou les 3 avec le même outil ...

Conçu et fabriqué
en France

Semoirs Maraîchers manuels ou attelés

☎ (33) 02 41 68 02 02 - 📠 (33) 02 41 79 83 71

info@sepeba.fr - www.sepeba.fr - www.ebra-semoir.fr

La comptabilité de gestion ne présente un intérêt que si elle s'inscrit dans la durée.

Il est toujours hasardeux de tirer des conclusions trop rapidement, d'autant que la matière agricole est tributaire du vivant, du climat, des marchés...

Par ailleurs, le délai d'obtention des résultats et des statistiques est généralement assez long et, lorsque ceux-ci sont disponibles, l'exercice de la récolte suivante est déjà entamé.

Les corrections à apporter s'appuient nécessairement sur les enseignements de plusieurs exercices. C'est un processus continu.

Tableau de synthèse : avantages et inconvénients des différents régimes en matière de TVA

Type de régime	Comptabilité de gestion (comptabilité analytique)	Comptabilité fiscale (générale)
Période d'observation	Année de récolte	De base, année civile, avec possibilité d'y déroger pour les personnes morales
Objectif	Améliorer la gestion	Déterminer une base imposable
Données collectées	Financières et techniques	Financières
Notion d'activités	Données par activité, avec prise en compte des transferts et cessions internes, et répartition des charges de structure sur base de clés	Néant
Distinction selon le type de coût	Coûts spécifiques et coûts communs	Suivant le plan comptable normalisé et les normes comptables
Imputation des coûts spécifiques	Oui	Non
Utilisation de clés de répartition	Oui	Non
Niveaux de résultat	Notions de marge brute, d'excédent brut d'exploitation, moyens disponibles	Marge globale
Comparaisons	Analyse de groupe (statistiques) par activité + analyse individuelle année par année	Analyse individuelle année par année
Délai de traitement des données	Le délai dépend du traitement des données et des statistiques	Résultat par trimestre

Conclusions et perspectives

La gestion d'une entreprise agricole poursuit le plus souvent un objectif économique de recherche, voire de maximisation du profit. Avec l'augmentation de la taille des exploitations, l'aspect social et humain est de plus en plus abordé dans les discussions et les commentaires de résultats. L'organisation du travail, d'une part, des solutions techniques, d'autre part, devront être analysées pour améliorer la condition de vie des agriculteurs. Les missions du conseiller de gestion s'élargissent et il devra être sensibilisé et se former à ces thématiques nouvelles.

Enfin, des préoccupations environnementales se font jour et constitueront, peut-être demain, pour les centres de gestion, si les autorités publiques sont prêtes à y mettre les moyens, des domaines nouveaux d'investigation.

Certaines questions environnementales rejoignent les préoccupations économiques, avec des thématiques comme l'autonomie fourragère, la problématique des besoins en énergie, des bilans azotés...

Tous ces sujets vont bien au-delà de la comptabilité générale et purement financière et nécessitent à la fois des connaissances

techniques et économiques de la part du conseiller de gestion.

La comptabilité analytique, ou de gestion, constitue certainement un outil pour collecter, avec un certain niveau de détail, les informations permettant d'objectiver ces différentes thématiques et d'y apporter des réponses. En dehors du fait qu'elle soit obligatoire dans certains cas (aide à l'investissement ou à l'installation), la comptabilité de gestion a pour avantage d'analyser beaucoup plus finement la rentabilité des différentes activités de l'exploitation.

Le conseiller de gestion est un accompagnant qui intervient dans la gestion en bon père de famille d'une exploitation agricole.

Avec près de 1.300 comptabilités, couvrant la plupart des spéculations, tous les modes de productions et l'ensemble du territoire wallon, le CGTA bénéficie d'une expertise dans le domaine de la comptabilité de gestion. Le CGTA peut en outre s'appuyer sur les différents services et compétences au sein de la Maison de la Ruralité et de l'Agriculture, pour encadrer au mieux les agriculteurs.



Accueil Champêtre
en Wallonie

Les essentiels d'une diversification rentable

Élisabeth Jérôme, Olivier Lefèbvre, ASBL Accueil Champêtre en Wallonie – Cellule économique

Aujourd'hui, au-delà de sa fonction intrinsèque de nourrir l'homme et d'assurer sa sécurité alimentaire, l'agriculture doit s'envisager via une approche multifonctionnelle qui implique ses fonctions économiques, environnementales mais aussi sociales. La diversification des activités agricoles apparaît comme l'un des maillons essentiels de cette multifonctionnalité. Face aux difficultés du secteur, elle est considérée comme l'une des solutions possibles, voire comme LA solution, permettant à la fois une meilleure adaptation à la demande des consommateurs, un développement agricole socialement accepté et un meilleur respect de l'environnement (Malézieux et Moustier, 2005). Elle offre donc un champ de solutions tant pour les agricultures familiales que pour les agricultures plus intensives et spécialisées.

Se diversifier, c'est quoi ?

Classiquement, en économie, la diversification se définit comme le fait, pour une entreprise, de varier ou d'élargir la gamme de ses produits et de ses clients, pour se développer ou se protéger des aléas de son activité principale. D'un point de vue agricole, cela correspond, par exemple, à l'introduction ou au développement de spéculations additionnelles aux spéculations existantes. Tenant compte de la multifonctionnalité de l'agriculture abordée précédemment, la notion de diversification agricole s'élargit bien au-delà du cadre strict de la production agricole, dans un ensemble de filières, pour considérer également les dimensions écologiques et sociales (Malézieux et Moustier, 2005). La diversification peut concerner un pays, une région, une filière, une exploitation ou encore une parcelle et s'envisager aussi bien à l'échelle individuelle que collective.

Selon Nihous (2008), à l'échelle d'une ferme, celle qui nous intéresse ici, la diversification se définit généralement comme les activités lucratives indissociables de l'exploitation, réalisées avec ses moyens humains, patrimoniaux et matériels. Deux formes se distinguent : la diversification purement agricole et la diversification structurelle ou entrepreneuriale. La première comprend la culture et l'élevage non conventionnels, dans la zone considérée, par effet de transposition d'un modèle ou d'une filière de production extérieure au secteur. Elle peut faire preuve d'innovation, comme de simple transposition géographique, conjoncturelle ou non, de filières de production agricole dite classique (culture, élevage...). La deuxième correspond au développement d'activités non agricoles, basées sur l'exploitation même et exercées principalement par l'agriculteur et sa famille. Celles-ci peuvent se faire en nom propre ou dans le cadre d'une entité juridique spécifique. Les filières principales de cette forme de diversification sont le tourisme agricole, la vente directe et l'élaboration/la transformation de produits agricoles, la production d'énergie destinée à la vente, la mise à disposition ou la location de terrains et édifices pour des usages non agricoles (événements, restauration...), les activités d'accueil et de loisirs (visite de la ferme, ferme pédagogique, etc.)...

Se diversifier, pourquoi ?

Un agriculteur se diversifie pour saisir une opportunité, développer une envie ou poursuivre un idéal. Parfois, se diversifier est même une nécessité. Les motivations derrière un projet sont multiples. Elles peuvent être de trois sortes, qui se combinent intimement et se complètent souvent :

1. **Économiques** : survie de l'exploitation, complément de revenus, dépendance vis-à-vis des aides et du marché, recherche d'autonomie financière, contrôle des prix...
2. **Sociales** : valorisation de son patrimoine et de ses produits, recherche d'un travail alternatif, transmission de l'activité, maintien et création d'emplois, reconnaissance du métier...
3. **Environnementales** : adaptation face aux contraintes de l'environnement, augmentation de la biodiversité, recherche d'autonomie dans les processus de production...



Se diversifier, comment ?

Business plan

Se diversifier demande de la motivation, des compétences, des savoirs et du temps. Pour développer un projet, il est important de réaliser un **business plan**. Le business plan résulte de la combinaison d'un plan d'affaires (ou étude de faisabilité) et d'un plan financier.

Réaliser un plan d'affaires, c'est notamment :

- Se poser les bonnes questions (qui ? quoi ? où ? pourquoi ? comment ? sous quelles formes ?) ;
- Analyser ses forces et ses faiblesses ;
- Peser les avantages et les inconvénients ;
- Définir les objectifs à atteindre ;
- Déterminer les conditions nécessaires à la réussite ;
- Étudier plusieurs scénarios possibles ;
- Calculer la rentabilité ;
- Planifier la mise en œuvre.

D'un point de vue purement **économique**, le plan d'affaires permet de définir la rentabilité du projet en calculant les **quatre indicateurs suivants** : prix de revient, prix de vente, chiffre d'affaires et seuil de rentabilité. S'il est **primordial** de les calculer lors de tout développement de projet, il peut être aussi très intéressant de les **suivre** dans le temps ou de les **réévaluer** à un moment précis (nouvel investissement, changement de régime fiscal, lancement d'un nouveau produit, souhait d'augmenter les bénéfices...). Ces indicateurs sont en effet d'excellents **outils de décision**. Ils permettent par exemple de :

- Décider de fabriquer ou non un produit en connaissant sa marge bénéficiaire ;
- Identifier les produits ou productions rentables et non rentables ;
- Déterminer le mode de commercialisation : vente directe, passage par un distributeur...

Ces indicateurs aident à réaliser ensuite le plan financier de l'activité. Le plan financier, c'est une simulation des trois premières années d'activité. Il reprend les charges et le chiffre d'affaires générés, le revenu engendré mais aussi les besoins en matière de trésorerie et en fonds de roulements. Sa réalisation permet d'apporter de la crédibilité au projet, notamment lors de la recherche de financement, et de déterminer ses coûts et besoins en main-d'œuvre.

Cet article s'attache à décrire une analyse de rentabilité.

Prix de revient

Le **prix de revient (PR)**, appelé parfois « **coût de revient** », équivaut à la **somme des coûts supportés** par une entreprise pour **produire un bien ou un service**. Il couvre donc l'intégralité des charges.

Le calcul du PR doit tenir compte à la fois des **coûts directs** (matières premières, main-d'œuvre de fabrication, **y compris celle de l'exploitant...**), mais aussi des **coûts indirects**, c'est-à-dire des dépenses qui ne sont pas directement rattachées à la production du produit ou du service (promotion, location de locaux, distribution, gestion administrative et financière, **main-d'œuvre à la gestion administrative et financière et main-d'œuvre de distribution...**).

Les coûts supportés peuvent aussi être ventilés entre les charges fixes (CF) et variables (CV). Les **charges fixes**, ou charges **structurelles**, sont liées à l'existence même de l'entreprise. Elles ne sont pas fonction de son activité et sont donc indépendantes du niveau de vente ou de production. L'entreprise doit les supporter quoi qu'il arrive. Il s'agit par exemple du loyer, des assurances, des amortissements, des frais de gestion administrative... Les **charges variables**, ou charges **opérationnelles**, évoluent quant à elles en fonction de l'activité de l'entreprise : plus le niveau de vente ou de production est élevé, plus les charges variables sont importantes, et inversement. Il s'agit par exemple de l'achat des matières premières, des consommations d'énergie, des commissions...

$$PR = \text{Coûts directs} + \text{Coûts indirects} = CF + CV$$

Calculer le PR est une première étape indispensable qui permet ensuite de fixer un prix minimal au produit ou au service à vendre.

Prix de vente

Le **prix de vente (PV)** est le prix auquel le produit ou le service va être vendu. Il équivaut au PR auquel il faut ajouter la **marge bénéficiaire (MB)**, qui correspond au bénéfice souhaité :

$$PV = PR + MB$$

Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires (CA)** correspond à l'ensemble des recettes liées à l'activité de l'entreprise. Pour désigner la projection des revenus futurs de l'activité, on parle alors de chiffre d'affaires prévisionnel. Avant de calculer le chiffre d'affaires prévisionnel, il faut prendre connaissance de son secteur d'activité, étudier le marché pour déterminer au mieux le nombre de ventes possibles. La fixation du PV définit plus haut est aussi une étape déterminante.

$$CA (\text{prévisionnel}) = PV \times \text{nombre de ventes (estimées)}$$

À noter que les primes et aides agricoles ne doivent pas être prises en compte dans le calcul du CA. Elles doivent en effet être considérées comme un « bonus ».

Seuil de rentabilité

Le **seuil de rentabilité (SR)**, calculé globalement pour l'ensemble des activités d'une entreprise, ou par activité, correspond au niveau de chiffre d'affaires à réaliser au cours d'une période, pour avoir un résultat nul, c'est-à-dire pour que le total des charges soit égal au total des produits. Son calcul ne peut donc se faire que si le PR, le PV et le CA ont été évalués au mieux.

Le calcul du SR intègre le CA, les CF et les CV :

$$SR = \frac{CF}{\left(\frac{CA - CV}{CA} \right)}$$

Dès que le SR est dépassé, l'entreprise/l'activité réalise un bénéfice. À l'inverse, tant que le SR n'est pas atteint, l'entreprise/l'activité est en perte.

Le **point mort (PM)** est une donnée qui découle du seuil de rentabilité. Il correspond au temps qu'il faut pour atteindre le seuil de rentabilité :

$$PM = \frac{SR}{\left(\frac{CA}{365} \right)}$$

Cas pratique

Le calcul de ces quatre indicateurs économiques est illustré par un cas simplifié de transformation de lait de foin bio en fromage à pâte dure. Tous les chiffres présentés s'entendent hors TVA. Cet exemple ne se veut **pas exhaustif**. De plus, il ne peut **pas être transposé** à une autre activité de transformation. **Chaque projet est différent** et doit être analysé spécifiquement.

À la vue des hypothèses et des données disponibles (Tableau 1), voici les résultats (Tableau 2 et Figure 1) :

- Le **prix de revient (PR)** de fabrication du fromage s'élève à 16,41 €/kg.
- L'artisan connaît le marché et souhaite vendre son fromage au prix de 18 €/kg. Ce PV permet d'obtenir une **marge bénéficiaire (MB) positive** de 1,59 €/kg de fromage produit.
- Si l'on considère que toute la production est vendue, le **chiffre d'affaires (CA)** prévisionnel s'élève alors à 45.000 €/an.
- Dans de telles conditions, le **seuil de rentabilité (SR)** de l'activité est atteint à partir de 24.000 € de CA. Une fois ce chiffre atteint, l'activité dégage donc un bénéfice. Ce seuil est **atteint après 27 semaines** de travail.

Se diversifier permet de se réappropriier (en partie) son revenu. Il est donc primordial, dans la réflexion du projet, de **valoriser directement le temps de travail de l'exploitant**, que cela soit dans le **calcul du prix de revient**, comme ici, ou en l'imposant dans la marge bénéficiaire souhaitée.

À la fin de l'année, la marge bénéficiaire, si elle est positive, peut venir compléter le revenu, ou être réinvestie dans l'activité. À noter que la rémunération et la marge bénéficiaire doivent être soumises à imposition et aux lois sociales. Selon le statut juridique de l'activité, la valeur du revenu/bénéfice net pourra varier (voir l'article : « La comptabilité : Quoi ? Comment ? Pourquoi ? »).

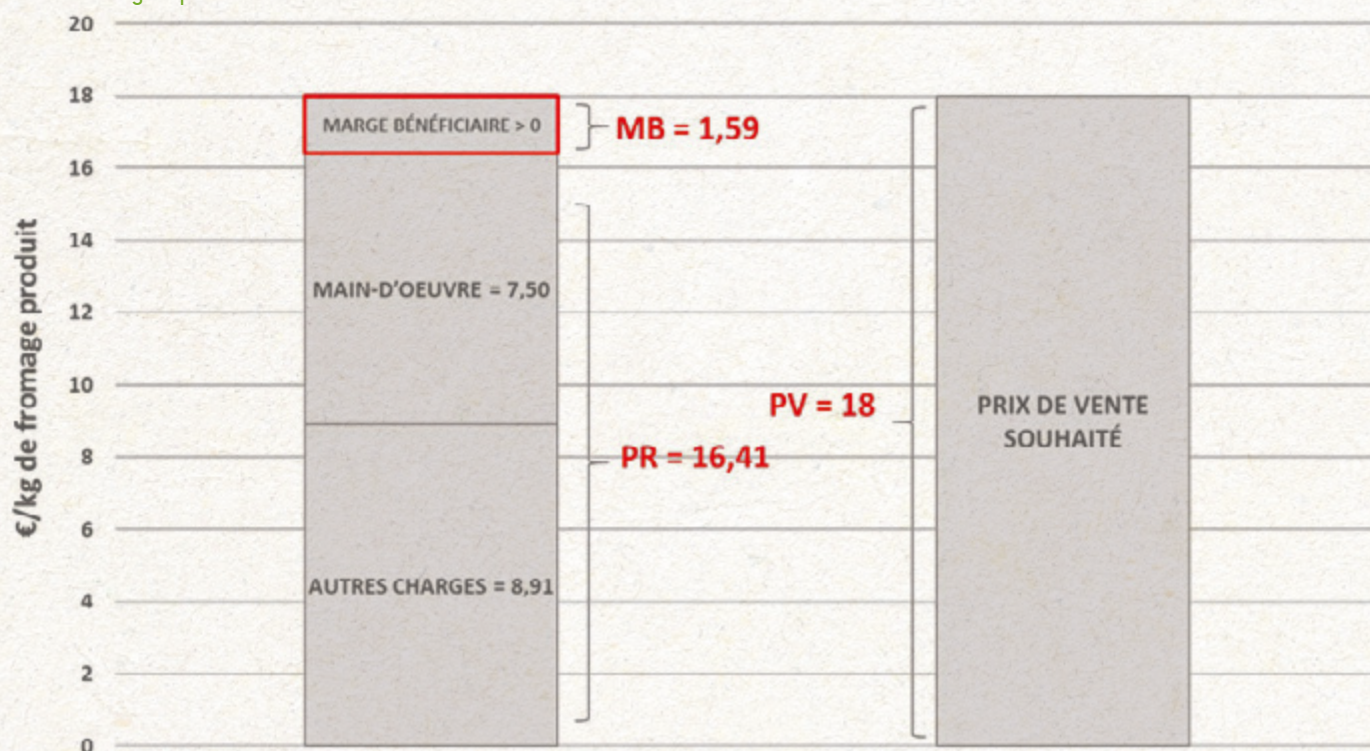
Tableau 1 : Cas simplifié – Transformation de lait de foin bio en fromage à pâte dure

HYPOTHÈSES DE TRAVAIL ET DONNÉES DISPONIBLES	
Investissements	Local et matériel de transformation : 22.500 € Amortissement : 5 ans
Achats de matières premières	Lait de foin bio : 0,47 €/l Ferments : 0,015 €/l
Transformation	50 kg de fromage par semaine : • Fromage → 10 l de lait = 1 kg de fromage • Installation dimensionnée pour transformer 500 l de lait • Transformation une fois par semaine • Temps d'affinage : 8 semaines
Consommation (électricité, eau...)	780 €/an
Gestion (AFSCA, étiquettes, emballages, assurances, publicité...)	3.120 €/an
Commercialisation	Prix de vente souhaité : 18 €/kg Commercialisation par des magasins locaux lors d'une tournée hebdomadaire de 100 km Coût du transport : 0,35 €/km
Main-d'œuvre patronale	1 personne (exploitant)
Main-d'œuvre salariale	/
Temps de travail	25 heures/semaine (production, nettoyage, affinage, livraison, gestion) – 50 semaines/an
Revenu minimum de l'exploitant souhaité	15 € brut/h (± 10 € net/h)

Tableau 2 : Principaux indicateurs économiques – Transformation de lait de foin bio en fromage à pâte dure

CHARGES FIXES ET VARIABLES	€/an	€/litre	€/kg
Investissements	4.500	0,18	1,80
Achat du lait	11.750	0,47	4,70
Achat de ferments, présure...	375	0,02	0,15
Frais de consommation (électricité, eau...)	780	0,03	0,31
Frais de gestion (AFSCA, étiquettes, emballages, assurances, publicité...)	3.120	0,12	1,25
Frais de commercialisation	1.750	0,07	0,70
Main-d'œuvre patronale	18.750	0,75	7,50
PRIX DE REVIENT	€/an	€/litre	€/kg
	41.025	1,64	16,41
MARGE BÉNÉFICIAIRE	€/an	€/litre	€/kg
Tenant compte du prix de vente souhaité (18 €/kg)	3.975	0,16	1,59
CHIFFRE D'AFFAIRES	€/an		
En prenant l'hypothèse que toute la production est vendue	45.000		
SEUIL DE RENTABILITÉ	CA (€)	L	Kg
	23.894	13.274	1.327
POINT MORT			
Exprimé en semaines, tenant compte de 50 semaines de travail/an	27		

Figure 1 : Illustration des notions de prix de revient (PR), prix de vente (PV) et marge bénéficiaire (MB) – Transformation de lait de foin bio en fromage à pâte dure



Et d'un point de vue comptable ?

La **comptabilité générale** ne permet pas de faire ressortir une rentabilité « individuelle » pour une activité particulière de l'exploitation, mais plutôt une **rentabilité « globale »**.

La **comptabilité de gestion** permet de palier en partie ce défaut puisqu'elle fait ressortir des indicateurs par spéculation. Cependant, **les chiffres liés à la diversification agricole sont noyés dans la masse et ne bénéficient pas d'une analyse particulière**.

Enfin, certains régimes d'assujettissement, en matière de TVA, et certains régimes d'imposition ne nécessitent pas de tenir une comptabilité (voir l'article : « La comptabilité : Quoi ? Comment ? Pourquoi ? »). Il est donc encore plus difficile d'analyser la rentabilité d'une activité de diversification dans ces cas-là.

Il est donc **nécessaire de tenir, en parallèle de sa comptabilité, des outils dédiés** pour calculer la rentabilité de la diversification et la suivre au cours du temps. C'est ce que permet notamment le **calcul des quatre indicateurs** que sont le prix de revient, le prix de vente, le chiffre d'affaires et le seuil de rentabilité.

Besoin d'être épaulé ?

Cet article passe en revue les étapes essentielles pour analyser de manière simple la rentabilité d'une activité de diversification.

Chaque projet relève néanmoins du cas par cas. Pour aller plus loin, il ne faut pas hésiter à faire appel à son comptable mais aussi aux structures d'encadrement existantes, dont Accueil Champêtre en Wallonie.

Accueil Champêtre en Wallonie

... structure d'encadrement des agriculteurs en diversification

L'asbl Accueil Champêtre en Wallonie (ACW) accompagne tout porteur de projet dans la structuration, le lancement, la gestion, la promotion et le suivi d'une activité de **diversification à la ferme**.

Le travail de l'asbl se répartit autour de **cinq axes de diversification** :

1. **Les circuits courts** : transformation, magasins et vente à la ferme, vente directe...
2. **Le tourisme** : gîtes, chambres d'hôtes, hébergements insolites, campings à la ferme...
3. **La pédagogie** : fermes pédagogiques...
4. **Les loisirs** : golfs et circuits champêtres, team-building, restaurants, salles pour réceptions et séminaires...
5. **L'accueil social** : accueil de public fragilisé à la ferme...

... pôle économique de DiversiFerm

DiversiFerm, association de compétences, a pour but d'accompagner les agriculteurs-transformateurs et les artisans qui souhaitent valoriser les ressources agricoles du territoire wallon et leur commercialisation via les circuits courts.

Quatre structures se répartissent en trois pôles (technologique, hygiénique, économique) pour offrir un service complet. **ACW**, en tant que **pôle économique**, encadre les porteurs de projets, en leur apportant un appui d'un point de vue économique et administratif pour la structuration, la mise en œuvre et le suivi de leur projet. Plus d'informations sur <http://diversiferm.be/>.

... observatoire de la diversification

Depuis peu, l'association s'est dotée d'un observatoire de la diversification. L'objectif ? **Collecter et rassembler des données socio-économiques** pour produire des **référentiels** sur les activités de diversification en Wallonie et suivre leur évolution dans le temps. Ces données manquent cruellement au secteur. Les activités de diversification des agriculteurs ne sont pourtant plus « un petit complément » accessoire, mais une réelle source d'investissement en temps et argent, qui doit générer des revenus importants, parfois même cruciaux pour la survie de l'exploitation.

... contact

Accueil Champêtre en Wallonie
Chaussée de Namur, 47
5030 Gembloux
Tél. : 081/627 454

E-mail : info@accueilchampetre.be

Site Internet : www.accueilchampetre.be

Références

Malézieux E., Moustier P. (2005). « La diversification dans les agricultures du Sud : à la croisée de logiques d'environnement et de marché. Un contexte nouveau ». *Cahiers Agricultures*, vol. 14, n° 3.

Nihous F. (2008). *Rapport sur la diversification et la valorisation des activités agricoles au travers des services participant au développement rural*. Ministère français de l'Agriculture et de la Pêche.



Accueil Champêtre
en Wallonie



Outil de gestion simplifié en ligne

Mary Guillaume, Beverley Minnekeer, CRA-W

Développement du premier outil de gestion simplifié, en ligne, adapté à la diversité des fermes de Wallonie

Le problème du surendettement est un phénomène toujours plus présent chez les agriculteurs. Si la volatilité des prix est un facteur explicatif, le manque de suivi de la situation financière de la ferme s'avère souvent un facteur aggravant.

Résultat des recherches participatives en agriculture biologique du CRA-W, l'outil Excel de gestion simplifié, Tresogest (à lire dans *Itinéraires Bio* n°32 et n°38), rencontre toujours plus de demandes. Néanmoins, le format Excel de Tresogest ne permet pas de répondre efficacement à ces demandes ni de diffuser l'outil à large échelle. C'est pourquoi un projet a été déposé auprès de la DGO3, afin de développer un **outil de gestion simplifié, en ligne**. Ce projet de 16 mois (juin 2018-octobre 2019) réunit quatre partenaires : le CRA-W, Groupe One, DiversiFerm et le réseau des GASAP.

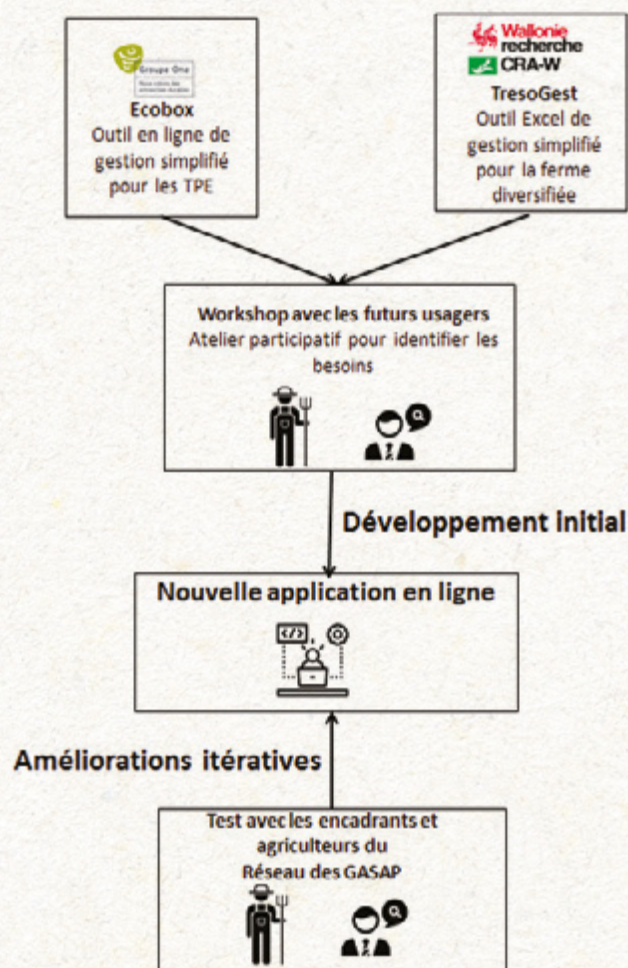
L'idée est de partir de deux outils existants et complémentaires : Tresogest, développé par le CRA-W depuis 2015, et EcoBox, outil de gestion simplifié, en ligne, pour les très petites entreprises (TPE), développé par Groupe One depuis 2013. Le projet vise ainsi à valoriser et à mutualiser l'acquis issu de ces outils. Par la suite, la future application sera testée par les agriculteurs du Réseau des GASAP (schéma).

Comme Tresogest et EcoBox, la future application en ligne devra être adaptée aux utilisateurs et non l'inverse.

Il est donc essentiel de partir des besoins du secteur, en impliquant les utilisateurs dès le début du projet.

Intégrer les futurs utilisateurs dès le début du projet

Le projet a débuté en juin, par une journée de workshop, qui rassemblait des représentants des bénéficiaires de la future application. L'objectif de cet atelier était d'impliquer directement les usagers dans la réflexion, ainsi que dans le choix, la conception et l'utilisation de solutions adaptées. L'atelier réunissait des représentants des structures d'encadrement appuyant les agriculteurs dans leur gestion économique et/ou dans leur démarche de diversification (Crédal, Mouvement d'Actions paysannes – MAP, Accueil Champêtre de Wallonie, Créajob, Finagri, Réseau des GASAP). Il y avait aussi des agriculteurs de fermes diversifiées (Ferme



de Stée, Ferme d'Esclaye, Ferme Crèvecoeur). Riche de cette diversité d'acteurs, les participants ont pu échanger leurs multiples points de vue et leurs expériences respectives, ce qui a permis de croiser les informations pour le développement du futur outil. Cette dynamique au sein de l'atelier a permis de dégager une liste de fonctionnalités à intégrer dans l'application, au regard des outils existants et des besoins actuels du secteur. L'hétérogénéité du groupe a permis une réflexion ouverte, non focalisée sur des considérations de spécialistes, avec un niveau d'échanges soutenu.

Retours d'expérience, quels enjeux ?

La première partie de la journée fut consacrée aux retours d'expérience de TresoGest et d'Ecobox, ainsi qu'aux témoignages des utilisateurs. Les échanges ont mis en lumière plusieurs enjeux.

Lever les freins à l'utilisation, pour ritualiser la gestion quotidienne à la ferme

Ritualiser la gestion chez des agriculteurs est l'un des premiers enjeux soulevés lors des échanges entre participants. Être en possession de chiffres clés et connaître la situation financière de son entreprise est indispensable pour évaluer la faisabilité et la rentabilité d'une activité. Or, les outils de pilotage ne sont pas encore très répandus. L'enjeu est ainsi de lever les freins à l'utilisation de ce type d'outil pour éviter que les agriculteurs ne se dédouanent de la gestion. L'importance de l'**accompagnement** fut également soulignée par les participants. Elle doit permettre de favoriser l'acquisition des bons réflexes de gestion et de tirer les enseignements des encodages.

La trésorerie, le nerf de la guerre

La **gestion de trésorerie** s'est révélée un autre enjeu de poids pendant l'atelier. Les problèmes de trésorerie sont l'une des principales causes de faillites dans le monde agricole. Les participants ont notamment soulevé la problématique des arriérés des fournisseurs, la gestion des emprunts ainsi que le manque fréquent de visibilité et de suivi chez les agriculteurs. L'enjeu est ici de sensibiliser les producteurs à cette problématique et de leur permettre de connaître facilement leur situation financière réelle : distinguer ce qui est payé de ce qu'il reste à payer, comparer le prévisionnel au réalisé et être conscient des délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Les fonctionnalités relevées pour répondre aux enjeux

La seconde partie de l'atelier fut consacrée aux fonctionnalités à intégrer dans la future application en ligne. Au total, 23 fonctionnalités ont été listées et priorisées. Sur base des enjeux soulevés en matinée et du délai permis par le projet, il fut convenu d'imaginer la nouvelle application en deux versions distinctes. Celles-ci correspondront à deux phases de développement informatique :

I. La **version Base** se focalisera sur les indicateurs financiers (rentabilité et trésorerie). Elle reprendra les fonctionnalités de base comme l'encodage des entrées et des sorties financières. Elle permettra l'exportation des données en vue de valoriser les encodages à d'autres fins. Véritable porte d'entrée pour se réapproprier ses propres chiffres, cette version s'adressera à tous les agriculteurs diversifiés, sans outil de gestion, en activité ou en réflexion d'installation.

II. La **version Expert** adoptera une dimension analytique intégrant des indicateurs financiers et techniques. Elle se rapprochera de l'outil TresoGest actuel. L'importation de données (bancaires, prévisionnelles) devrait également être rendue possible. Un pas plus loin dans les réflexions de gestion, cette version s'adressera aux agriculteurs avertis.



Perspectives

À la suite de cet atelier, nous avons entamé le développement informatique de la version Base de l'application. Une fois opérationnel, le premier module de l'outil sera testé au printemps 2019 par les agriculteurs du réseau des GASAP.

Ce test de terrain permettra de faire remonter les avis des utilisateurs, qu'ils soient positifs ou négatifs. Il permettra aussi d'optimiser l'outil de manière continue, avant une diffusion plus large vers le secteur. C'est alors que le nom de la nouvelle application pourra être révélé !

Sites des partenaires

<http://www.cra.wallonie.be>
<https://www.groupeone.be>
<https://gasap.be>
<http://diversiferm.be>



Analyse comptable d'une parcelle de maraîchage biodiversifié en Brabant wallon

Hélène Hainaut (ULB), Jérôme Henreaux (ULB), Yannick Hostie (ULB), Marc Kerckhove (CRABE), Nicolas Vereecken (ULB)

Le maraîchage « biodiversifié » sur petite surface séduit de plus en plus de porteurs de projets désireux de proposer des légumes de saison, vendus en circuit court, et issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Toutefois, ce type de système de production fait face à un manque de références, en comptabilité agricole, assez déconcertant.

En effet, le nombre élevé de légumes différents cultivés en parallèle, en association ou en rotation, dans le temps et dans l'espace, complexifie grandement l'estimation de nombreux indicateurs communément utilisés en statistiques agricoles, tels que la marge brute par unité de surface (€/ha) ou par unité de temps de travail (€/h).

Ce constat a mené le Laboratoire d'Agroécologie de l'ULB et le CRABE asbl à lancer un projet de recherche pour étudier la viabilité économique et environnementale du maraîchage biodiversifié, sur petite surface, en Région wallonne. Ce projet, soutenu par le Service public de Wallonie (SPW-DGO3), s'est déroulé sur une période de deux ans, de janvier 2016 à décembre 2017. C'est ainsi qu'une parcelle expérimentale de 0,92 ha a été aménagée dès le printemps 2016, en Hesbaye brabançonne, sur le site de l'asbl Kampana, à Tourinnes-Saint-Lambert. Le terrain, qui était initialement une prairie

entourée d'une haie de feuillus indigènes, a été mis en culture par deux maraîchers, engagés à mi-temps dans le cadre du projet. Des planches de culture ont été aménagées sur une surface d'environ 5.000 m² et deux serres-tunnels de 200 m² ont été installées sur le site. Des bandes fleuries ont été semées sur une partie du terrain et 45 jeunes arbres fruitiers y ont été plantés.

Pour répondre aux objectifs spécifiques du projet, la parcelle de production a fait l'objet d'un suivi économique précis. Les coûts fixes et variables, liés à l'installation et à la production, les recettes des ventes, par moyen de commercialisation, et le détail du temps de travail accordé à chaque tâche ont été enregistrés quotidiennement, de mai 2016 à décembre 2017. Ces données ont ensuite été analysées et ont permis de calculer une série d'indicateurs de rentabilité associés au maraîchage diversifié.

Le temps de travail

L'installation de l'activité de maraîchage a débuté, en mai 2016, avec la préparation du sol, la mise en culture des premières planches de production, l'achat du petit matériel agricole, l'installation du système d'irrigation et le montage des serres. De mi-mai à mi-décembre 2016, 1.582 heures de travail ont été enregistrées par les maraîchers, ce qui correspond à une moyenne de 52 heures par semaine. À noter que certaines heures ont été prestées par des stagiaires du CRABE, qui ont occasionnellement aidé les maraîchers, par exemple pour le montage des serres.

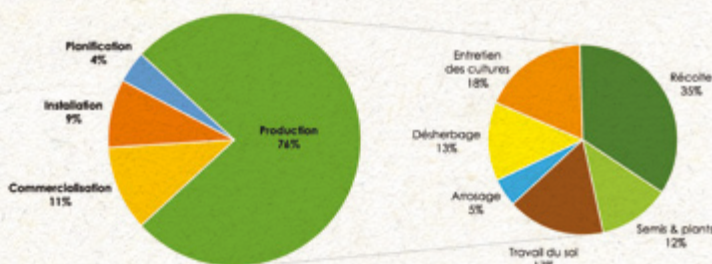
L'année 2017 représente une année de production complète, avec un total de 1.725 heures de travail allouées au maraîchage. À titre de comparaison, un employé à temps plein (38 h/sem) preste 1.760 heures chaque année alors qu'il n'est pas rare qu'un agriculteur travaille 3.000 heures par an (ce qui équivaut à 50 semaines de 60 h). Le contexte de nos maraîchers correspond donc à un régime de temps de travail de 38 h par semaine, en moyenne. Celles-ci sont toutefois ventilées en fonction de la saison, avec un maximum de 242 heures prestées au mois de juin 2017, soit un peu plus de 56 heures par semaine.

Si l'on s'intéresse maintenant à la répartition du temps de travail de l'activité de maraîchage en 2017, on observe que les trois quarts du temps ont été consacrés à la production, contre 11 % à la commercialisation (préparation des commandes, livraison et vente), 9 % à l'installation (plantation des rhubarbes et des arbres fruitiers) et 4 % à la planification des cultures.

La figure 1 illustre la répartition de ce temps de travail, ainsi que le détail des tâches liées à l'activité de production.

Notons que les moyens de commercialisation sont variés : environ 40 % des légumes sont vendus à des magasins bio, 20 % à des groupes d'achat en commun, 20 % en vente directe et 20 % à des revendeurs qui écoulent ensuite les légumes sur différents marchés.

Figure 1. Importance relative du temps de travail consacré aux différentes tâches au cours de l'année 2017.



Le temps de travail

La marge brute par unité de surface

L'analyse qui suit est basée sur un outil d'information sur la rentabilité des principales productions agricoles wallonnes, mis à disposition par la Direction de l'Analyse économique agricole (SPW, DGARNE, DAEA). La méthodologie consiste à retenir la marge brute du produit principal par hectare comme critère central pour l'analyse de rentabilité, c'est-à-dire la différence entre le chiffre d'affaires et les charges opérationnelles, liées à la culture principale. Dans notre cas, nous considérons l'ensemble de la production maraîchère comme « culture principale ». Les charges opérationnelles prises en compte sont les frais de semences et de plants, d'engrais, de produits de lutte phytosanitaire et de travaux agricoles. Ces derniers sont à considérer avec prudence puisque leur importance diffère suivant le matériel en propriété.

Sur notre site d'étude, les investissements liés à l'aménagement du site et à l'équipement de départ représentent une somme de 22.206 €. Ils couvrent l'achat de deux serres neuves, avec mise en place d'un système d'irrigation, de petit matériel et d'outils agricoles, d'un microtracteur d'occasion, de travaux de préparation du terrain (nivellement et travail du sol, taille des haies) et de plantation de 45 arbres fruitiers. En 2018, de nouveaux investissements ont été réalisés avec l'installation de deux serres supplémentaires et d'un nouveau système d'arrosage, pour une somme d'environ 11.000 €.

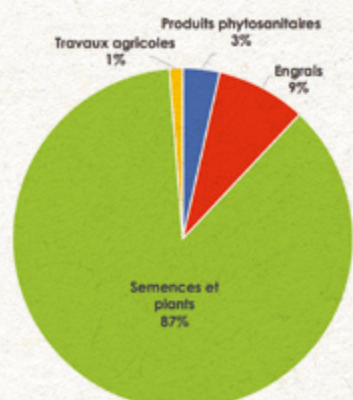
Tableau 1. Frais d'installation (€ HTVA) liés à l'activité de maraîchage biodiversifié (années 2016 et 2017).

Équipement (outils agricoles, bâches, système d'irrigation, etc.)	12.045
Deux serres de 7 x 29,5 m	6.612
Préparation du terrain (sous-traitance pour le travail du sol)	1.847
Plantation de 45 arbres fruitiers	1.702
Total	22.206

L'activité de maraîchage a généré un chiffre d'affaires de 11.883 € en 2016, de 16.807 € en 2017. Il devrait atteindre 19.000 € en 2018. Si l'on s'intéresse à l'année 2017, seule année de production à bénéficier d'un suivi complet et précis à l'heure actuelle, et au cours de laquelle 4.745 m² ont été mis en culture, nous obtenons un chiffre d'affaires de 3,54 €/m², soit 35.420 €/ha. Notons que la production sous serre a engendré un chiffre d'affaires de 8,18 €/m², notamment grâce à la production de mâche, de pourpier, de haricots et de poivrons sous tunnels.

Les charges opérationnelles (Tableau 2) représentent une dépense de 3.552 € en 2017, soit 7.486 €/ha. La majorité de cette somme est due à l'achat des semences et des plants (87 %) alors que les intrants (engrais, fuel et produits de lutte phytosanitaire) ne représentent que 13 % des dépenses.

Figure 2. Importance relative des charges opérationnelles pour l'activité de maraîchage en 2017





**Malts Bio
- Château Nature -
Houblons Bio
Sucre Bio**

**Une décision
pour la Nature**

*Parfaits pour la bière bio !
Bons pour la Nature !*

www.malterieduchateau.com
info@castlemalting.com
+ 32 (0) 87 662 095



Tableau 2. Chiffres d'affaires, charges opérationnelles et marges brutes (en €), liées à l'activité de maraîchage biodiversifié, pour une surface cultivée de 4.965 m² (2016) et 4.745 m² (2017). Les produits de lutte phytosanitaires comprennent, entre autres, la lutte biologique. Les engrais comprennent, entre autres, le terreau et les semences pour engrais verts.

	2016	2017
Chiffre d'affaires	11.883	16.807
Charges opérationnelles	3.133	3.552
• semences et plants	2.811	3.080
• engrais	74	303
• produits phytosanitaires	125	124
• travaux agricoles	123	45
Marges brutes	8.750	13.255

La marge brute dégagée en 2017, c'est-à-dire le chiffre d'affaires diminué de la somme des charges opérationnelles, s'élève à 13.255 € pour une superficie cultivée de 4.745 m². Nous avons converti ces valeurs à l'hectare, dans le Tableau 3, pour permettre une comparaison avec certaines grandes cultures conventionnelles (betteraves sucrières, froment d'hiver et pommes de terre), que l'on retrouve dans les mêmes paysages en Région wallonne. Les frais liés aux travaux agricoles considèrent les travaux par entreprise, dans le cas des grandes cultures, et le carburant utilisé pour le microtracteur, dans le cas du maraîchage. Le prix d'achat du microtracteur se trouve dans les frais d'équipement (Tableau 1).

Tableau 3. Indicateurs de rentabilité de la production agricole en Région wallonne (€/ha). Les valeurs pour les grandes cultures sont des moyennes sur les années 2013 à 2016. Les valeurs concernant le détail des charges opérationnelles ont été obtenues sur base de l'importance relative de chacune d'entre elles en 2015 (source : Performances et rentabilité en agriculture wallonne, SPW, DAEA, 2018).

	Maraîchage biodiversifié	Betteraves sucrières	Froment d'hiver	Pommes de terre
Chiffres d'affaires	35.420	2.956	1.517	5.149
Charges opérationnelles	7.486	1.280	666	1.950
• semences et plants	6.491	307	87	624
• engrais	639	282	186	409
• produits phytosanitaires	261	320	220	565
• travaux agricoles	95	358	167	331
• autres	/	13	7	19
Marges brutes	27.934	1.677	851	3.199

Avec une marge brute de 2,80 €/m², soit 27.934 €/ha, le maraîchage biodiversifié sur petite surface contraste fortement les chiffres à l'hectare, liés aux grandes productions agricoles wallonnes. D'une part, les charges opérationnelles sont faibles et ne représentent que 21 % du chiffre d'affaires, contre 43 %, 44 % et 38 %, dans le cas, respectivement, de la production de betteraves sucrières, de froment et de pommes de terre.

D'autre part, le prix de vente de la production de légumes au m² est plus avantageux que celui des grandes cultures. En revanche, la surface qui peut être cultivée par une seule unité de main-d'œuvre, en maraîchage diversifié peu motorisé, ne dépasse pas 0,5 ha (pour une moyenne de 40 h par semaine), alors qu'une seule unité de main-d'œuvre peut cultiver des dizaines d'hectares de terres arables. Enfin, ces estimations comptables ne tiennent pas compte des investissements matériels et fonciers, qui varient fortement d'un système de production à l'autre et qui sont, bien sûr, essentiels pour estimer la viabilité d'une exploitation agricole.

La marge brute par unité de temps

En 2017, la marge brute générée sur le site maraîcher de Kampana est de 13.255 €, pour un total de 1.725 heures de travail, soit une marge brute de 7,68 €/heure. Ce chiffre semble tout à fait cohérent si on le compare à quelques références récentes. Dans sa thèse de doctorat, Antoinette Dumont (2017) estime, en effet, que le revenu horaire moyen, dans le secteur du maraîchage sur petite surface, est de 8,62 € avant impôts. Dans le contexte bruxellois d'activités de maraîchage en phase de lancement, le projet de recherche action participative Ultra-Tree (2018), mené en Région de Bruxelles-Capitale, en partenariat avec le Laboratoire d'Agroécologie de l'ULB, présente des résultats similaires, avec un bénéfice brut avant impôt de l'ordre de 7 €/h.

Ces chiffres a priori peu réjouissants sont en réalité très semblables aux revenus horaires de l'ensemble du secteur agricole wallon. Pour la période 2014-2016, le revenu annuel moyen du travail par unité de travail était compris entre 7.293 €, pour l'orientation « bovins à viande », et 22.036 €, pour l'orientation « cultures agricoles ». Pour un agriculteur travaillant environ 60 h par semaine, cela correspond à un revenu situé entre 2,43 et 7,35 €/h, hors aides agricoles. À l'échelle de la Wallonie, le secteur du maraîchage biodiversifié semble donc aussi rentable en termes de revenu horaire que l'orientation technicoéconomique la plus intéressante, à savoir les cultures agricoles. Il est toutefois pénalisé par la petite surface qu'il est possible de cultiver par maraîcher, puisqu'une partie des aides agricoles sont aujourd'hui octroyées par unité de surface, donc au détriment des producteurs installés sur petite surface. À titre de comparaison, ce soutien financier représentait, en 2016, entre 117 % (secteur « cultures agricoles ») et 503 % (secteur « cultures et viande ») du revenu du travail d'un agriculteur en Wallonie (DGARNE, DAEA, 2018).

Un rôle environnemental majeur

Outre son rôle de production de légumes de qualité, le maraîchage biodiversifié remplit une multitude d'autres fonctions à l'échelle du territoire. Aménagés d'arbres et d'arbustes fruitiers, de haies, de bandes fleuries et de zones non fauchées, nous avons pu démontrer que les sites maraîchers du Brabant wallon, mais aussi de la Région de Bruxelles Capitale et d'ailleurs, constituent d'excellentes zones de refuge pour la biodiversité. Le volet environnemental de notre étude a, par exemple, mis en évidence que les sites maraîchers, étudiés dans le Brabant wallon, hébergent un quart de la diversité nationale en abeilles sauvages, soit une centaine d'espèces environ. Cette biodiversité est équivalente à celle rencontrée au sein de réserves naturelles ou de sites Natura 2000 d'une même région, preuve qu'il est possible de concilier production agricole intensive et protection de la biodiversité dans nos régions tempérées. Ce double rôle est fondamental dans le contexte actuel de transition vers un monde plus durable et plus respectueux de l'environnement. Et si ce rôle de protection de la nature était également pris en considération lors de l'attribution des primes agricoles ?

Remerciements

Nous tenons à remercier le Service public de Wallonie (DGO3), ainsi que le Fonds pour l'Encouragement à la Recherche et le Fonds Van Buuren (ULB) pour leur soutien financier tout au long de ce projet.



Plein Air Concept®

BONNE ANNÉE 2019 !

PORCS

Naissage,
Post-sevrage,
Engraissement

ACCESSOIRES

Auges,
Abreuvoirs,
Clôtures et filets

VOLAILLES

Poussins,
Poules, poulets,
pintades,
oies, canards...

TECHNIGÎTES

Circulaires,
Grande Capacité,
Élevage porcin et
avicole



www.pleinairconcept.fr

+ 33 473 542 600

Références

Dumont, A. (2017). Analyse systémique des conditions de travail et d'emploi dans la production de légumes pour le marché du frais en Région wallonne...
 Délivrables papier du projet de recherche Ultra-Tree (2018).
 DGARNE, DAEA (2018). Évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie.
 DGARNE, DAEA (2018). Performances et rentabilité en agriculture wallonne.



Portrait de la Ferme Beaucarne

Comment calculer son prix de revient ?

Patrick Silvestre et Raphaël Boutsen, Biowallonie

Thierry est à la tête d'une exploitation agricole bio située à Luigne, une commune près de Mouscron. Il cultive des céréales et des légumes de plein champ, destinés principalement à la transformation. Sur une surface d'environ 50 ha, nous trouvons différentes cultures en fonction de la demande de l'industrie et de leur rentabilité respective : poireaux, céleris-raves et feuilles, potimarrons, haricots, pommes de terre et plants, plants de poireaux à repiquer, céréales...

Thierry nous explique que sa comptabilité lui permet de calculer le prix de revient de chaque culture, c'est-à-dire de connaître toutes les dépenses nécessaires pour mettre sur le marché un produit (par ex. le prix des légumes au départ en container ou des céréales livrées au meunier...).

À quoi va lui servir le prix de revient ?

Le prix de revient va permettre à Thierry de savoir si une culture est rentable, s'il va pouvoir gagner sa vie de manière juste quand il aura payé tous ses frais.

C'est également un élément très important pour négocier les prix auprès des acheteurs. En effet, pour négocier le prix de vente d'un produit, il faut bien connaître son propre prix de revient.

De plus, la marge bénéficiaire doit être suffisante pour vivre de son travail et permettre des investissements dans la ferme.

Pour accéder aux aides à l'investissement, Thierry fait appel à un organisme officiel pour établir sa comptabilité de gestion.

Pour compiler les données nécessaires à la comptabilité, Thierry commence par un carnet de notes journalières.

Après chaque journée, il rédige dans ce carnet, champ par champ, ce qu'il a fait : opération culturale réalisée, densité de semis ou plantation, heures de travail manuel (désherbage, récolte...), heures d'utilisation du tracteur, engrais ou amendement utilisé et doses, réglage final de l'outil utilisé (agressivité de la herse étrille par exemple).

C'est une habitude à prendre et, si ce travail est fait quotidiennement, il prend peu de temps. Il s'agit d'avoir une idée des différents postes de frais.

Ensuite, il encode certaines données dans un tableur Excel qu'il a créé lui-même pour le calcul du prix de revient de chaque culture de son exploitation.

Comment fonctionne son programme ?

Il se compose de trois parties :

1. Les frais généraux (location de terre, achat et entretien du matériel, combustibles, électricité...)

Ceux-ci seront répartis arbitrairement, par culture ou par parcelle, en fonction de l'intensivité qu'exige la culture.

2. Le détail des actions réalisées culture par culture

C'est ici que nous allons retrouver les travaux, les achats d'engrais, de semences et de plants, les traitements de protection, les ventes, les heures des salariés et ses propres heures...

3. Le calcul du prix de revient

Le programme lui permet de calculer le prix de revient de différentes manières. Les résultats peuvent être exprimés à l'hectare, à la parcelle ou à l'heure prestée, par exemple.

Quel est l'intérêt d'avoir un programme conçu soi-même ?

Quand l'année se termine, Thierry peut voir où en est la rentabilité d'une culture ou d'une parcelle. En faisant varier certains paramètres dans le tableur Excel, il est possible de simuler un autre prix de revient, si certains postes venaient à changer : récoltes moindres, évolution du prix d'achat ou du prix de vente, coût d'un nouvel investissement à amortir, prix indexés des salaires pour les saisonniers, prix de l'énergie...

Avec ces résultats, il pourra faire le bilan de son année, pointer les forces et faiblesses de sa ferme et, éventuellement, orienter l'assolement.

Quel poste pourrait être plus développé dans son programme ?

Le poste concernant la consommation de carburant lui pose question. À l'heure actuelle, tant d'un point de vue de la protection environnementale que du coût des carburants, il est très intéressant de voir ce qu'il est possible de faire pour diminuer l'utilisation de l'énergie fossile.

Pour ce faire, Thierry commence à noter la consommation des différents tracteurs. Il répartit cette consommation par opération culturale. Il essaie ainsi de définir les opérations les plus énergivores et d'améliorer sa façon de travailler.

Quelques exemples sur lesquels il peut agir : la conduite du tracteur (moteur à 1.600 tours/min, pneumatiques à faible pression...), le réglage de la machine, la fermeture rapide des portes du frigo, l'optimisation de l'irrigation...

Cependant, certains éléments moins faciles à cerner pourraient également permettre une diminution de l'utilisation des énergies fossiles : l'effet des mélanges de couverts végétaux sur la structure et la vie du sol, la réintroduction d'une prairie temporaire avec des trèfles et luzernes, la vérification de la profondeur de la zone compactée, la limitation de la fréquence de passage du décompacteur...

Il est toutefois nécessaire de vérifier que ces modifications n'ont pas d'impact négatif sur le rendement et le prix de revient. Cependant, un impact négatif à court terme sera peut-être positif à moyen ou à long terme.

**ENSEMBLE,
OEUVRONS
POUR UN AVENIR
DURABLE**

CERTISYS
votre partenaire **BIO**

RETROUVEZ-NOUS À
BIOFACH
into organic
du 13 au 16/02/2019

Il y a un peu plus de 35 ans, un groupe de pionniers passionnés par la terre s'est formé autour de valeurs communes. De là est née Certisys, tout premier organisme de contrôle et certification pour l'agriculture biologique en Belgique. **Aujourd'hui, fidèles à nos convictions, nous continuons à être 100% BIO, engagé et indépendant.**

Vous désirez passer en BIO?
Notre équipe est disponible pour répondre à toutes vos questions.
info@certisys.eu - 081/600.377 - www.certisys.eu

CERTISYS®
BIO CERTIFICATION



La Ferme d'Esclaye, Marc-André Hénin

Damien Counasse et Raphaël Boutsen, Biowallonie

1. Description de la ferme

C'est au bout de la rue de l'Esclaye qu'est basée la ferme des Henin, à Pondsromme, sur la commune de Beauraing. L'exploitation et l'atelier de transformation emploient quatre personnes à temps plein : Marc-André, sa sœur, son frère et son père. L'exploitation familiale est gérée en polyculture-élevage et compte 75 hectares (deux tiers de prairies temporaires et un tiers de prairies permanentes) et 80 vaches laitières de race Holstein et Montbéliarde. L'assolement est composé d'environ 50 hectares de cultures fourragères (12 hectares

de céréales moissonnées et le reste en prairie temporaire) et environ 25 ha de prairies permanentes. Les vaches sont donc principalement nourries à l'herbe, pour obtenir un lait de qualité maximale. La famille Henin transforme une bonne partie du lait directement à la ferme et le reste part à la laiterie. Le beurre est le produit phare de la Ferme de l'Esclaye. Ils ont également toute une gamme de produits laitiers : fromage, petit frais et yaourts.

2. Points d'attention sur la comptabilité

Gérer ses comptes pour bien gérer sa ferme

Pour Marc-André, il y a trois types de comptabilité dans une ferme. Chacune à ses objectifs et ses raisons d'être. La première, la comptabilité réelle, est exigée pour établir le taux d'imposition de la ferme. La seconde, la comptabilité de gestion, est obligatoire pour bénéficier

d'aides à l'investissement ou à la reprise. La troisième, la plus intéressante selon lui, est la comptabilité mise en place par l'agriculteur lui-même. Elle est donc spécifique à la situation de la ferme, en fonction des différents ateliers : production de lait, de viande, transformation, commercialisation.

Sa comptabilité comme outil d'aide à la décision

Marc-André a toujours aimé les chiffres. Déjà lors de son travail de fin d'études, il calculait la rentabilité de la ferme familiale. C'est lors de la reprise de la ferme, il y a dix ans, qu'il s'est penché sur cette comptabilité. À l'époque, il a été obligé de la réaliser pour connaître sa marge de manœuvre dans le futur. C'est notamment en se plongeant dans ce travail de comptable, qu'il s'est rendu compte de la particularité de la situation de la ferme : des coûts de production élevés et l'objectif de rémunérer les quatre personnes travaillant sur l'exploitation. En prenant en compte ces deux aspects, le prix de vente du lait à la laiterie n'était pas suffisant pour couvrir toutes les charges. Le choix de la

transformation d'une partie du lait à la ferme s'est donc avéré le meilleur. De plus, dans l'absolu, la ferme pourrait être autonome en fourrage avec une cinquantaine de vaches laitières. En revanche, au vu des charges structurelles et opérationnelles, il est indispensable de traire 80 vaches, si l'on veut rémunérer quatre personnes.

Pour lui, le calcul et l'analyse des données économiques sont essentiels pour la bonne gestion d'une entreprise agricole et pour faire les choix les plus adaptés. Cette comptabilité personnelle est impérative pour une ferme diversifiée et aux débouchés multiples (transformation, circuit court et laiterie).

Calcul de la rentabilité, au jour le jour, à l'aide d'outils

Dans sa comptabilité, Marc-André ne prend pas en compte les amortissements. L'argent qui a été dépensé pour du capital (bâtiments et matériel) est de l'argent sur lequel il ne compte plus. Il calcule la rentabilité de la ferme sur base de la trésorerie réelle, c'est-à-dire les entrées et les sorties financières. C'est une forme de comptabilité instantanée. Pour cela, il utilise un outil de gestion, TresosGest, mis en place par le CRA-W. Pour l'utiliser, Marc-André prend le temps d'encoder ses factures deux fois par semaine. Ce travail n'est pas déléguable à une personne externe de la ferme. Cela paraît rébarbatif mais cela lui permet de bien connaître ses chiffres et de les maîtriser poste par poste. Pour cet éleveur, les comptabilités de gestion ne sont pas assez fines, pratiques et flexibles, pour se rendre compte réellement de ce

qu'il se passe à la ferme. Ces différents outils de personnalisation de la comptabilité d'une ferme sont nécessaires lorsque l'on souhaite avoir une vision d'entreprise de sa ferme.

Chaque exploitation est unique. C'est donc pour cela que chaque comptabilité doit être personnalisée pour être adaptée à chaque situation et fournir des données utiles à l'agriculteur en fonction de son type d'exploitation.

L'agriculteur de demain doit avoir cette approche sur sa comptabilité, pour mener à bien la gestion de sa ferme.

Mandala Organic Growers, l'informatique au service d'une agriculture transparente et durable

Bénédicte Henrotte, Biowallonie



Entretien avec Antoine Guccione, fondateur de la société Mandala. Avec sa sœur et son partenaire informaticien, Luigi Airone, ils ont mis au point un outil informatique au service des agriculteurs qui respectent la Terre.

Pourquoi le nom Mandala ?

Dans la tradition tibétaine, la Terre, le Feu, l'Eau, l'Air et l'Espace constituent le mandala des cinq éléments, qui composent notre univers. Le déséquilibre de l'un des éléments affecte celui de l'univers entier. Antoine voit l'agriculture biologique comme un mandala, un Tout, dans lequel les êtres vivants, les produits de la terre et l'environnement s'unissent pour protéger la vie.

Philosophie de la société

C'est en 1997 qu'Antoine et sa sœur, Anne Marie Guccione, créent la société « Mandala », en cohérence avec leur amour de la nature et de leur région d'origine, la Sicile. Ils créent une société d'import-export de fruits et légumes biologiques. Antoine, seul actionnaire, a voulu dès le début impliquer les producteurs en leur demandant d'entrer dans le projet en tant qu'actionnaires. C'est à ce moment-là qu'est né « Mandala Organic Growers ». Ils pouvaient planifier les productions, en fonction des saisons, sur un total de 600 ha de production à travers la Sicile, la Sardaigne, l'Italie (agrumes, olives et maraîchage divers), l'Angleterre (salades, choux...) et la Belgique (légumes sous serre), pour aborder le marché de manière plus sereine.

Ils sont précurseurs dans le secteur bio et considérés comme des marginaux. Leur motivation a grandi au fur et à mesure de leurs rencontres avec de nombreux agriculteurs bio, qui, par tout dans le monde, partagent la même vision et l'amour de leur métier. Mandala est à l'initiative d'un **film documentaire** où ce sont les producteurs eux-mêmes qui parlent de leur travail : « **Les Libertaires** » de Jean-Christophe Lamy et Paul-Jean Vranken. Pour la Belgique, c'est André Grevisse qui témoigne.

Au-delà de la simple production biologique, Mandala a élaboré sa propre **éthique de fonctionnement durable**, au travers d'une charte applicable

à l'ensemble des maillons de la filière. Cela permet de sortir la structure de la spirale purement économique, dans laquelle le bio s'est engouffré, comme tous les autres produits. **Par l'application de cette charte, une situation commerciale saine et sociale est générée.** Pour Antoine, il est urgent de prendre des mesures concrètes pour protéger le climat ; le bio est, selon lui, une des solutions.

Leur philosophie est aussi d'avoir **des produits bio à un prix juste** et accessibles pour tous. Au départ, ils travaillaient en Angleterre avec la grande distribution, mais ils se sont vite rendu compte qu'ils n'arrivaient pas à partager leur idéal dans ce secteur qui n'a qu'une vision commerciale sans prise de conscience. C'est à cette époque qu'ils ont ouvert le Marché bio des Ateliers des Tanneurs à Bruxelles. Leur vision : « inverser le marché alimentaire ». Que 96 % de la part de marché soit pour le bio et pas l'inverse, afin de donner à un maximum de personnes la possibilité de manger bio, de se reconnecter à la terre, aux saisons et à leur environnement. Grâce à ce nouveau projet, ils ont pu appliquer directement leurs idées, avec des produits bio à des prix pas trop élevés, grâce à une rationalisation de la logistique, à l'augmentation des volumes et au choix de proposer une gamme restreinte mais de qualité, de produits de tous les jours directement dans les caisses. Ce concept a bien fonctionné.

Une efficacité commerciale

Ils ont des idées « Humanistes », mais avec une efficacité commerciale ! On ne peut pas vivre d'un idéal.

C'est pourquoi Antoine et Luigi ont créé un outil informatique « tout-en-un », au service des agriculteurs. Il permet de recueillir les informations nécessaires à la gestion de la ferme, d'assurer la traçabilité des produits du champ à l'assiette. De plus, l'outil permet au producteur de créer son propre site web et son site e-commerce pour vendre en ligne. Ce logiciel a été conçu pour les agriculteurs bio : « Tous les renseignements demandés par les organismes de certification bio peuvent être encodés dans Mandala. » Les fonctionnalités de l'outil peuvent être activées ou non en fonction des besoins de chaque agriculteur. Ce logiciel open source

fonctionne avec la technologie cloud-base et peut être entièrement administré par le producteur.

L'outil permet notamment de cartographier les parcelles. Il intègre un système de gestion des cultures par parcelle, où l'agriculteur peut indiquer les opérations culturales et le coût de celles-ci, afin de calculer les coûts de production. L'outil permet également de comparer les prévisions de récolte avec les récoltes réelles, de consulter l'historique de production, de calculer la rentabilité...

Un tel outil facilite donc la gestion administrative. Pour ceux qui le désirent, il permet aussi de mettre les bases de données en réseau. D'autres fonctions sont encore disponibles comme la gestion des stocks, le suivi des codes de traçabilité, l'élaboration de factures, la création d'un annuaire de clients, d'un catalogue de produits, la gestion des dons, l'élaboration de rapports de statistiques... L'utilisation complète de l'outil est assez contraignante, car il faut être très précis, et l'encodage des données prend du temps quotidiennement. « Peut-être qu'à l'avenir, l'intelligence artificielle pourrait nous aider : encodage des données, sur le terrain, via un smartphone... » Antoine ne veut pas se reposer sur ses acquis. Il faut innover en permanence !

Mandala pourrait aussi servir aux organismes de certification bio pour faciliter leur travail et permettre que chaque ferme ait son certificat mis à jour automatiquement.

Le rêve d'Antoine est de créer, avec cet outil, un « Facebook » pour les producteurs, c'est-à-dire une communauté d'agriculteurs et de collaborateurs qui s'entraident et participent à l'évolution du Mandala. Ainsi, faciliter les échanges entre agriculteurs : problème de maladies de cultures, vente de matériel, échange d'idées techniques, partage de connaissances, de mains-d'œuvre, de matériel... La mise en place d'un réseau de producteurs « connectés » peut durer longtemps : « un travail didactique et pédagogique reste à faire par des structures publiques comme Biowallonie ». Pour les personnes intéressées, l'outil est proposé aux producteurs pour 150 euros/an.

Plus d'information

antoine@mandalaorganicgrowers.com



Des experts partenaires de l'agriculture biologique depuis 20 ans !!

Gamme complète, présentée sous forme de mix ou de granulés répondant à tous vos besoins et objectifs de production quelle que soit l'espèce.



NEW

- Brio Excell Mash 16
- Brio Excell Mash Broutard
- Brio Excell Mash Croissance
- Brio Excell Mash 18
- Brio Excell Mash 25
- Brio Excell Mash Finition

+32 85 31 03 05



Parc Industriel 18 | 5300 Seilles | T +32 85 82 52 01 | F +32 85 82 64 00 | follow us on [Twitter](#) [LinkedIn](#) [Facebook](#) [YouTube](#) | www.dumoulin.eu

Les projets en cours de Mandala

Depuis plus d'un an, Antoine, avec son partenaire Luigi, s'est lancé dans la culture du safran, d'herbes aromatiques et médicinales, sur un terrain de 7 ha dans le sud-est de la Sicile, terroir de petites entreprises artisanales. Autour de leur ferme, ils ont créé un réseau d'exploitations familiales et de petits artisans qui proposent des oranges, des fruits et légumes, des vins, de l'huile d'olive, des pâtes, du pesto, des sauces tomate et d'autres conserves, toujours dans une philosophie d'agriculture biologique. **Ils aimeraient faire des liens avec les producteurs et distributeurs du marché belge.**

Pour vendre leurs produits en Belgique, ils font déjà partie du Réseau Solidaire, qui s'approvisionne chez eux et participe à des initiatives locales (<https://www.reseausolidairement.be/>)

Antoine est aussi occupé à créer le Mandala Organic Tour (www.mandala-tour.com), une entreprise basée à Catane (Sicile), qui rassemble la plupart des membres de Mandala Organic Growers. Le but est de rapprocher le consommateur final du producteur, de garantir une fiabilité des entreprises et l'authenticité des produits que le producteur utilise, en lui donnant l'occasion d'échanger avec le consommateur, de lui expliquer les difficultés qui sont à la source de la production biologique et de compléter ses revenus. L'idée de Mandala Organic Tour est de lancer une initiative pour le développement du tourisme rural, axé sur la croissance qualitative des services fournis par les fermes, et intégré à la valorisation des produits agroalimentaires typiques.

VERS DE NOUVEAUX HORIZONS AVEC

DistriTECH

Joskin DistriTECH, ce sont

- 9 marques spécialisées
- 94 gammes de produits
- 1 service unique Top qualité
- L'appui logistique du Groupe JOSKIN
- 1 hall de stockage / expo

Consultez nos offres sur www.distritech.be

Suivez nous aussi sur Facebook [distritech.official](https://www.facebook.com/distritech.official)

**NOUVEAU :
MAGASIN
D'USINE**

Espace atelier

Espace réception

**ENTRÉE
LIBRE
TOUTE
L'ANNÉE**

**GRAND STOCK PERMANENT
D'OUTILS POUR CHARGEURS
TOUS TYPES**

(frontaux, télescopiques, compacts, à roues, ...)

Conseils techniques de janvier 2019

Carl Vandewinckel, Biowallonie

Nous venons de passer une année 2018 difficile, avec, cet été, des conditions climatiques sèches et un manque de fourrage pour le bétail. C'est pour cela que nous commençons ces conseils par vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2019. Que cette année soit, pour vous et votre famille, une réussite à tous points de vue : santé, bonheur et finances. Carl, François, Patrick, Prisca, Julien, Raphaël, Laurent

Conseils pour les cultures d'automne

Au moment d'écrire ces conseils, nous constatons que les implantations d'automne ont été faites dans d'excellentes conditions. Les levées sont bonnes. Quelques problèmes de taupins ont été constatés, notamment dans le sud de la Wallonie. Il est encore temps, pour ceux qui ne l'ont pas fait ces dernières années, de contrôler par une analyse du sol les différents paramètres de sa composition, surtout les éléments fertilisants et les conditions de milieu, comme le pH.

La fertilisation sera dès lors plus facilement prévisible et elle permettra d'agir en conséquence. La fertilisation avec des composts est de plus en plus présente sur des céréales au printemps. C'est le moment de composter les fumiers : si vous en avez sur votre exploitation, il sera prêt pour la fin mars.

Pour les cultures légumières, un deuxième compostage sera également bénéfique, surtout sur les adventices présentes dans le fumier. Un comptage de la densité vous permettra d'intervenir si cela est nécessaire. On estime que 300 brins au mètre carré est une densité correcte. La fertilisation sera augmentée si l'on est en dessous de 300 brins. On prévoit un nouveau semis si cela est trop faible.

Nous arrivons aussi à une période où l'on peut avoir du déchaussement sur les cultures. Un roulage sera utile au printemps, si celui-ci n'est pas trop important avant toute intervention de désherbage.

En résumé, il faut surveiller ses cultures en cette fin d'hiver et agir en conséquence.

Conseils pour les prairies

Cette année, nous constatons que les dégâts de sangliers sont de plus en plus nombreux, malgré les précautions que certains agriculteurs ont prises, comme par exemple un ébousage d'automne et un roulage.

Si malgré tout cela les dégâts sont trop importants, il faut les faire constater pour qu'ils soient indemnisés et pour que la Région se rende compte qu'il y a un véritable problème. Pour la réparation des dégâts, un sursemis peut suffire mais, s'ils sont trop importants, un nouveau semis doit être envisagé.

Pour les indemnisations, renseignez-vous auprès de votre assurance. Il existe une grille d'indemnisation acceptée par tous les intervenants, pour vous aider à chiffrer les dégâts. Vous pouvez, comme pour les cultures, faire un bilan par une analyse de l'état pédologique de votre prairie et agir en conséquence.

Pour le bétail

On le répète chaque année, mais il s'agit de bon sens : une cure d'oligoéléments fait beaucoup de bien en hiver. Le déficit se marque de plus en plus pendant cette période et les conséquences sont toujours très importantes pour votre portefeuille : chute de production, rétention d'arrière-faix, baisse de l'immunité, problème parasitaire et bien d'autres...

Dans le commerce, il existe une multitude de formules pour remédier à tous ces carences. Mais vous pouvez faire vous-même ce mélange.

La formule passe-partout est la suivante :

- 40 kg de phosphate bicalcique
- 30 kg de lithalque 400
- 18 kg de sel marin
- 5 kg de chlorure de magnésium
- 2 kg de sulfate de cuivre
- 2 kg de sélénium
- 2 kg d'argile
- 1 kg de sulfate de manganèse

En cette période hivernale, un ajout de 50 g de sel, pour les vaches laitières en production, augmentera leur appétence ainsi que 25 g de bicarbonate, pour leur bonne digestion.

Les semis de printemps

Pour les variétés et les conseils de semis, il est très difficile de vous conseiller pour l'instant, car nous ne possédons pas l'entièreté des disponibilités chez vos fournisseurs. Dans certaines régions, une demande de plus en plus forte se fait sentir pour des contrats de légumes de plein champ, des pommes de terre et des cultures protéiques. Cela peut être intéressant pour des rotations sans bétail.

Nous vous informerons dans le prochain numéro des disponibilités chez vos fournisseurs. Entre-temps, rien ne vous empêche de nous téléphoner pour en discuter autour d'une bonne tasse de café.

Fiche technique

CONSEIL TECHNIQUE DE SAISON

Race bovine laitière La Jersey



Vache de la race Jersey.

La race Jersey présente un profil où tout le corps est au service de la mamelle, c'est-à-dire exclusivement tourné vers la production laitière.

Elle est de petit format (130 cm en moyenne et 350 à 440 kg pour les femelles et 450 à 550 kg pour les mâles), avec un squelette fin, très dense. Ses onglons noirs sont durs et résistants aux terrains accidentés et rudes.

On la retrouve dans toute la gamme des fauves, du clair au plus foncé, unie ou pie.

Historique

Cette race est originaire de l'île britannique Jersey, qui fait partie d'un groupe d'îles situées au large des côtes françaises, face à la Manche. La race serait issue de quatre souches. En 1763, l'île interdit les importations de bovins sur le territoire. Cette interdiction d'importation ainsi qu'un travail de sélection poussée ont permis à la Jersiaise d'obtenir une pureté raciale. De cette manière, les habitants de Jersey ont permis à leur élevage de devenir l'un des plus réputés du monde. Dès le 18^e siècle, commença l'exportation des bovins de l'île un peu par tout dans le monde.

Les atouts de la race

Production

La Jersiaise est la championne incontestée pour la richesse de son lait en matière grasse et matière protéique. Avec des taux butyreux de 55,5 et des taux protéiques de 38,4, elle se place en tête de toutes les races laitières.

Tableau 1 : Production de lait corrigée en fonction de la race (Jersiaise France)

Races	Durée de lactation (j)	Production moyenne (kg)	M. G. (kg)	T. B. (κ)	M. P. (kg)	T. B. (κ)
Jersiaise	325	6.155	342	55,5	236	38,4
Prim'Holstein	352	11.391	447	39,3	365	32,1
Montbéliarde	310	8.379	327	39,0	275	32,9
Normande	322	7.927	337	42,5	276	34,8

Aptitude du lait à la transformation

Les matières grasses et les protéines du lait influencent fortement la transformation fromagère. Les protéines du lait sont constituées à 78 % des caséines, dont la caséine κ , elle-même composée de différents variants. Cette caséine κ est la plus importante dans le processus de coagulation du lait. Une proportion plus importante entraîne un caillage plus rapide et plus ferme. La race jersiaise produit un lait riche en caséines, notamment en caséine κ .

Vêlages et fertilité

La Jersiaise est réputée pour sa précocité et la facilité de ses vêlages. Les génisses peuvent vêler dès 22 mois. Peu de problèmes sont observés lors des vêlages. Ceci s'expliquerait par le faible poids et surtout par le faible poids relatif (poids du veau/poids de la mère) des veaux.

La Jersiaise est connue pour sa bonne fécondité. Cela donne un net avantage dans les systèmes à vêlages saisonnés avec une forte proportion de pâturage.

Fiche technique

CONSEIL TECHNIQUE DE SAISON

La Jersey

Longévité

Un des atouts indéniable de la Jersiaise est sa longévité, c'est-à-dire une durée de vie productive supérieure aux autres races. En effet, les Jersiaises sont réformées pour des raisons plus souvent de production que pour des raisons ayant un rapport avec la mamelle ou les boîtes.

Faciles à vivre

Elles sont calmes à la traite, dociles, faciles à manipuler. De plus, la Jersiaise est une vache très affectueuse et très curieuse.

Points faibles

La Jersiaise est connue pour sa sensibilité aux fièvres de lait lorsque le nombre de vêlages augmente. En effet, de nombreux éleveurs rencontrent ce problème. Pourtant, en adaptant la ration des vaches taries correctement, la difficulté est rapidement maîtrisée.

Un des gros points faibles de la race est la valorisation des veaux mâles. Ils ont une faible valeur commerciale (voire aucune). Cependant, il existe quelques pistes de valorisation des veaux mâles : les veaux de lait et le croisement avec une race viandeuse (BBB par exemple).

Les veaux de lait peuvent être un bon compromis. La période d'élevage est relativement courte (de six à huit mois). Les deux à trois premiers mois d'alimentation au lait sont inévitables. Certains éleveurs utilisent également de vieilles vaches comme vaches allaitantes pour élever plusieurs veaux au pis. Le veau est facile à écouler en vente directe, sous forme de colis, car il représente seulement quatre ou cinq clients à trouver.

Le croisement avec une race de type viandeux peut aussi être une solution pour donner une bonne conformation aux veaux mâles.

Conclusion

La race jersiaise est une race relativement rustique et adaptée à des conditions plus ou moins rudes. La richesse de son lait, en fait une race de choix lorsque l'objectif de la ferme se dirige vers la transformation fromagère.

Bibliographie

AgroParis Tech. Les races bovines françaises. Source : <http://www2.agroparistech.fr/svs/genere/especes/bovins/jersiais.htm#Aptitudes%20et%20Utilisations>
Jersiaise France. 2013. Guide de l'éleveur de la race jersiaise.



Fiche technique

CONSEIL TECHNIQUE DE SAISON

La culture de l'avoine nue

Famille : Graminées (ou Poacées) • Nom botanique : *Avena nuda*

L'avoine nue, originaire de Chine, présente la particularité d'avoir une écale (enveloppe) beaucoup plus mince que l'avoine vêtue. Ce caractère « nu » est le résultat d'une sélection génétique. À la moisson, l'écale reste avec les pailles et seul le grain dévêtu est récolté.

Après séchage et triage, le grain proprement dit, « l'amande », peut être utilisé directement (sans décortiquage) pour la fabrication de flocons en alimentation humaine (ou autres) (FRAB, 2010 ; Sem-Partners, 2014). Les rendements en amandes des variétés d'avoine nue équivalent globalement à ceux des variétés d'avoine vêtue une fois le grain décortiqué. En effet, l'écale de l'avoine vêtue représente entre 20 et 30 % du poids du grain (Sem-Partners, 2014).

Alimentation animale

L'avoine nue peut être intéressante dans des rations destinées aux monogastriques (poulets et porcs). Elle présente des concentrations très intéressantes en énergie, en protéines ainsi qu'en acides aminés (AA : cystine, lysine, arginine). Les cultivars actuels contiennent non seulement autant d'énergie métabolisable que le maïs, mais également davantage de protéines de haute qualité. Aujourd'hui, l'avoine nue peut constituer la principale source d'énergie et de protéines utilisée dans l'alimentation du porc et de la volaille, moyennant une intégration d'éléments minéraux et le respect des proportions d'acides aminés.

L'avoine nue est cultivée pour son amande riche en protéines, en amidon et en matières grasses. En effet, la caractéristique nue permet de concentrer de 30 à 40 % des nutriments contenus dans l'amande. Cette caractéristique divise par quatre sa teneur en fibres. De plus, l'avoine à grains nus contient un taux extrêmement élevé de lysine, un acide aminé jouant un rôle essentiel dans la croissance musculaire. Elle présente aussi des concentrations élevées de bêtaglucane (qui contribue à la réduction du cholestérol) et d'antioxydants, ainsi qu'un indice glycémique faible.

La composition chimique de l'avoine nue

Tableau 1 : Pourcentage de protéines pour l'avoine nue, vêtue et le blé.
Source : Fournier, A. 2001.

	Avoine nue	Avoine vêtue	Blé
Protéine brute (%)	17,2	13,2	14,2

Tableau 2 : Composition chimique de l'avoine nue, du blé et de l'orge.
Source : Sem-partners, 2014.

Composant	Avoine nue	Blé	Orge
Huile (g/kg de MS)	83-97	19	13
Lysine (g/kg de MS)	5	3,4	4,5
Méthionine et cystine (g/kg de MS)	6,2	4,3	5,2
Énergie digestible (porcs) (MJ/kg)	16	14,7	13
Énergie métabolisme (volaille) (MJ/kg)	16,5	15	14,2

Choix variétal (exemples)

Hiver : Variété AC Gehl (dépourvue de trichomes, poils irritants) Bastion, Grafton...

Printemps : Tatran, Lennon, Otakar, Oliver, Saul, Vazec...

Préparation du sol

Préparation identique à celle d'un blé. Le système racinaire puissant de l'avoine colonise bien le sol et lui donnera une structure grumeleuse.

La culture s'adapte aux sols lourds, humides et acides. Elle s'adapte bien aux bonnes terres. Attention aux sols légers et séchants : l'avoine craint l'échaudage. Elle est peu gourmande et exigeante en fumure.

Place dans la rotation

L'avoine, de manière générale, est une bonne tête de rotation. Elle nettoie également bien les sols par ses vertus allélopathiques. L'avoine peut tout à fait être implantée en fin de rotation, sur des sols appauvris en éléments minéraux. À noter qu'une avoine, après un précédent (prairies, protéagineux) riche, peut avoir tendance à beaucoup se développer au détriment du grain. Choisir un précédent propre sans repousses de céréales ni de folle avoine. Elle est résistante au piétin verse : elle peut donc être semée en deuxième ou troisième paille. Évitez malgré tout de cultiver une avoine nue deux années de suite sur la même parcelle.

Semis

Date de semis :

Semis de printemps : Le lit de germination devra être ressuyé et il sera préférable de semer vers la mi-mars. La période optimale de semis de printemps se situe entre le 1 et le 15 mars (le 15 mars étant la période idéale en Belgique). Après le 15 mars, la capacité de tallage de l'avoine risque d'être pénalisée.

Semis d'hiver : La période optimale des semis d'hiver sont à l'automne, entre le 15 octobre et le début du mois de novembre.

Densité de semis

Le poids de mille grains (PMG) est d'environ 25 g. Pour les semis d'hiver (à la mi-octobre), on vise un objectif de 350 plantes/m², soit une dose de 90 kg/ha selon le PMG.

Pour les semis de printemps, on vise un objectif de 350 à 400 plantes/m², soit une dose de 90 à 100 kg selon le PMG.

Fiche technique

CONSEIL TECHNIQUE DE SAISON

l'avoine nue

Profondeur de semis

La profondeur de semis correspond à trois fois la taille du grain, de l'ordre de 2 à 3 cm de profondeur. Le semis ne doit pas être trop profond (graine recouverte).

Associations

L'avoine peut être semée en association avec d'autres céréales et légumineuses d'hiver ou de printemps. Ces associations peuvent avoir différents objectifs : production de grains et/ou de fourrage destinés à l'alimentation animale. La densité de semis sera donc revue à la baisse, soit un tiers en moins que l'avoine classique (PMG plus faible et prix plus élevé).

L'avoine peut également être semée en association avec la féverole. Cette association est intéressante au champ pour préserver la propreté de la parcelle.

Conduite de la culture

Fertilisation

La fertilisation est à raisonner en fonction du système de l'exploitation dans lequel on se trouve. Cependant, l'avoine doit sa réputation de plante peu exigeante à son système racinaire plus profond et plus développé que d'autres céréales. Ceci lui permet d'aller chercher des sources de nutriments et d'oligoéléments plus en profondeur.

Désherbage

Désherbage mécanique classique en bio : herse étrille, houe rotative, étrille rotative (si c'est nécessaire).

Maladies et ravageurs

Les principales maladies rencontrées sont la rouille couronnée, l'oïdium, le charbon et la septoriose.

Les moyens de lutte contre ces types de maladies sont limités. Il convient donc de privilégier la résistance variétale.

L'avoine est cependant peu (ou pas) sensible aux maladies du pied, de type piétin verse.

Récolte et stockage

Récolte

La vitesse du batteur doit tourner autour de 900 tours/minute.

L'écartement du contre-batteur doit également être réglé soigneusement pour éviter l'endommagement des grains.

L'avoine nue doit être récoltée impérativement à maturité complète pour obtenir le minimum de graines recouvertes par une écale.

Stockage

Les grains doivent être stockés parfaitement secs afin d'éviter une prise de masse et assurer une conservation de toutes ses qualités intrinsèques.

Il est à noter que la teneur en matière grasse est élevée ainsi que son poids spécifique. Dans les jours qui suivent la récolte, prévoyez une cellule assurant une bonne ventilation, ou un stockage à plat d'une hauteur peu élevée. Cela permet un brassage dans le but d'obtenir une marchandise, inférieure à 12 % d'humidité, parfaitement stable.

Un mélange féverole/avoine nue pourrait être intéressant lors de la phase de stockage. En effet, le gros calibre de grain de féverole permettrait d'aérer le stock de grain d'avoine.



Bibliographie

- Agriculture et Agroalimentaire Canada. 2011. *Avoine nue. La nutrition révèle ses attributs secrets.*
- Burrows, V. D., Cave, N. A., Friend, D. W., Hamilton, R. M. G., Morris, J. M. 1983. *Avoine nue. Production et alimentation animale.* Agriculture Canada, publication 1888/F.
- Réseau GAB/FRAB. 2014. *Les fiches techniques : grandes cultures* fiche n°14.
- Chambre d'Agriculture Région Nord-Pas De Calais. 2013. *Fiche technique agriculture biologique : Avoine.*
- Fédération régionale des Agrobiologistes de Bretagne (FRAB). 2010. *Suivis techniques de parcelles d'avoine nue.* Inter Bio Bretagne / C. I. R. A. B. — Grandes Cultures biologiques — Résultats 2009 — Édition 2010.
- Fournier, A. 2001. *L'avoine nue pour les vaches laitières... oui, c'est intéressant !*
- Sem-Partners. 2014. *Dossier Avoine nue.* Bastion, Grafton, Lennon, Otakar, Oliver, Saul, Vazec.
- Lawes, D. A. and Boland. 1974. *Effect of temperature on the expression of naked grain character in oats.* Euphytica 23: 101 — 104.
- Perspectives agricoles. 2012. N°385, pp. 58 — 61.





Parasitisme chez les génisses au pâturage : quelles pratiques mettre en œuvre ?

Anne-Michelle Faux, Didier Stilmant et Virginie Decruyenaere, CRA-W

La gestion du parasitisme constitue un défi majeur pour la santé et le développement du jeune bétail au pâturage. Ce défi est d'autant plus important en élevage bovin biologique, celui-ci reposant largement sur le pâturage et étant caractérisé par des restrictions quant à l'usage de traitements antiparasitaires. Par ailleurs, une exposition contrôlée peut, selon le parasite, contribuer à la construction d'une immunité chez les bovins, tout en ayant un impact limité sur leurs performances. Un système de production qui parvient à contrôler la pression des parasites sur le bétail est, par conséquent, recherché.

QUE DIT LA LOI ?

La réglementation de l'agriculture biologique stipule que les herbivores doivent pouvoir accéder à un pâturage chaque fois que les conditions le permettent.

Du point de vue sanitaire, la réglementation autorise les traitements phytothérapeutiques, homéopathiques et allopathiques curatifs prescrits par le vétérinaire (vermifuges, antibiotiques). À l'opposé, elle interdit les traitements allopathiques préventifs. Il est donc interdit de traiter un animal qui ne manifeste pas de symptôme, sans ou avant qu'un problème sanitaire n'ait été diagnostiqué (Biowallonie 2016).



Photo : génisses laitières au pâturage (23 juin 2017).

Contexte et objectif de l'étude

La mise en place de « bonnes pratiques » en matière de gestion du troupeau et du pâturage peut être un moyen efficace de contrôle du parasitisme.

En Wallonie, les résultats d'une étude menée sur des génisses laitières au pâturage en élevage conventionnel suggèrent qu'il est possible de raisonner l'utilisation de traitements antiparasitaires (vermifugation uniquement curative et adaptation des pratiques de pâturage) sans conséquence négative sur le développement et la croissance des animaux en première année de pâturage (Remience *et al.* 2013).

Par ailleurs, outre les pratiques de pâturage, la pression parasitaire est influencée par

les conditions naturelles du milieu et, plus spécifiquement, par l'altitude (plus l'altitude est élevée, plus la pression parasitaire est faible), le type de sol et l'humidité des parcelles pâturées (l'augmentation de l'humidité sur des parcelles ayant un sol peu perméable favorise les parasites ; Fruttschi *et al.* 2015).

Dans ce cadre, la présente étude a investigué les relations entre pression parasitaire chez les génisses au pâturage et les pratiques des éleveurs au sein de six fermes bovines bio wallonnes afin d'identifier les pratiques à recommander aux éleveurs.

Trois parasites distincts présentant un risque relativement important chez les bovins ont été suivis :

- *Ostertagia ostertagi*, le ver rond de la caillette ;
- *Fasciola hepatica*, la grande douve ou douve du foie ;
- *Paramphistomum sp.*, le paramphistome.

La présentation de ces parasites (Tableau 1, page suivante) met en évidence l'importance de considérer l'écosystème, et en particulier, la gestion du pâturage, pour contrôler le parasitisme.

LES AVANCÉES DU BIO

Tableau 1. Présentation des parasites suivis dans le cadre de notre étude : *Ostertagia ostertagi*, un strongle digestif, la grande douve et le paramphistome (Remience et al. 2013, Roy 2015a, 2015b, 2017 ; illustrations de Huguet et al. 2016)

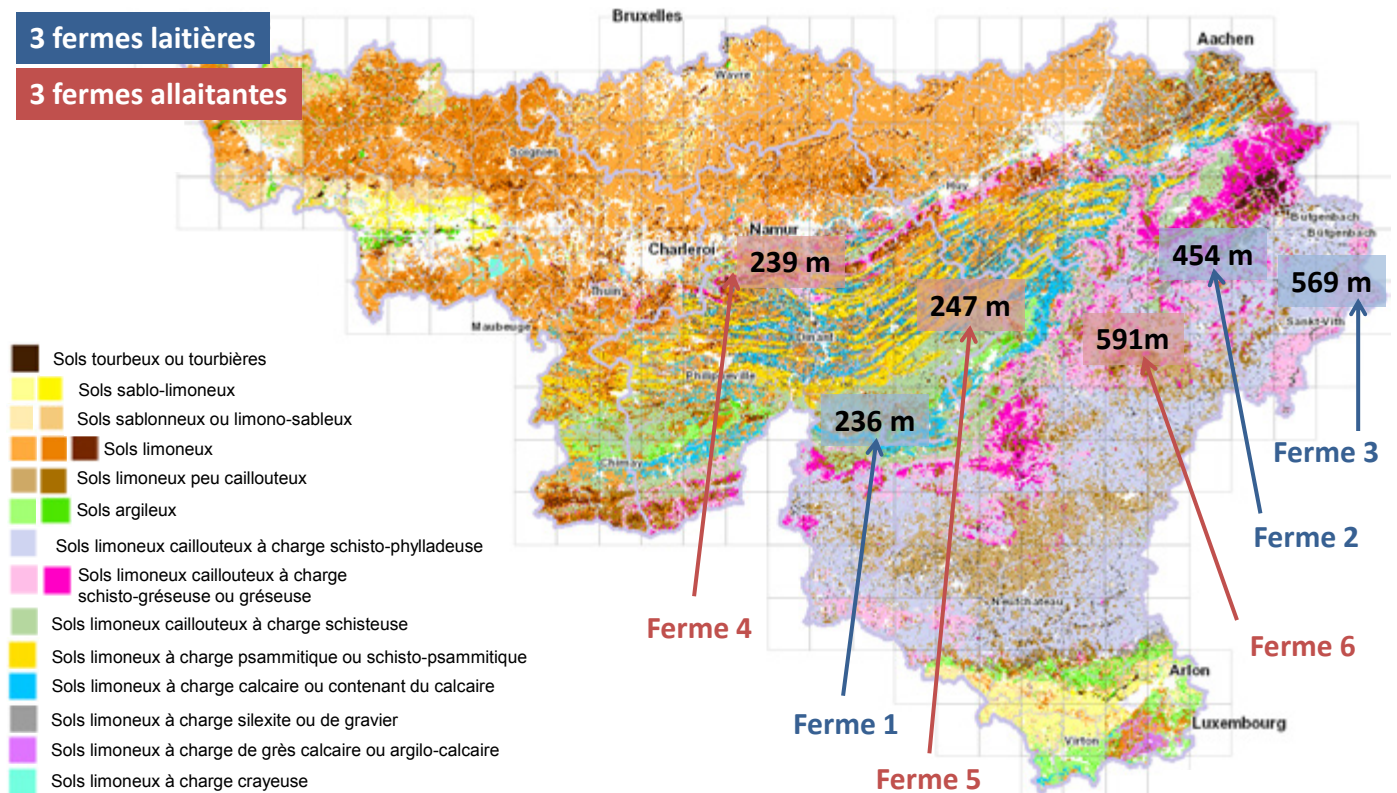
	<i>Ostertagia ostertagi</i> , le ver rond de la caillette	<i>Fasciola hepatica</i> , la grande douve	<i>Paramphistomum sp.</i> , le paramphistome
Cycle	ÉTAPES DANS L'ANIMAL ≈ 3 à 4 semaines GRÂCE AU FILM AQUEUX LES LARVES DE TYPE L3 = quittent la bouse et gagnent l'aisselle des feuilles d'herbe ÉTAPES DANS LA BOUSE ÉTAPES DANS L'ANIMAL ≈ Durée : 3 mois avant la première ponte ÉTAPES DANS LE MILIEU EXTÉRIEUR ≈ Durée : 3 à 6 mois Les bovins parasités rejettent des œufs dans leurs bouses tout au long de la saison de pâturage et contaminent les prairies. Ces œufs évoluent en larves infestantes (L3), lesquelles se fixent à l'herbe. Elles seront ingérées par le bovin qui se contamine en pâturant. En conditions favorables (22 à 26°C), l'évolution de l'œuf au stade L3 nécessite 3 à 10 jours. Dans l'animal, les L3 évoluent en L4 dans la caillette, lesquelles transitent par la muqueuse de la caillette avant de se transformer en adultes pouvant pondre. En fin de saison de pâturage, la transformation des L4 en adultes s'estompe et les L4 vont rester enkystées dans la muqueuse de la caillette en attendant des jours meilleurs. Les œufs et larves peuvent résister à l'hiver sur les prairies et ce, d'autant plus que la saison aura été douce et humide et que les animaux seront rentrés tard. Au cours de leur première année de pâturage, les jeunes bêtes non encore immunisées recyclent ces larves, constituant de véritables « usines à parasites ».	ÉTAPES DANS L'ANIMAL ≈ Durée : 3 mois avant la première ponte ÉTAPES DANS LE MILIEU EXTÉRIEUR ≈ Durée : 3 à 6 mois La grande douve et le paramphistome nécessitent la présence d'un hôte intermédiaire, la limnée (petit escargot aquatique), pour réaliser leur cycle. Les œufs, émis dans les bouses, libèrent des larves après 2 à 4 semaines. Ces larves migrent dans un film d'eau vers la limnée dans laquelle elles subissent différentes transformations. Deux mois plus tard, elles quittent leur hôte pour se fixer sur l'herbe. Une fois ingérées, les larves traversent l'intestin pour rejoindre soit le foie et enfin les canaux biliaires (grande douve), soit le rumen et le réseau (paramphistome), et y devenir des adultes qui pondent. La multiplication de la grande douve ou du paramphistome nécessite donc que les bovins soient dans un habitat favorable à l'hôte intermédiaire, à savoir une prairie en bordure de rivière ou présentant des zones d'eau stagnante. À noter que si la sécheresse favorise la destruction des parasites sur les pâtures, elle incite les bovins à se rapprocher des dernières zones humides pour pâturer. Cela provoque souvent piétinement et surpâturage sur des zones restreintes, facilitant la réalisation du cycle et pouvant donner lieu à une infestation massive et soudaine des bovins.	
Organe contaminé	Caillette	Foie	Rumen et réseau
Immunité	Mise en place par un contact répété et modéré du bovin avec le parasite (immunité de contact) et nécessitant au moins deux saisons de pâturage.	Aucune, les animaux ne s'immunisent pas.	
Impacts	À forte infestation : diarrhée, amaigrissement, poil piqué, retards de croissance qui peuvent s'avérer définitifs lorsqu'ils prennent place pendant la première année de pâturage. Au fur et à mesure que l'immunité s'installe, le parasite se fait de plus en plus discret.	Retards de croissance dus à des diarrhées assez tardives, un amaigrissement et une anémie progressive (les douves adultes se nourrissent de sang).	Il existe 2 formes cliniques : l'une, aiguë, larvaire, parfois mortelle, entraîne une diarrhée incoercible ; l'autre, chronique, due au parasite adulte, ralentit la rumination et la motricité du rumen.
Contrôle	Par une gestion du pâturage permettant le développement de l'immunité : • méthodes par dilution : pâturage tournant, faible chargement, alternance fauche/pâturage, pâturage mixte ovine/bovine, etc. • méthodes préventives : pâturage de parcelles indemnes de parasites (nouveau semis, culture dérobée, regain après fauche).	Par la réduction des environnements favorables aux mollusques : • zones à sol irrégulier (empreintes de sabots, traces de véhicules), • zones à proximité d'un point d'eau ou de ruisseaux. Il est recommandé de surélever les zones d'abreuvement afin d'éviter les contaminations par les larves de ces parasites.	
Dépistage	Par dosage du pepsinogène sanguin chez les animaux âgés de moins de 2 ans, au plus tard 10 jours après la rentrée à l'étable, et avant tout traitement antiparasitaire (voir aussi la note « Comment interpréter les résultats du dosage du pepsinogène sanguin ? »).	Par dosage des anticorps spécifiques, fabriqués par l'organisme contaminé par les douves (prise de sang).	—
	Par analyse de matières fécales (coproscopie).		

Mise en place du suivi

La gestion du parasitisme chez les génisses au pâturage a été suivie en 2015, 2016 et 2017 dans six fermes d'élevage biologique, trois laitières et trois allaitantes, situées en provinces de Luxembourg et de Namur (Figure 1). L'altitude variait de 236 à 569 m pour les fermes laitières (numérotées de 1 à 3), et de 239 à 591 m pour les fermes allaitantes

(numérotées de 4 à 6). Les fermes 2 à 6 étaient caractérisées par des sols limoneux-caillouteux à drainage modéré, tandis que la ferme 1 était caractérisée par un sol principalement limoneux peu caillouteux, incluant des zones argileuses à faible drainage.

Figure 1. Localisation et altitude des fermes suivies, sur la carte des sols de Wallonie (<http://geoportail.wallonie.be/home.html>). Pour un type de sol caractérisé par plusieurs couleurs, celles-ci reflètent la qualité du drainage naturel, qui est d'autant plus pauvre que la couleur est foncée.



Les variables suivantes ont été caractérisées :

1. Croissance des génisses : pesée des génisses en début et fin de saison de pâturage ;
2. Pression parasitaire : collecte des fèces sur cinq génisses par ferme lors de chaque pesée, prise de sang lors de la dernière pesée pour les génisses en 1^{ère} année de pâturage et analyse des échantillons par l'ARSIA (coproscopie par flottaison et dosage du pepsinogène) ;
3. Disponibilité en herbe au pâturage et valeur alimentaire ;
4. Pratiques des éleveurs, à savoir :
 - le mode de gestion des parcelles des génisses, fauche-pâturage ou pâturage exclusif,
 - le nombre de parcelles dédiées au pâturage des génisses,
 - le chargement moyen durant la saison de pâturage (UGB¹ /ha),
 - la valeur alimentaire de la complémentation apportée au pâturage,
 - le nombre de traitements antiparasitaires administrés durant la saison de pâturage.

Si les pratiques relevées chez les éleveurs peuvent, *a priori*, atténuer la pression parasitaire due aux trois parasites suivis, elles visent en particulier les strongles digestifs, dont fait partie le parasite *Ostertagia*.

Nous présentons ici les principaux résultats de cette étude ainsi qu'un outil de diagnostic du risque parasitaire. Enfin, suivent les recommandations en termes de gestion du parasitisme.

¹ Unité gros bétail. Le nombre d'UGB a été calculé en posant qu'1 UGB équivaut à 600 kg de poids vif.

LES AVANCÉES DU BIO

Caractérisation des génisses suivies

Les génisses suivies étaient âgées de 25 mois maximum et en première ou seconde année de pâturage. Au total, 197 génisses ont été pesées durant l'une des trois années du suivi, et 94 d'entre elles ont été sondées

au moins une fois pour analyse des fèces et détermination de la pression parasitaire. Les génisses des fermes laitières étaient de race Holstein, croisée avec des animaux de races Montbéliarde, Fleckvieh (ferme 2)

ou Jersey (ferme 3). Les génisses des fermes allaitantes étaient de races Blonde d'Aquitaine (ferme 4), Salers (ferme 5) et Blanc-Bleu mixte (ferme 6).

Croissance des génisses

L'objectif de croissance, pour des génisses d'élevage, est déterminé par l'âge au premier vêlage et le poids d'une vache adulte. Ces deux paramètres vont déterminer l'âge et le poids à atteindre lors de la première insémination, lequel doit être équivalent aux 2/3 du poids adulte. Prenons l'exemple du troupeau de la ferme 3. L'éleveur vise un âge au premier vêlage de 24 mois et un poids de vache adulte de 560 kg. En supposant un poids moyen à la naissance de 35 kg, la croissance journalière moyenne à réaliser entre la naissance et l'insémination s'obtient comme suit :

- Âge à l'insémination (ageI) = 24-9, soit 15 mois ou 456 jours ;
- Poids à l'insémination (poidsI) = 560 x 2/3, soit 373 kg ;
- Objectif de croissance = (poidsI - 35)/ageI = (373-35)/456, soit **0,74 kg/jour**.

Les croissances observées durant les trois années de suivi au sein de la ferme 3 (Tableau 2) étaient proches de, voire supérieures

à l'objectif de croissance calculé, soit 0,74 kg/jour, et étaient donc satisfaisantes. À titre d'exemple, pour ce même troupeau, reculer l'âge au 1^{er} vêlage à 27 mois diminue l'objectif de croissance à 0,62 kg/jour. Pour un troupeau allaitant, viser un 1^{er} vêlage à 33 mois et un poids adulte de 750 kg avec des veaux de 40 kg à la naissance, résulte en un objectif de croissance de 0,63 kg/jour.

Outre la ferme 3, de très bonnes croissances ont été observées en 2016 au sein de la ferme 2 (Tableau 2). Pour cette même ferme, les génisses ont souffert de bronchite pulmonaire en fin de saison de pâturage en 2015 et en 2017, résultant en des croissances assez faibles. Enfin, les croissances observées étaient relativement faibles au sein de la ferme laitière 1 et des fermes allaitantes.

Tableau 2. Croissance journalière moyenne des génisses et écart-type au cours des saisons de pâturage 2015, 2016 et 2017 (kg/jour)

Type de ferme	Ferme	2015	2016	2017
LAITIÈRE	1	0,56 ± 0,11	0,29 ± 0,12	0,35 ± 0,15
	2	0,19 ± 0,13	0,81 ± 0,14	0,58 ± 0,08
	3	0,69 ± 0,08	0,79 ± 0,14	0,74 ± 0,11
ALLAITANTE	4	0,11 ± 0,08	- ^a	0,26 ± 0,11
	5	0,35 ± 0,09	0,38 ± 0,18	0,34 ± 0,13
	6	0,57 ± 0,09	0,43 ± 0,11	0,34 ± 0,09

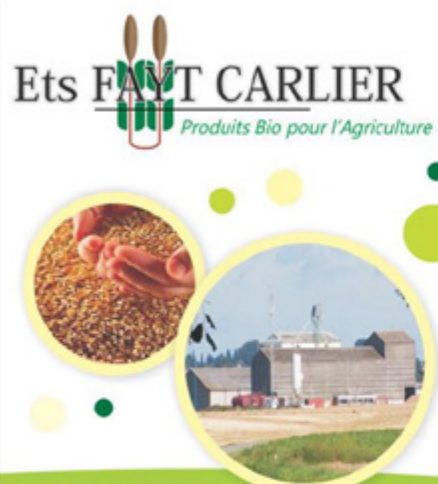
^a Une seule pesée a été réalisée, la croissance n'est donc pas calculable.

Pression parasitaire

Le Tableau 3 présente, pour chaque ferme et chaque année de suivi, le niveau de pression parasitaire moyen (exprimé en %) pour chacun des trois parasites ciblés dans cette

étude et le taux de pepsinogène sanguin moyen. Pour un parasite donné, un niveau de pression parasitaire de 100 % signifie que toutes les génisses sondées sont atteintes

au niveau le plus élevé (score de 4 sur une échelle de 1 à 4, déterminé par coproscopie par flottaison).



Ets FAYT CARLIER
Produits Bio pour l'Agriculture

Rue des Déportés 24-6120 JAMIOULX
Tél. 071/21 31 73-Fax 071/21 61 85

Engrais organique

- Utilisable en culture bio
- Contient de l'azote ammoniacal rapidement absorbé par la plante
- Le plus efficace sur le marché
- Prix raisonnable

Semences céréales Bio

- Céréales
- Fourragères

Mélange prairie « SENCIER »

Aliments animaux Bio

- Aliments simples : orge, épeautre, avoine, triticale
- Féveroles, pois, maïs, tourteaux de soja, tourteaux de tournesol
- Aliments composés vaches, jeunes bovins, porcs, volaille
- On peut travailler à la carte. C'est vous qui décidez.

Condiments minéraux Bio

- Sels minéraux Bio
- Blocs à lécher
- Sel marin
- Algues marines
- Magnésie, cuivre, sélénium
- Huile de foie de morue

Tableau 3. Pression parasitaire (%) pour 3 parasites distincts, *Ostertagia* sp. (OS), *Fasciola hepatica* (FH) et *Paramphistomum* sp. (PA), et taux de pepsinogène sanguin (moyenne $\pm$ écart-type)

Type de ferme	Ferme	Année	N. de génisses sondées	Saison de pâturage	Pression parasitaire (%)			Taux de pepsinogène sanguin (mU-Tyr/l) ^a
					OS	FH	PA	
LAITIÈRE	1	2015	8	1	69	0	0	1 080 $\pm$ 259
		2016	5	1 ou 2	0	15	90	632 $\pm$ 224
		2017	5	1	0	0	40	956 $\pm$ 126
	2	2015	5	1	5	0	0	600 $\pm$ 245
		2016	8	1	0	0	0	1 072 $\pm$ 458
		2017	5	1	0	0	0	-
	3	2015	5	1	0	0	0	2 420 $\pm$ 1 408
		2016	5	2	0	0	0	530 $\pm$ 162
		2017	5	2	0	0	0	825 $\pm$ 170
ALLAITANTE	4	2015	5	2	20	0	0	-
		2016	4	1 ou 2	0	0	0	1 320 $\pm$ 281
		2017	5	1	0	0	75	-
	5	2015	5	2	5	0	25	-
		2016	3	2	0	0	33	1 420 $\pm$ 380
		2017	5	2	0	0	90	1 283 $\pm$ 514
	6	2015	5	2	20	5	5	-
		2016	5	2	0	0	0	-
		2017	6	2	0	0	21	-

^a Étant donné les contraintes liées à sa mesure (prise de sang par le vétérinaire, au plus tard dix jours après la rentrée à l'étable), le taux de pepsinogène sanguin n'a pas pu être mesuré dans toutes les fermes.

La pression parasitaire était globalement plus élevée au sein des fermes 1 et 5, suivies par les fermes 6 et 4.

Plus spécifiquement, la présence d'œufs du strongle digestif *Ostertagia* dans les fèces n'a été détectée qu'en 2015. Les taux de pepsinogène mesurés en 2015 variaient, en moyenne, de 600 (ferme 2) à 2 420 mU-Tyr/litre (ferme 3). Des taux inférieurs à 1 000 suggèrent que le contact avec le parasite n'a pas été suffisant pour engendrer

le développement d'une bonne immunité. Quant à la ferme 3, le taux particulièrement élevé de pepsinogène observé en 2015 était associé à une pression parasitaire nulle de la part d'*Ostertagia* (Tableau 3). Cette observation peut s'expliquer par l'entrée en hypobiose du parasite (enkystement des larves L4 et ralentissement de la ponte), d'une part, et par l'administration d'un traitement antiparasitaire un mois avant la rentrée des génisses à l'étable, d'autre part. Les génisses

ayant un taux de pepsinogène élevé ($\geq 3 400$ mU-Tyr/l) montraient des croissances relativement plus faibles ($0,45 \leq \text{GQM}^2 \leq 0,56$ kg/jour) que leurs congénères ayant des taux de pepsinogène plus faibles ($\leq 1 700$ mU-Tyr/l ; $0,6 \leq \text{GQM} \leq 0,75$ kg/jour). La pression relativement élevée du parasite *Ostertagia* en 2015 pourrait s'expliquer par les conditions relativement humides des mois d'août et septembre, associées à une température moyenne relativement élevée en août.

² Gain quotidien moyen

NOTE : COMMENT INTERPRÉTER LES RÉSULTATS DU DOSAGE DU PEPSINOGENE SANGUIN ?

L'augmentation de la concentration en pepsinogène sanguin reflète un endommagement de la muqueuse de la caillette, lequel est le plus fréquemment dû à une infection par les strongles digestifs (Roy 2017).

Entre 300 et 600 mUTyr/l. Valeurs proches de la normale. Observées en fin de saison de pâturage, elles indiquent que le contact avec le parasite n'a pas été suffisant pour engendrer le développement de l'immunité.

Autour de 1.000 mUTyr/l. Faible charge parasitaire ; absence de conséquence zootechnique ou sanitaire pour les animaux. L'immunité s'installe.

Autour de 1.500-1.700 voire 2.000 mUTyr/l. Charge parasitaire élevée ; risque de conséquences zootechniques même si les animaux n'ont pas de symptômes évidents d'atteinte digestive. Les parasites enkystés dans la muqueuse de la caillette peuvent être nombreux, lesquels peuvent se réveiller au printemps suivant (risque d'ostertagiose de type 2). Il est nécessaire de traiter lors de la rentrée en stabulation.

Autour de 2.000-2.500 mUTyr/l (ou plus). Confirmation de la présence de strongylose digestive clinique : les troubles digestifs observés sont dus aux strongles digestifs et notamment au strongle de la caillette, *Ostertagia* (ostertagiose de type 1). Les parasites sont nombreux ; il est nécessaire de traiter rapidement.

Source : http://idele.fr/no_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/interpreter-le-resultat-de-dosage-du-pepsinogene-serique.html

LES AVANCÉES DU BIO

La **grande douve** a été détectée en 2016 dans la ferme 1 et en 2015 dans la ferme 6. La détection de grandes douves chez les génisses de la ferme 1 peut s'expliquer par

la présence d'un petit cours d'eau en bordure de la parcelle pâturée par les génisses la majeure partie de la saison, ainsi que de zones humides au sein de cette parcelle

(présence de joncs). Enfin, le **paramphistome** a été observé dans toutes les fermes hormis les fermes 2 et 3 et ce, dans une moindre mesure en 2015.

Disponibilité et qualité de l'herbe pâturée

La hauteur d'herbe idéale en prairie pâturée est de 10 à 13 cm à l'entrée (hauteur d'herbe à mi-botte) et de 6 cm à la sortie (hauteur d'herbe au talon). Faire pâturer 1 cm trop bas, c'est augmenter le risque parasitaire (en effet, 80 % des larves se trouvent sous une hauteur de 6 cm) et c'est une semaine de repousse supplémentaire (Remience et al. 2013).

Dans le cadre du suivi, la hauteur d'herbe dans les prairies pâturées par les génisses variait entre 3 et 9,5 cm, en moyenne, sur l'ensemble de la saison de pâturage. La hauteur d'herbe était en moyenne plus élevée et plus variable au cours de la saison de pâturage en 2016. L'herbe pâturée était de bonne qualité alimentaire, avec des teneurs en énergie moyennes variant entre 900 et

1.000 VEM²/kg MS dans toutes les fermes à l'exception des fermes allaitantes en 2015 (valeurs comprises entre 800 et 880 VEM/kg MS). La teneur en DVE de l'herbe pâturée suivait une tendance similaire à celle de la teneur en VEM, avec des valeurs comprises entre 85 et 100 gDVE/kg MS, à l'exception des fermes allaitantes en 2015 (entre 60 et 77 gDVE/kg MS).

Pratiques des éleveurs

Les pratiques recensées chez les éleveurs et leurs valeurs observées sont présentées au Tableau 4. Seules les fermes 2 et 3 pratiquaient la **fauche-pâturage** sur des parcelles pâturées par les génisses. Le **nombre de parcelles dédiées aux génisses** variait de 1 à 3. Le pâturage était continu pour la ferme 4 et ce, quelle que soit l'année de suivi. Pour la ferme 1, une parcelle de 7 ha, gérée en pâturage continu en 2015 et en 2016, a été morcelée en trois parcelles en 2017, de façon à mettre en place un pâturage tournant pour les génisses.

Le **chargement moyen des parcelles pâturées par les génisses** variait de 0,5 à 7,5 UGB/ha. Il était relativement élevé au sein des fermes 4 et 5, supérieur ou égal à 4,5 UGB/ha pour chacune des années de suivi. Le chargement élevé pour la ferme 1 en 2017 s'explique par la présence de 6 à 15 jeunes génisses, âgées d'un an maximum, pâturant une très petite parcelle proche de l'étable. Aucune **complémentation** n'a été distribuée à la ferme 2 en 2015 et en 2016, à la ferme 3 en 2016 ni à la ferme 6 en 2015 et en 2016.

Les concentrés apportés aux fermes 1 et 4 incluait de l'épeautre. Pour la ferme 3, les jeunes génisses en première année de pâturage suivies en 2015 recevaient de la poudre de lait en prairie.

Le nombre de **traitements antiparasitaires** variait de 0 (aucun traitement) à 4 (cas de la ferme 1 en 2015, suite à l'observation de problèmes parasitaires).

²VEM (voeder eenheid melk) : unité de mesure de la teneur en énergie d'un aliment ; DVE (darm verteerbaar eiwit) : protéines digestibles dans l'intestin ; MS = matière sèche.

Une large gamme de vêtements et accessoires dédiés à la récolte

Terrateck
La Technique au service de la Terre

FERAUCHE & GILLET 

Résistance basses températures

Coton enduit de PVC haute densité

Résistance à l'usure



Lame en acier inoxydable

Manche ergonomique antidérapant



Retrouvez toute la gamme sur www.terrateck.com



Tableau 4. Pratiques des éleveurs relevées dans le cadre du pâturage des génisses

Type de ferme	Ferme	Année	Fauche-pâturage ^a	Nb. de parcelles	Chargement (UGB/ha) ^b	Complémentation ^c		Nb. de traitements antiparasitaires
						Composition	Teneur moy. en énergie (VEM/kg MS)	
LAITIÈRE	1	2015	0	1 ou 2	2,4	CC, EH, FO	804	4
		2016	0	1	2,6	CC, FO	879	1
		2017	0	1, 2 ou 3	4,2	CC, EH, FO	823	1
	2	2015	1	2	1,3	-	0	1
		2016	1	2	0,9	-	0	0
		2017	1	2	0,9	FO	722	0
	3	2015	1	2a	0,4	CC, FO	896	1
		2016	1	3	0,7	-	0	0
		2017	1	1	1,3	EH	817	0
ALLAITANTE	4	2015	0	1	7,3	CC, EH, FO	819	0
		2016	0	1	7,5	CC, FO	825	1
		2017	0	1	7,6	EH, FO	736	1
	5	2015	0	2	2	CC, FO	786	1
		2016	0	3	1,5	EH	643	0
		2017	0	2	2,8	EH, FO	767	0
	6	2015	0	2	0,8	-	0	1
		2016	0	1	0,6	-	0	2
		2017	0	2	0,9	EH	805	2

^a Mode de gestion de la prairie, noté 1 en cas de fauche-pâturage, 0 en cas de pâturage exclusif.

^b Le chargement présenté ici porte exclusivement sur le pâturage des génisses, pas sur l'ensemble de la ferme.

^c CC = concentrés, EH = ensilage d'herbe, FO = foin.

Maîtriser la pression parasitaire par une gestion adaptée de ses prairies et du pâturage : que nous apprennent ces résultats ?

Sur base des observations réalisées durant trois années, il ressort que la **croissance** des génisses apparaissait plus élevée dans les fermes :

- Réalisant au minimum une **fauche** de la/ des parcelle(s) pâturée(s) par les génisses durant la saison de pâturage ;
- Maintenant un **chargement relativement faible** des parcelles pâturées par les génisses, pratique qui était associée à une

complémentation généralement absente ;

- Utilisant **plusieurs parcelles** pour le pâturage des génisses (au moins 2 parcelles) ;
- Maintenant une **herbe plutôt courte** (≤ 10 cm) **et de bonne qualité énergétique** (≥ 900 VEM/kg MS).

La croissance était négativement corrélée avec la pression parasitaire et le nombre de traitements antiparasitaires. Cette observation peut s'expliquer comme suit :

plus la pression parasitaire est élevée, plus la croissance est faible et plus fréquents sont les traitements antiparasitaires.

Ces observations suggèrent que la gestion du pâturage (alternance fauche-pâturage, faible chargement, pâturage tournant) peut à la fois diminuer le recours à la complémentation et contrer les problèmes parasitaires, tout en assurant de bonnes croissances.

Détermination des risques parasitaires au sein des fermes suivies

Un outil de diagnostic du risque parasitaire relatif aux strongles gastro-intestinaux, dont fait partie *Ostertagia ostertagi*, a été développé par des chercheurs suisses et adapté au contexte de cette étude (Figure 2). L'outil de diagnostic recense plusieurs

facteurs influençant la pression parasitaire. Pour un facteur donné, plus le nombre de points obtenus est élevé, plus le risque parasitaire est important. Certains facteurs dépendent des conditions naturelles et ne sont pas modifiables (altitude, humidité du sol). D'autres dépendent de la gestion du

pâturage. Outre les facteurs intégrés dans notre étude, l'outil propose, pour les génisses en première année de pâturage, la pratique du pâturage mixte ou en alternance avec des bovins immunisés ou d'autres espèces comme des chevaux.

L'application de l'outil aux fermes suivies résulte en des risques de pression parasitaire relativement élevés au niveau de l'exploitation (Figure 2). À l'exception des fermes laitières 2 et 3, les fermes suivies présentaient une pression parasitaire élevée (score supérieur ou égal à 17). Le chargement relativement plus faible, l'utilisation de plusieurs parcelles, et l'alternance fauche-pâturage expliquent le risque parasitaire plus faible diagnostiqué pour les fermes 2 et 3 au niveau de l'exploitation.

LES AVANCÉES DU BIO

Figure 2. Diagnostic de la pression parasitaire au niveau de l'exploitation et au niveau de la parcelle (adapté de l'outil développé par Fruttschi et al. 2015). Application de l'outil aux six fermes suivies (les fermes 1 à 3 sont laitières, les fermes 4 à 6 sont allaitantes).

QUESTION	REPONSE AU CHOIX (points)			SCORE de la ferme n°					
(1) Diagnostic de l'exploitation				1	2	3	4	5	6
1) Altitude	>900 m (1 pt)	600 - 900 m (3 pt)	< 600 m (5 pt)	5	5	5	5	5	5
2) Chargement (UGB/ha) ^a	< 1,5 (1 pt)	1,5 - 3 (4 pt)	> 3 (9 pt)	4-9	1-4	1-4	9	4	1
3) Rotation	≥5 parcelles (1 pt)	2-3 parcelles (4 pt)	1 parcelle (7 pt)	4	4	4	7	4	4-7
4) Pâturage des jeunes génisses	Rotation, fauche, ou alternance avec bovins adultes ou autres espèces?								
	Fréquente(s) (1 pt)	Parfois (4 pt)	Jamais (7 pt)	7	1	1	7	4	7
Pression parasitaire	Basse	Moyenne	Elevée	Total du diagnostic 'exploitation'					
	4 - 9	10 - 15	16-28	20-25	11-14	11-14	28	17	17-20
(2) Diagnostic de la parcelle									
1) Type de sol et humidité ?	Perméable et sec (1 pt)	Relativement perméable et assez humide (4 pt)	Peu perméable et humide (7 pt)	7	1	1	4	1	4
2) Fauche ?	≥ 1 fauche durant la saison (1 pt)		Uniquement pâture (5 pt)	5	1	1	5	5	5
3) Autres espèces ?	Pâturage mixte ou en alternance (1 pt)		Uniquement bovins (4 pt)	4	4	4	4	4	4
4) Autres bovins ?	Pâturage mixte ou en alternance avec bovins adultes ou génisses 2 ^{ème} année (1 pt)		Uniquement génisses de 1 ^{ère} année (4 pt)	1-4	4	4	1	1	1
Pression parasitaire	Basse	Moyenne	Elevée	Total du diagnostic 'parcelle'					
	4 - 9	10 - 15	16-28	17-20	10	10	14	11	14

^a Chargement moyen des parcelles pâturées par les génisses (nombre d'UGB du troupeau 'génisses' divisé par la superficie totale des parcelles pâturées par ce troupeau. Le nombre d'UGB est obtenu en considérant qu'un UGB équivaut à 600 kg de poids vif).

À l'exception de la ferme 1, dont le score est grevé par le type de sol, relativement peu perméable et humide, de la principale parcelle pâturée par les génisses, le risque parasitaire au niveau de la parcelle était moyen pour toutes les fermes, suggérant qu'il est possible d'agir pour maîtriser la pression parasitaire.

À noter que le pâturage de génisses de première année avec des bovins adultes était systématique dans les fermes allaitantes, les jeunes veaux étant au pis.

Finalement, les risques de pression parasitaire diagnostiqués au moyen de cet

outil sont relativement cohérents avec les pressions parasitaires observées au cours des trois années de suivi. Hormis en 2015 pour la ferme 3, des pressions parasitaires faibles ont en effet été observées au sein des fermes 2 et 3.



Rue de l'Arbre à la Croix, 279
4460 HORION-HOZEMONT
042/50.11.98
eddy.philippet@gmail.com

TRACTEURS & MACHINES AGRICOLES









Conclusions générales et recommandations

Cette étude confirme, par le biais de suivis en ferme, l'importance de la gestion du pâturage pour assurer la croissance des génisses et contrôler la pression parasitaire. Les résultats suggèrent qu'il est possible de concilier performances animales et réduction (voire absence) de l'utilisation de vermifuge en pratiquant la fauche en alternance avec le pâturage, en adaptant le chargement et en adoptant la conduite d'un pâturage tournant.

Plusieurs recommandations peuvent être formulées. Elles sont complétées, dans le cas des strongles digestifs, dont fait partie *Ostertagia*, par les résultats d'une étude antérieure menée au CRA-W (Remience *et al.* 2013) :

- **Alterner la fauche et le pâturage ;**
- **Pratiquer le pâturage tournant :**
 - 2 parcelles, 6 à 8 semaines/parcelle → diminution de la pression parasitaire de 40 à 50 %
 - 3 parcelles, 3 à 4 semaines/parcelle → diminution de la pression parasitaire de 70 à 80 %
- **Gérer la hauteur d'herbe :**
 - Éviter des hauteurs d'entrée trop élevées : la hauteur d'herbe idéale à l'entrée est de 10-13 cm ;
 - Éviter le surpâturage : la hauteur d'herbe à la sortie doit être de 5-6 cm ;
- Assurer une meilleure qualité nutritionnelle de l'herbe, éviter un long temps de repousse et diminuer le risque parasitaire.
- **Alterner le pâturage des génisses avec le pâturage de bovins adultes ou d'autres espèces ;**
- **Maintenir un chargement relativement faible :**
 - Limiter le nombre d'hôtes et de cycles potentiels que les parasites peuvent réaliser. Le maintien d'un chargement relativement faible reviendra également à limiter la complémentation au pâturage.

Nos résultats suggèrent de maintenir le pâturage du troupeau des génisses à max. 3 UGB/ha. Pour calculer son chargement, calculer le nombre d'UGB du troupeau incluant les génisses, en considérant qu'un UGB équivaut à 600 kg de poids vif. Ensuite, diviser ce nombre par la superficie totale des parcelles pâturées par ce troupeau. À titre d'exemple, avec un troupeau de génisses réalisant une croissance moyenne de 0,7 kg/jour, 3 UGB équivalent à 6 génisses d'un an (pesant ~290 kg) ou 4 génisses d'un an et demi (pesant ~420 kg).

Quant à la grande douve et au paramphistome, les principales recommandations consistent à empêcher les animaux de pâturer à proximité des cours ou plans d'eau, dans les zones humides des prairies, et à maintenir les alentours des abreuvoirs secs (Roy 2015a). Aussi, il est conseillé de faucher et conserver au moins 4 semaines les surfaces infestées (Heckendorn *et al.* 2014), ainsi que de ne pas laisser les animaux plus de 2 mois et demi sur une parcelle afin d'éviter les ré-infestations (le cycle durant au minimum 3 mois ; Huguet *et al.* 2016).

En outre, il est fortement recommandé de :

- Suivre la croissance des génisses :
 - par **pesée** ou mesure du **périmètre thoracique**, idéalement lors de la sortie en prairie et lors de la rentrée à l'étable.
- Suivre la pression parasitaire :
 - **analyse des matières fécales** par coproscopie par flottaison (7,79 euros par analyse avec intervention ARSIA+, 5 génisses sondées par troupeau dans le cadre de cette étude) ;
 - **dosage du pepsinogène sanguin** sur les génisses de moins de deux ans (11,85 euros par analyse ; 5 génisses sondées par troupeau dans le cadre de cette étude). Attention, la prise de sang doit être faite au plus tard dix jours après la rentrée à l'étable, en fin de saison de pâturage. Passé ce délai, les résultats ne sont plus interprétables.
- Évaluer l'immunité acquise envers le strongle digestif *Ostertagia ostertagi*.

L'outil de diagnostic du risque parasitaire relatif aux strongles digestifs (adapté de Frutschi *et al.* 2015 ; Figure 2) est disponible sous format Excel sur demande (a.faux@cra.wallonie.be). De plus, un outil de suivi de la croissance de génisses laitières par mesure du périmètre thoracique développé au CRA-W, Opticroit, est disponible à l'adresse suivante (<http://opticroit.cra.wallonie.be/fr>).

Références

- Biowallonie 2016. « Notice explicative de la Réglementation de l'agriculture biologique. Productions primaires, Cultures, prairies, élevage ».
- Frutschi Mascher, V., P.-A. Juillerat, et F. Heckendorn. 2015. « Gestion du pâturage des génisses pour diminuer la pression parasitaire et renforcer l'acquisition de leur immunité ». Renc. Rech. Ruminants 22: 33.
- Heckendorn, F., V. Frutschi Mascher, et G. Weidmann. 2014. « Contrôler efficacement les parasites internes des bovins par la gestion de la pâture ». Fiche technique par le FiBL, BioSuisse et la Fondation rurale interjurassienne. 12 pages.
- Huguet, M., G. Tierce, J. Duclos, et L. Moinet. 2016. « Optimiser la gestion du parasitisme interne en système herbager biologique ». Les Cahiers techniques de Haute-Normandie, Élevage cahier n°2, Décembre 2016. 12 pages.
- Remience, V., V. Decruyenaere, B. Losson, C. Vanvinckenroye, et J. Wavreille. 2013. « Gestion raisonnée du parasitisme gastro-intestinal chez le jeune bétail laitier à l'herbe ». 18^e Carrefour Productions animales, CRA-W & GxABT 22: 59-65.
- Roy, C. 2015a. « Grande douve et petite douve chez les ruminants ». Groupement corrézien de Défense sanitaire (GCDS).
- Roy, C. 2015b. « Le paramphistome, un parasite qui reste d'actualité ». Groupement corrézien de Défense sanitaire (GCDS).
- Roy, C. 2017. « Les strongyloses digestives. Cas de l'ostertagiose bovine ». Groupement corrézien de Défense sanitaire (GCDS).



Quelles sont les attentes des producteurs bio wallons en termes de recherche, d'encadrement et de formation ?

Aline Boursault, Chargée de missions Agriculture Biologique, Collège des Producteurs

Contexte de l'étude

Sur quelles priorités de travail souhaitent-ils des soutiens publics ? Quelles propositions d'amélioration formulent-ils par rapport à ce qui existe ? C'est pour répondre à ces questions que le Collège des Producteurs, les services de l'administration (SPW – DGO3/DGO6) et les parties prenantes de la recherche, de l'encadrement et de la formation se sont associés.

En 2015, une première enquête permit d'orienter le plan triennal de la recherche agronomique et d'améliorer les services d'encadrement. Une enquête de mise à jour a été lancée en juin 2018 pour faire l'état des lieux des besoins trois ans plus tard.

Notre article inventorie les réponses reçues des producteurs bio.

Méthodologie

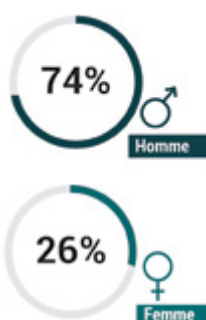
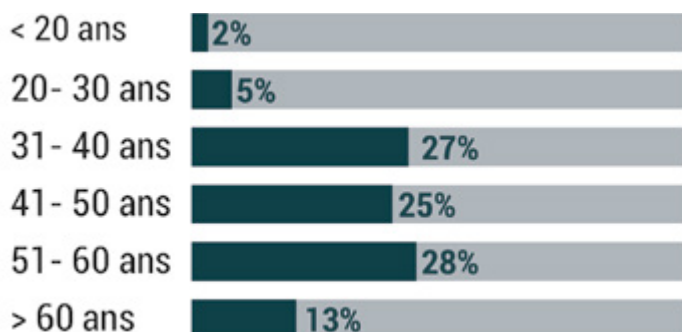
Les réponses des producteurs ont été collectées sur base d'une démarche de consultation organisée en trois phases :

1. Consultation dans chaque secteur, lors des Assemblées sectorielles de printemps ;
2. Consultation via une enquête sur internet ;
3. Consultation des 44 représentants des producteurs membres du Collège des Producteurs.

770 producteurs ont répondu à l'enquête, ce qui correspond à un taux de participation d'environ 10 %. Par rapport à la répartition géographique et sectorielle des répondants, les résultats sont jugés globalement représentatifs de la population agricole.

Profil des répondants

Les 183 répondants bio représentent 11 % des producteurs bio. Ils sont pour 74 % des hommes entre 31 et 60 ans, agriculteurs à titre principal dans 61 % des cas et à titre complémentaire dans 18 % des cas.



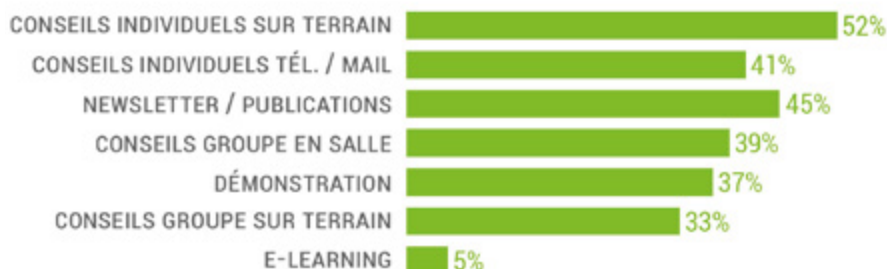
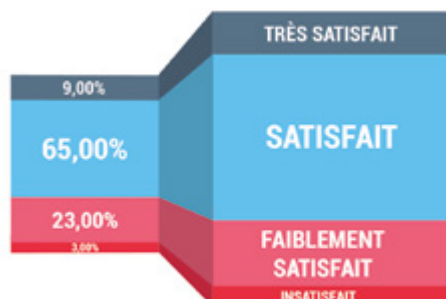
61 % des répondants sont en 100 % bio.

Le taux de réponse des producteurs bio a été plus élevé que leur proportion dans la population agricole (29 % contre 12 %). Leurs secteurs de production sont les suivants : voir ci-contre.

	AUTRES GRANDES CULTURES ET POMMES DE TERRE	19,00%
	VIANDE BOVINE	26,00%
	BOVINS LAITIERS	10,00%
	HORTICULTURE COMESTIBLE	14,00%
	OVIN	11,50%
	AVICOLE/CUNICOLE	9,00%
	PORCIN	5,00%
	HORTICULTURE ORNEMENTALE	1,00%
	CAPRIN	4,00%
	AQUACULTURE	0,50%

La situation actuelle

Les 3/4 des producteurs bio ayant participé à l'enquête sont **satisfaits, ou très satisfaits, des services actuels de conseil et formation.**



Les producteurs utilisent une grande palette de services mis à leur disposition, dont principalement les **conseils individuels** (sur le terrain, par téléphone et e-mail), les **newsletters/publications**, les **conseils de groupe**, les **démonstrations** et les **vidéos/tutoriels**.

Pour le secteur bio, l'**organisme de conseil et/ou de formation** le plus apprécié est **Biowallonie**, représentant 20 % des réponses, suivi par **Fourrages Mieux** (7 %) et le **Carah** (5 %).

Plus de 20%	Biowallonie
Entre 5% et 10%	Fourrages Mieux, Carah
Entre 3% et 5%	Awé, CRA-W, UNAB, Cadco, CIM, Greenotec, CPL Végémar-Provence de Liège

Les grandes orientations

Les **secteurs prioritaires** de recherche, d'encadrement et de formation, mis en avant par les producteurs bio, sont :



Grandes cultures
25 %



Horticulture comestible
22 %



Bovins viande
12 %



Ovins et caprins
10 %

Les **domaines prioritaires** de recherche, d'encadrement et de formation, mis en avant par les producteurs bio, sont :

1. La gestion de la vie du sol (42 %)
Les rotations culturales et la lutte intégrée (42 %)
2. Les techniques de désherbage mécanique (35 %)
La transformation et la commercialisation (35 %)

Les orientations des secteurs



1. Santé végétale : techniques et alternatives (44 %)
2. Fertilisation et gestion du sol (42 %)
3. Rentabilité, coûts de production et choix des orientations techniques et culturales (36 %)
4. Environnement (22 %) / Techniques de vente et communication (22 %)



1. Rentabilité, coûts de production, modèles économiques (60 %)
2. Commercialisation (50 %)
3. Techniques liées au fourrage et au pâturage (36 %)



1. Techniques liées au pâturage et au fourrage (43 %)
2. Santé animale (29 %) / Rentabilité, coûts de production, modèles économiques (29 %)
3. Charge de travail et pénibilité au travail (21 %)



1. Rentabilité, coûts de production et modèles éco.
2. Fertilisation et gestion du sol (31 %)
3. Santé végétale et avertissements (28 %)
4. Technologie et matériel (24 %)



1. Rentabilité, coûts de production et modèles économiques (60 %)
2. Santé animale (33 %)
3. Qualité des produits (27 %) / Commercialisation et logistique (27 %)



1. Alimentation (alternatives au soja, coproduits...) (62 %)
2. Rentabilité, coûts de production et modèles économiques (36 %) / Santé animale (36 %)



1. Rentabilité, coût de production et modèles économiques (62 %) / Alimentation (alternatives au soja, coproduits...) (62 %)

Si vous souhaitez des informations complémentaires

N'hésitez pas à contacter Aline Boursault, Chargée de Mission
Agriculture Biologique au Collège des Producteurs :

aline.boursault@collegedesproducteurs.be

081/240 449 • 0479/99 15 75

Et ensuite... ?

Ces réponses constituent des éléments importants dans l'élaboration des appels à projets et des plans de recherche, de formation et d'encadrement. Elles comptent aussi dans l'orientation des ressources allouées par les autorités wallonnes à ces questions au cours des prochaines années. Un avis d'orientation complet, basé sur ces résultats, a été remis par le Collège des Producteurs aux autorités en charge des différentes matières concernées.

CONFÉRENCE : « Guider son projet coopératif »

Sophie Engel, Biowallonie

Vous avez été nombreux à la journée consacrée aux projets coopératifs. L'objectif de cette journée était de répondre à vos questions, de vous permettre d'échanger par rapport à vos expériences, de vous donner les clés et les contacts pour vous accompagner dans votre projet.

Un public très varié était au rendez-vous : producteurs, transformateurs, points de vente, tous porteurs de projets à différents stades d'avancement. Cette diversité annonçait une journée riche en rencontres et en informations ! Celle-ci a été rythmée par plusieurs étapes...

1. La foire aux questions

En petits groupes, les participants ont fait part de leurs interrogations et doutes sur le modèle coopératif. Des sujets communs sont ressortis, parmi lesquels nous mettrons en évidence la gouvernance et les financements.

La gouvernance. Quel modèle de gouvernance ? Que mettre dans les statuts et le règlement d'ordre intérieur ? Comment prévenir les conflits ?

Nos experts expliquent qu'il y a d'innombrables possibilités de modèles d'organisation. Il faut dès le départ veiller à bien préparer les valeurs de la coopérative. Définir s'il y a une finalité sociale par exemple...

Il faut créer les statuts en imaginant tout ce qu'il peut se passer au cours de la vie de la coopérative, travailler sur le type de collège (par ex. collège des producteurs, des consommateurs...) et la répartition de la prise de décision, pour éviter les conflits. Il est bien de prévoir un système suffisamment flexible pour évoluer au cours du temps.

On peut prévoir, dans les statuts, qu'un groupe de membres externes soit désigné pour vérifier si le fonctionnement de la coopérative ne s'éloigne pas des valeurs et des objectifs de départ.

L'aspect financier. Viabilité et intérêts économiques ? Quelles aides, quels subsides ? Comment réunir le capital ? etc.

Les experts donnent quelques éléments de réponse. L'avantage d'une coopérative est qu'elle facilite la levée de fonds. Il est très facile de faire entrer et sortir des coopérateurs (même en cours de projet), via l'achat de parts, et donc de faire varier le capital.

Différentes possibilités pour lever des fonds existent : l'appel à l'épargne privée ou publique, le levier Braserio de la Sowecsom (1 € d'investissement pour 1 € de capital apporté par les coopérateurs et ce, jusqu'à 200.000 euros), les financements classiques (banques), l'aide aux PME, le financement participatif, les apports en nature.

2. Un des temps forts de la journée : les témoignages

La matinée s'est poursuivie avec quatre témoignages très inspirants de coopératives agricoles.

Christophe Col – Coopérateur agriculteur à La Ferme de la Baillerie. Cette coopérative d'élevage de chèvres existe depuis 10 ans. La ferme est composée de deux coopératives : une coopérative foncière (apport de capital pour acheter la terre qui était hors de prix) et une coopérative de production (production de fourrage, transformation laitière, vente directe des produits transformés). La coopérative de production emploie quatre travailleurs : deux agriculteurs fondateurs et deux salariés (tous ont le même salaire). Ce montage en deux coopératives assure une large flexibilité, appréciée par les partenaires.

Cela a notamment permis de différencier les implications des coopérateurs selon les champs d'actions, qu'ils soient fonciers ou liés à la production, et, in fine, de simplifier et de pérenniser la gestion quotidienne.

Panel d'experts (de gauche à droite) : Stéphane Lejoly (SAW-B), Alexandre Greimers (Step Entreprendre), Bénédicte Lesuisse (Sowecsom), Thiago Nyssens et Céline Descamps (Crédal).



Christophe Col
www.fermedelabaillerie.be

L'ACTU DU BIO

ÉVÉNEMENTS

Renaud Keutgen – Paysan boulanger. « Histoire d'un grain » est une jeune coopérative agricole et meunière, engagée dans la réintégration de céréales de qualité dans l'alimentation locale humaine. Du grain à la farine, l'objectif est de faire le lien entre les agriculteurs et les boulangers. Créé en avril 2018, le projet a vu le jour grâce à la rencontre d'une poignée d'hommes partageant les mêmes envies et les mêmes valeurs. À la suite d'une conférence de presse, la coopérative lance un appel privé à l'épargne et réunit 100.000 euros en un mois (capital qui a été doublé grâce au financement Braserio). Ce capital a permis de rembourser les premiers investissements en matériels réalisés par les fondateurs, de louer un hangar, de financer l'achat d'équipements... Aujourd'hui, « Histoire d'un grain » est constituée de 200 coopérateurs et d'une employée : une

meunière indépendante, engagée grâce à l'aide d'une couveuse d'entreprises.

Alec Bol – Administrateur délégué de « Vin de Liège ». Créée en 2010, cette coopérative viticole compte 2300 membres, pour un chiffre d'affaires de 3.200.000 €. « Vin de Liège » propose un modèle économique alternatif, citoyen et durable, avec une rentabilité financière sur le long terme. Pour Alec, il est important de valoriser les coopérateurs afin de créer un sentiment d'appartenance au projet. Il faut partager une histoire « vraie » et porteuse de sens pour mobiliser. Une communication régulière permet de maintenir un contact dynamique avec les membres.

(Cf. portrait détaillé dans la revue *Itinéraires BIO* n°42)

Pascal Van Bever – Coordinateur du réseau Solidairement. Tout a commencé au moment de la fermeture de l'épicerie d'un petit village, situé en province de Luxembourg. La commune et les citoyens se sont mobilisés pour racheter ce commerce, en mode coopératif. La structure existe depuis 11 ans et réunit producteurs, transformateurs, épiciers et restaurateurs, afin de faire circuler les produits de la province, du producteur vers le consommateur. Actuellement, une soixantaine de producteurs, de transformateurs et autant de points de vente sont membres de cette coopérative à finalité sociale. Réseau Solidairement emploie quatre personnes.

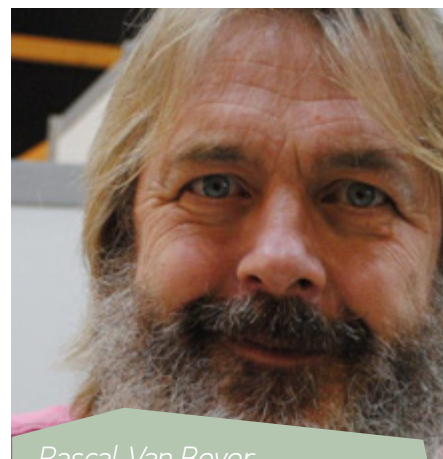
Afin de rendre visible la coopérative auprès du grand public, un magasin de producteurs ouvrira prochainement.



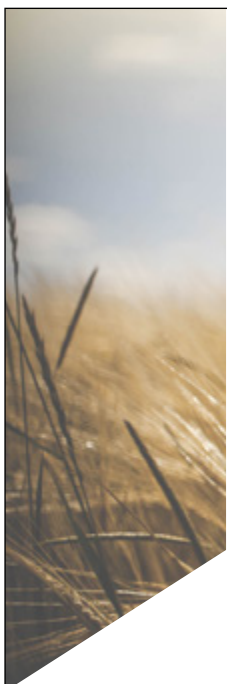
Renaud Keutgen
www.histoiredungrain.be



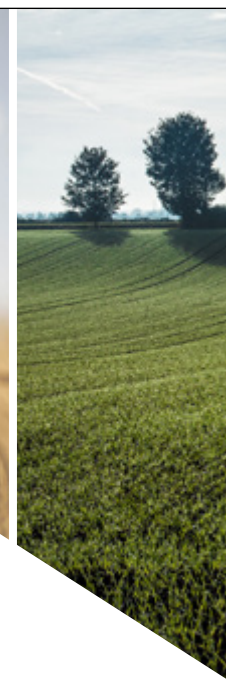
Alec Bol
www.vindeliege.be



Pascal Van Bever
www.reseausolidairement.be









Nourrir la plante naturellement !

Découvrez notre gamme de fertilisants
utilisables en **AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

www.scam-sc.be

3. Les structures pour vous épauler

Qui peut vous accompagner pour la mise en place d'une coopérative ? Comment s'y prendre ? Vous êtes nombreux à vous poser la question. Voici une liste d'organismes spécialisés dans l'accompagnement de coopératives. N'hésitez pas à les contacter.

3.1. Les agences conseils

Elles vous guident dans les démarches administratives, vous aident à évaluer la viabilité de votre projet, rédigent avec vous les statuts et les règles de fonctionnement de votre coopérative.

Nom	Site Internet	Téléphone			Localisation
Step entreprendre	www.stepentreprendre.be	04/227 58 89			Liège
Credal	www.credal.be	010/48 33 50	02/213 38 04	071/32 81 32	Partout en Wallonie et à Bruxelles
SAW-B	www.saw-b.be	071/23 62 91			Liège et Charleroi
Propage-s	www.propage-s.be	081/26.51.40			Namur, Charleroi et Liège
Syneco	www.syneco.be	071/71.25.00	02/246.50.36		Sambreville
Febecoop	www.febecoop.be	02/500.53.00	04/229.27.60		Partout en Wallonie et à Bruxelles
Progress	www.agenceprogress.be	068/26.50.30	069/84.05.94		Ath, Tournai et Mons

Parmi les agences conseils en Wallonie, trois étaient présentes à notre journée :

Crédal : Coopérative de citoyens, qui accompagne, conseille et finance la conception de projets agricoles et agroalimentaires.

Contact : Jérôme Rassart – jerome.rassart@credal.be — 010/48 35 98

Step Entreprendre : Agence conseil en économie sociale, structure d'accompagnement à la création d'ASBL et de coopérative.

Contact : Alexandre Greimers – a.greimers@stepentreprendre.be — 04/227 58 89

SAW-B : Fédération d'Entreprises d'Économie sociale.

Accompagnement au développement et à la créations d'entreprises

(spécialisée dans les circuits courts). Contact : Jean-François Herz – jf.herz@saw-b.be — 0498/12 27 64

3.2. Les structures d'aide au financement et accompagnement du projet

Sowecsom : Société wallonne d'Économie sociale. Soutien financier à la création et au développement de sociétés coopératives.

Contact : Bénédicte Lesuisse – blesuisse@sriw.be — 04/221 99 76

CERA : Coopérative bancaire qui investit dans des projets sociétaux en Belgique.

Ces projets doivent refléter les valeurs de la coopérative : coopération, solidarité et respect de l'individu.

Contact : Christophe Kevelaer – christophe.kevelaer@cera.coop — 0470/85 02 33

3.3. Structures d'accompagnement à la création d'entreprise (SAACE)

Azimut : Coopérative d'activité, qui apporte un soutien pratique aux candidats entrepreneurs et aux porteurs de projets, pour la concrétisation de leur activité.

Contact : Florence Herman – fh@azimut.cc — 0496/20 85 75

Créajob : Couveuse d'entreprise, qui accompagne les futurs entrepreneurs, notamment via le prêt de numéro de TVA.

Contact : Daphné Lemaître – daphne.lemaitre@creajob.be — 0492/15 99 01

Diversiferm : Structure qui accompagne les agriculteurs et les artisans en agroalimentaire, dans les démarches de transformation et la commercialisation en circuits courts.

Contact : infos@diversiferm.be — 081/62 23 17

Cette journée, qui se voulait didactique et interactive, a permis à chacun d'échanger sur ses expériences, d'apprendre et de réfléchir sur différentes problématiques, en fonction de son projet. Les discussions se sont finalement prolongées autour d'un verre en fin de journée.

Retour de la journée sur le pâturage des cultures dérobées à Tenneville

Damien Counasse et Raphaël Boutsen, Biowallonie

Visite de parcelles

Une quarantaine d'agriculteurs étaient présents lors de l'après-midi organisée par le Collège des Producteurs, à Tenneville. La visite a débuté sur une parcelle d'essai de Ludovic Maréchal. Un troupeau d'ovins, de race Île-de-France, y pâtureait.

Différents couverts étaient implantés :

Monseu :
implantation 16/8/2018, précédent : épeautre

Composition	Pourcentage	Dose (kg/ha)
Ray-grass d'Italie tétraploïde	22	10
Avoine jaune	44	20
Trèfle incarnat (Rosa)	11	5
Pois fourrager (Arkta)	22	10
Dose de semis pleine	100	45
Prix (€/ha)	-	55
Rendement MS (kg/ha) au 31/10/2018	-	1.287

Monseu – automne/printemps :
implantation 16/8/2018, précédent : épeautre

Composition	Pourcentage	Dose (kg/ha)
Ray-grass d'Italie express	8	5
Radis chinois (Daikon)	2	1
Radis fourrager (Romesa)	2	1
Avoine jaune	32	20
Trèfle incarnat (Rosa)	8	5
Triticale	24	15
Seigle	24	15
Dose de semis pleine	100	62
Prix (€/ha)	-	48,4
Rendement MS (kg/ha) au 31/10/2018	-	1.557

Green Farming – Fourrage ++ :
implantation 16/08/2018, précédent : épeautre

Composition	Pourcentage	Dose (kg/ha)
Ray-grass de Westerwold	-	-
Avoine rude	-	-
Radis fourrager	-	-
Trèfle d'Alexandrie	-	-
Trèfle incarnat	-	-
Vesce précoce	-	-
Dose de semis pleine	100	40
Prix (€/ha)	NC	96
Rendement MS (kg/ha) au 31/10/2018	NC	1.122

Gram-légum-crucif « maison » :
implantation 16/08/2018, précédent : épeautre

Composition	Pourcentage	Dose (kg/ha)
Avoine blanche	59	30
Ray-grass d'Italie	4	2
Trèfle d'Alexandrie multicoque	16	8
Vesce (Topass)	16	8
Colza fourrager	2	1
Radis structurateur	3	1.5
Dose de semis pleine	100	50,5
Prix (€/ha)	-	78
Rendement MS (kg/ha) au 31/10/2018	-	NC

Composition	Pourcentage	Dose (kg/ha)
Avoine rude	24	8,4
Ray-grass d'Italie	20	7
Seigle multicaule	14	4,9
Vesce commune	16	5,6
Trèfle incarnat	14	4,9
Trèfle d'Alexandrie	12	4,2
Dose de semis pleine	100	35
Prix (€/ha)	NC	87,5
Rendement MS (kg/ha) au 31/10/2018	NC	1457

Caussade – Rustic'herb : implantation 16/08/2018, précédent : épeautre

Collaboration éleveur-cultivateur

Lors de la séance d'information, les intérêts d'un partenariat entre éleveurs et cultivateurs, pour le pâturage de dérobées par les ovins, ont été présentés.

Au niveau des éleveurs, le pâturage de ces cultures présente plusieurs avantages. D'abord, les mélanges de cultures dérobées représentent souvent un fourrage de bonne qualité et équilibré. Ensuite, ce fourrage peut aussi être pâturé facilement, durant la période hivernale, par les ovins. Ils offrent l'avantage de moins défoncer les sols en conditions humides. Cela peut représenter des économies non négligeables de fourrages pour la période hivernale. Enfin, dans ce type de pâturage, la pression en parasite est beaucoup plus faible qu'en prairies permanentes pâturées.

Pour les cultivateurs, il y a aussi un intérêt à faire pâturer les cultures intermédiaires. Le pâturage des intercultures, pendant l'arrière-saison, permet de mieux gérer les parasites et les adventices en culture. Le semis de couverts en mélange et la présence de moutons dans les plaines représentent aussi un gain au niveau de la biodiversité. Le pâturage évite également le recours à un moyen de destruction chimique ou mécanique du couvert, qui peut être coûteux. De plus, l'azote contenu dans les couverts est plus rapidement disponible après être passé par le tube digestif des moutons. Enfin, la présence de vie sur les terres, grâce aux moutons, est favorable à l'image des cultivateurs auprès des consommateurs.

Pour terminer, on peut dire que cette pratique est une bonne initiative pour créer ou recréer un lien entre les éleveurs et les cultivateurs.



Figure 1 : Pâturage de couverts végétaux par des moutons (Entraid', 2017)



Porc Qualité Ardenne

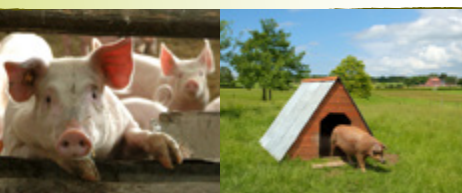
Le goût du bien-être



- Des fermes locales et familiales
- Un prix équitable pour des éleveurs passionnés
- Respect du bien-être animal dans l'exploitation, lors du transport et de l'abattage

De la viande saine et savoureuse !







Avenue de Norvège, 14
B-4960 Malmedy

T. 080 77 03 72
F. 080 77 03 23

info@pqa.be
www.pqa.be



Améliorer le pouvoir de marché des producteurs de légumes : opportunité des Organisations de Producteurs

Laurent Dombret, Biowallonie.

Sur base du séminaire du 7 novembre 2018, organisé à Gembloux, par le Collectif Stratégies alimentaires (CSA)

L'hiver est propice à la réflexion et aux nouveaux élans. J'ai eu l'opportunité d'assister récemment à un séminaire très qualitatif sur un outil européen de structuration du secteur agricole : l'Organisation de Producteurs (OP). C'est l'occasion pour moi de mettre ici en lumière le potentiel des OP dans le secteur Fruits et Légumes bio wallons.

Mais qu'est-ce qu'une OP ?

C'est une association volontaire de producteurs, dans un secteur de production précis. Elle est contrôlée par ses adhérents et reconnue par l'État membre (ou la Région). Elle poursuit les actions suivantes :

- **Massifier l'offre¹ et être l'interlocuteur unique** de ses producteurs, afin de rééquilibrer le pouvoir de négociation face à des acheteurs eux-mêmes très concentrés ;
- **S'entendre sur les prix et sur les volumes de production** (planification de la production, retrait du marché, fixation d'un prix commun, etc.) ;
- Sécuriser la vente du producteur ;
- Optimiser les coûts de production ;
- Développer des labels et critères de qualité.



¹ Pour un producteur isolé, une autre façon d'améliorer sa capacité de négociation, avec l'acheteur, est de contractualiser par avance avec celui-ci (fixation d'un prix, d'un volume d'achat garanti, etc.), c'est-à-dire commercialiser de façon anticipée, avant récolte. Cela permet de contrer les comportements opportunistes liés à la périssabilité des productions échangées et aux délais courts de mise en marché.

L'ACTU DU BIO

ÉVÉNEMENTS

L'ensemble de ces mesures fait l'objet d'un « Programme opérationnel » soumis à un financement européen.

En 2018, la Belgique comptait sur son territoire quinze² OP reconnues en fruits et/ou légumes. Certaines sont également appelées « criées ». Parmi celles-ci, quatorze sont des OP flamandes (Bel'Orta Crie de Malines, REO, LTV, BFV, etc.), **une seule est wallonne** (GPHN Wépion Crie de Wépion – fraises) et une dernière est transrégionale (Appligee – légumes surgelés). « Transrégionale » signifie que l'OP possède des membres en nombre significatif de chaque côté de la frontière linguistique. Selon Maarten de Moor, le directeur de LAVA³, 90 % de la production belge de légumes est écoulee via l'une ou l'autre OP ! Leur pouvoir de marché est bien réel. Un tel leadership est rendu possible par les éléments ci-dessous :

- La concentration poussée de l'offre, pour répondre à une concentration de la demande. Les OP deviennent ainsi des interlocuteurs incontournables de la filière.
- La fixation transparente des prix, par « cadran » : vente aux enchères en ligne, à prix de base régressif, permettant de vendre à distance de gros volumes en très peu de temps, et faisant office de référence de prix pour le secteur. Le prix au cadran est exactement le prix payé au producteur.
- La certification GLOBAL.G.A.P : référentiel de production que les OP exigent de leurs producteurs. Défini par la grande distribution, ce référentiel fait office de licence pour livrer à celle-ci. Cela se passe sans même que le produit ne soit contrôlé par la grande distribution.

Comme nous l'avons vu, la reconnaissance officielle de l'OP lui permet de **déroger fondamentalement au droit de la concurrence en admettant, au sein de la même OP, l'entente sur les prix, les volumes, la qualité et la commercialisation**. C'est une opportunité importante pour les producteurs ! Notons que les ententes restent totalement interdites entre OP différentes.

En Wallonie, pour être reconnue OP en fruits et légumes (cf. AGW du 27 mai 2004), l'organisation doit comprendre au **minimum 15 producteurs** et réaliser un **chiffre d'affaires minimal de 500.000 € par an**. Chaque producteur de l'OP a pour obligation de n'être membre que de cette OP (du moins pour sa production en fruits et légumes) et de **commercialiser l'entièreté de sa production en fruits et légumes via son OP**. La Flandre dispose également de ses propres critères de reconnaissance concernant ses OP en fruits et légumes (40 producteurs min., 5.000.000 € de chiffre d'affaires min.).

Historiquement, les OP ont pu se construire, pour l'essentiel, en période de crise agricole. Par ailleurs, **une OP est bien plus facile à lancer et à faire fonctionner quand elle s'insère dans un marché (déjà) fortement segmenté**. L'exemple français des Vins de Champagne est parlant à ce sujet. Le cas est, par contre, bien plus difficile pour des productions actuellement peu segmentées, comme la production de betterave sucrière ou laitière.

De plus, se structurer en OP ne résout pas pour autant tous les problèmes. De précédentes initiatives wallonnes ont avorté (Coopérative de Yerne, GPFL, etc.). Les producteurs flamands ont, historiquement, réussi à mieux s'organiser qu'en Wallonie, pour répondre aux besoins du marché. Plusieurs raisons l'expliquent : manque de concertation avec la grande distribution, manque d'organisation collective des producteurs wallons afin de ne pas tous vendre la même chose en même temps ni en trop petits volumes, dispersion géographique plus grande des producteurs, manque d'expertise du secteur horticole au sein de l'administration wallonne.

² Source : contact avec le SPW, Direction de la Politique agricole.

³ LAVA est une association d'OP regroupant Bel'Orta, VH, LTV, REO V et CLTV Z (Pays-bas).



**molens - moulins
DEDOBBELEER**

**le numéro 1 en
alimentation animale
biologique**

Pour tous les animaux (bovins,
porcs, volailles, ovins, caprins,
équidés,...)

Calcul de rations

Condiments minéraux

Aliments complets ou mélange de
matières premières

Achat de céréales panifiables,
fourragères et en reconversion

Conseils de diversifications

Moulins Dedobbeleer
Graankaai - 1500 Halle
Tel : 02/356.50.12.
Fax : 02/356.93.55.
info@dedobbeleermills.be



En conclusion, un bon travail préparatoire au lancement d'une OP passe par la création d'un marché distinct, qui a une identité reconnaissable par la clientèle (marque commerciale ou qualité différenciée). En ce qui concerne ce dernier (QD), **AgriLabel.be**, la nouvelle cellule wallonne d'appui au développement de produits labellisés, peut être sollicitée à ce sujet.

Le secteur de la production bio de légumes semble offrir un marché parfait pour une ou plusieurs OP wallonnes. Cela permettrait de structurer un secteur agricole actuellement encore atomisé.

En vue de faciliter et d'inciter le regroupement des producteurs en OP, le Service public de Wallonie prévoit la **possibilité de reconnaître des groupements de producteurs (GP) qui peuvent représenter un stade préalable à la constitution d'OP**.

Ces GP, qui ne respectent pas encore tous les critères fixés pour être reconnus en tant qu'OP, peuvent également être soutenus financièrement, pour atteindre le statut d'OP. À ce jour, il n'y a cependant aucun GP « fruits/légumes » reconnu en Wallonie. Une étude prospective, en vue d'un GP de producteurs maraîchers bio à petite et moyenne échelles, sera d'ailleurs menée dès 2019 par l'UCL, la FUGEA et Biowallonie.

Compte tenu des expériences précédentes, la fiabilité d'une OP devra être liée au professionnalisme de ses membres.



Programme européen à destination des écoles wallonnes

Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)

Vous souhaitez fournir les écoles en fruits, légumes et en lait, produits laitiers, ou leur proposer des activités pédagogiques ? Participez au programme européen à destination des écoles wallonnes !

Ce programme vise à développer les habitudes alimentaires saines chez les enfants tout en favorisant la consommation de produits locaux. Peut-être via votre intermédiaire ! Grâce au soutien financier de l'Union européenne et de la Région wallonne, les distributions de fruits et légumes sont subventionnées à hauteur de 10 € par élève et par année scolaire les distributions de lait et de produits laitiers sont également subventionnées à hauteur de 10 € par élève et par année scolaire.

Intéressé ?

- Consultez la liste des produits à fournir et les conditions sur le site : www.filagri.be
- Contactez les écoles de votre entourage et/ou votre commune pour vous faire connaître comme fournisseur potentiel. Vous trouverez la liste des écoles participantes en 2017 (liste 2018 clôturée le 30 octobre prochain), ainsi qu'un formulaire de contact pour faciliter votre démarche vers les écoles sur le site : <https://agriculture.wallonie.be/progecole>
- Contactez le Collège des Producteurs pour de plus amples informations sur les produits
- Pour les fruits et les légumes : Marc Schaus — 081/240.443 — marc.schaus@collegedesproducteurs.be
- Pour le lait et les produits laitiers : Catherine Bauraind — 081/240.445 — catherine.bauraind@collegedesproducteurs.be

Soyez attentifs :

- Aux critères repris dans l'appel d'offre de l'école ;
- À la rédaction des factures et bordereaux de livraisons ;
- Au paiement (uniquement par virement bancaire).

PROGRAMME EUROPÉEN À DESTINATION DES ÉCOLES FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE ET LA WALLONIE.



Le programme européen à destination des écoles est géré par la Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (DGO 3 – DGARNE) auprès de laquelle vous trouverez toutes les informations générales : <https://agriculture.wallonie.be/progecole>

Semaine du bio

Delphine Dufranne, Coordinatrice Semaine bio 

Cher acteur bio,

La « Semaine bio » se prépare à vivre sa 15^{ème} édition ! Du 1 au 9 juin, les projecteurs médiatiques se tourneront vers votre secteur ! **Une belle occasion pour vous de partager votre vision de l'agriculture biologique, en faisant découvrir votre travail et vos produits !**

Que vous soyez producteur, transformateur, point de vente bio, collectivité ou encore association, tous les acteurs bio sont invités à y participer ! **Pas besoin de gros moyens ni de déplacer des montagnes, tous les projets comptent, qu'ils soient à destination du grand public ou des professionnels !** Alors si vous êtes motivé et que vous respectez la réglementation européenne relative à l'agriculture biologique, votre place se trouve à nos côtés.

Parallèlement, l'APAQ-W s'engage à médiatiser largement la campagne et vos initiatives. Elle vous apportera un soutien via la mise à disposition d'outils de communication gratuits (programmes, dépliants, affiches, spot radio...). Huit acteurs bio seront sélectionnés comme témoins-ambassadeurs pour représenter le secteur auprès des médias et des consommateurs. A noter également que dans le cadre de certaines activités organisées, l'APAQ-W pourra octroyer une aide aux acteurs le demandant.

Intéressé ?

Consultez notre dépliant présentant la campagne et inscrivez-vous sur le site www.semainebio.be avant le 28 février 2019 ! Un espace sécurisé vous permettra d'enregistrer au fur et à mesure votre/vos activité(s) jusqu'à la clôture. Pour y accéder, une adresse mail suffit accompagnée d'un mot de passe !

Suivez-nous également sur [Facebook/Semainebio](https://www.facebook.com/Semainebio) et sur [Twitter @Semainebio](https://twitter.com/Semainebio) !



Formations pour producteurs maraîchers

Laurent Dombret, Biowallonie

Cet hiver, Biowallonie vous propose une formation en trois volets pour optimiser votre exploitation maraîchère.

Formation « Gain de temps : analyse des points clefs », les **18 et 19 février 2019**. L'objectif de cette formation de deux jours, déjà donnée en 2017, sera d'optimiser votre temps de travail en améliorant des postes clés en maraîchage : le désherbage, la logistique, la vente et la stratégie commerciale.

Formation « Analyse technico-économique », le **20 février 2019**. Cette formation d'une journée proposera une méthodologie d'analyse des résultats technico-économiques des exploitations maraîchères. Un travail vous sera proposé sur les points de blocage de l'exploitation, la rentabilité des ateliers et des points de vente.

Formation « Planning de production », le **21 février 2019**. Cette formation d'une journée explorera le planning de cultures, document complexe, véritable partition du maraîcher. La production doit être rationalisée pour obtenir des récoltes en adéquation avec les ventes et être sans cesse dans le développement de produits identifiant le producteur. Par ailleurs, les implantations de fin d'hiver-début de printemps, les plus délicates, sont en général difficiles à maîtriser. Elles demandent une réflexion technique de fond.



J'apprécie de travailler avec eux pour **leur compétence et leur sérieux**. Pour notre certification bio, nous bénéficions d'un suivi personnalisé tout en ayant l'assurance que toutes les normes sont respectées.

”



Vous pensez vous convertir au bio ?

N'hésitez pas et demandez votre pack d'information sur www.bio-avec-integra.be

Infos pratiques

Formateur : Charles Souillot, conseiller indépendant français.

Horaires de chaque journée : 9 h – 17 h (accueil à 8h45).

Lieu : Biowallonie, rue du Séminaire, 22 5000 Namur

Public : maraîchers ayant au minimum une saison d'expérience

Prix : 25 € par journée de formation (sandwich de midi compris).

75 € si participation aux 4 journées.

Vous pouvez vous inscrire

indépendamment à chaque volet de cette formation, selon votre intérêt.

Inscription : laurent.dombret@biowallonie.be

Le nombre de places étant limité, ne tardez pas si vous êtes intéressé(e). Le numéro de compte bancaire vous sera communiqué par courriel ; la date de versement priorisera votre inscription.

Plus de détails dans l'agenda de www.biowallonie.be

BIOFACH
into organic

Salon Biofach 2019

Mélanie Mailleux, Biowallonie

Dernières places pour visiter le Salon Biofach, avec Biowallonie, les 14 et 15 février 2019 !

Allemagne. Le Salon Biofach n'a plus à faire ses preuves ! Il s'est incontestablement imposé comme LE salon international des produits biologiques. Chaque année, de nombreux acteurs professionnels s'y retrouvent et analysent ensemble les perspectives de marchés communs. Biofach est l'endroit propice pour la création de contacts internationaux et pour positionner son entreprise dans un marché hors de nos frontières. Lors de la dernière édition, 2.962 exposants et 50.200 visiteurs en provenance de 134 pays y ont participé. À côté de son volet commercial, Biofach constitue aussi une grande plateforme mondiale consacrée au savoir et aux informations sur le bio. Plus d'informations sur Biofach et les exposants présents : www.biofach.de

Comme nous l'avions proposé il y a deux ans, Biowallonie vous propose de visiter ce salon avec une délégation wallonne. Tous les acteurs du secteur bio wallons et bruxellois (producteurs, coopératives, transformateurs, distributeurs, magasins, restaurateurs...) sont invités les bienvenus. Au cours des trois éditions précédentes, le groupe a pris beaucoup de plaisir et d'intérêt à se rencontrer. L'ambiance était très bonne. La diversité du public et des métiers, les points de vue sur le bio, les âges et régions d'origine des participants, tout cela fut très enrichissant pour tous !

Visiter ce salon avec Biowallonie permet de rencontrer d'autres acteurs belges et européens, d'échanger sur sa vision de l'agriculture biologique et sur son métier, de découvrir les innovations du secteur bio à l'étranger et d'établir de nouveaux contacts commerciaux. Dans un secteur en plein développement, l'un des objectifs de la visite est de ramener des idées innovantes pour stimuler la Wallonie vers des filières rentables et pérennes.



En bref, deux journées stimulantes et une quantité d'idées et de contacts à suivre pour continuer activement à encourager notre secteur.

Infos pratiques

Date :

Du jeudi 14 au vendredi 15 février 2019.

Prix :

250 € (en chambre double) comprenant le trajet jusqu'à Nuremberg, le logement à l'hôtel le jeudi 14 février et l'entrée au salon les 14 et 15 février. Ne comprend pas les repas de midi et du soir.

Intéressé ?

Contactez Mélanie Mailleux au 0483/10.74.55 ou à melanie.mailleux@biowallonie.be

Attention, il ne reste plus que 6 places disponibles ! Il est également possible de réserver uniquement le trajet en bus et l'entrée au salon.

PETITES ANNONCES



OFFRES

FERME À REMETTRE

Ferme bio située dans le Hainaut (ferme pédagogique et boucherie à la ferme) à remettre.

Mail : jydemaneet@escafene.be
Tél : 0478/56.90.48

3 HIGHLAND

Nous vendons 3 highland : 2 vaches (2 vélages – 1 vélage) et 1 bœuf (1 an et demi).

Contact : Emilie Willems
Mail : willems.e@outlook.com
Tél : 0494/75.11.73

GÉNISSES AUBAC BIO

Élevage Aubrac vend génisses / vaches / taureau pour cause de surnombre. Statut I3.

Contact : Maxime Mélon
Mail : fermedelajussiere@skynet.be
Tél : 0477/79.86.28

FÉVEROLES BIO

À vendre féveroles bio. Quantité limitée. Possibilité BB ou vrac.

Mail : socafag@skynet.be
Tél : 0496/52.12.50

POIS FOURRAGÉS BIO

À vendre pois fourragés bio. Quantité limitée. Possibilité BB ou vrac.

Mail : socafag@skynet.be
Tél : 0496/52.12.50

BREBIS TEXEL À VENDRE

À vendre brebis pleines, de race Texel, élevage bio.

Contact : Daniel Dominique
Tél : 0494/19.59.40

FERME BIO À VENDRE

Dans le nord-est de l'Auvergne, limitrophe de la Bourgogne : à reprendre, une ferme d'élevage en BIO avec 19 ha de prairies naturelles. L'habitation et les bâtiments d'exploitation sont centrés sur la propriété, avec chemin d'accès privé. Situation calme et isolée mais facilement accessible. Bourg à 1 km. Présence de points d'eau : ruisseaux, rivière, mare. Possibilité de reprendre matériel et animaux (tous certifiés bio). Possibilité de transmission progressive. Contactez-moi de préférence par mail. Merci.

Mail : c.kroonen@hotmail.com

FERME À VENDRE

Région de Vielsalm : à vendre ferme d'élevage de +/- 10 ha 50 et infrastructure pour ferme pédagogique. Logement pour +/- 45 enfants. Espace pour habitation de l'acheteur, troupeau de limousines +/- 70 bêtes. Possibilité de terrains en location. Également reprise de matériel et primes PAC Ferme en agriculture bio depuis plus de 25 ans. Troupeau bio, I4, B4...

Mail : autrucheriedelasalm@hotmail.com

À VENDRE : CÉRÉALES C2 EN BIG BAGS

Pour alimentation animale : 1.000 kg d'orge/avoine/pois (2 BB) + 250 kg épeautre + 200 kg de blé. Céréales en conversion vers l'agriculture biologique. Contrôle BE-BIO-O2.

Contact : Jean-Louis Hologne
Mail : hologne.jl@hotmail.be
Tél : 0477/82.12.30

TROUPEAU DE LIMOUSINS À VENDRE

À vendre, troupeau limousin bio comprenant : 29 vaches – 9 génisses de 20 mois – 26 veaux – 1 taureau.

Contact : brunogreindl@gmail.com

CHEVRETTES LAITIÈRES À RÉSERVER

Chevrettes et chevreaux à réserver, naissances prévues entre mars et avril 2019 ; vendus à l'âge de 1 semaine et devant être nourris au lait jusqu'à l'âge de 2 mois. Élevage officiellement indemne de Caev depuis 2009. Le prix pour 1 chevrete jusqu'à l'âge de 7 jours : 35€ à partir du 8^{ème} jour + 3 €/jour. Un acompte est demandé à la réservation.

Contact : Michel Hausse
Tel : 0476/97.57.12
Mail : chevretefeuilles@gmail.com

RACINES DE CHICONS BIO

Vente de racines de chicons certifiés bio (BE-BIO-O3). Variété Topscore. Stockées en frigo.

Contact : Fabian Daniel
Mail : fabindaniel1@gmail.com
Tél : 0496/53.67.34

LUZERNE À VENDRE SUR PIED

Récolte 2019 – Vente sur pied de 5,7 ha de luzerne. 950 € HTVA/ha.

Contact : Adelin de Wouters
Mail : adelindw@gmail.com
Tél : 0474/75.99.64

CAROTTES BIO

Carottes bio à vendre (en grande quantité) : j'ai encore 2,5 ha de carottes bio en terre à Huldenberg (côté Leuven-Overijse). Uniquement vente en gros.

Contact : Thierry de Limbourg
Mail : Thierry@telenet.be

À VENDRE FOIN BIO

À vendre foin et paille bio 2^e coupe. Prairie temporaire ray-grass – luzerne.

Contact : Sébastien Demoitie
Mail : sebdem@skynet.be
Tél : 0485/89.86.57

ANCIENNE FERME AVEC HABITATION À VENDRE À BERTRIX – PROVINCE DU LUXEMBOURG

Ancienne ferme avec habitation à vendre à Bertrix – Province du Luxembourg.

Contact : Marc Poncelet
Mail : lacroixmyriamkinesio@gmail.com
Tél : 0476/43.37.69

AVOINE/POIS BIO

Avoine/pois bio, à la tonne ou au détail. Récolte 2018.

Contact : Marc Poncelet
Mail : lacroixmyriamkinesio@gmail.com

DEMANDES

FOIN

Recherche foin pour limousins région d'Orval.

Contact : Mme Cocquyt
Tél : 0474/82.60.88

RECHERCHE EMPLOI EN ÉLEVAGE OVIN LAITIÈRE

Je viens de finir une formation en polyculture élevage, spécialisation biodynamie, en France. J'ai réalisé un stage de 8 mois en PPAM et un autre de la même durée en brebis laitière – fromage fermier (tommies/lactiques/yaourt). Je suis de retour en Wallonie et je recherche un emploi dans ce dernier secteur. Je suis passionnée par l'agriculture en général et j'affectionne particulièrement les petits ruminants (brebis/chèvres).

Contact : Virginie Minguet
Mail : virginie.minguet90@gmail.com
Tél : 0474/10.71.44

OFFRES D'EMPLOI

VENDEUR THE BARN BIO MARKET

The Barn cherche constamment des personnes motivées pour rejoindre notre équipe ! Aussi bien en temps plein qu'en temps partiel. Des étudiants sont également les bienvenus.

Compétences requises :

- Excellent niveau de français, néerlandais et anglais ;
- Être libre 3 week-ends sur 4 ;
- Avoir une passion pour le bio.

Intéressé ? Envoyez votre CV et votre lettre de motivation à marie@thebarn.bio

Nous nous réjouissons de vous avoir avec nous ! Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site web <https://thebarn.bio/>

RECHERCHONS BOUCHER INDÉPENDANT

Afin de gérer l'espace boucherie existant à la coopérative, nous recherchons un boucher indépendant.

Contact : Jean-Philippe Habran
Mail : agricover@gmail.com
Tél : 081/61.52.89.

**Vous souhaitez intégrer
une annonce pour une offre de :**

produit • matériel • service ou autre • demande •
recherche de quelque chose lié à votre activité bio

**N'hésitez pas à nous l'envoyer
GRATUITEMENT par e-mail :**

info@biowallonie.be

Les petites annonces sont également régulièrement postées
sur notre nouveau site Internet : www.biowallonie.be



Vous pouvez retrouver ces livres à

La librairie de Nature & Progrès,
rue de Dave, 520 à Jambes
entre 8 h 30 et 16 h, le vendredi jusqu'à 16 h.

Soit en les commandant par fax :

+32(0)81/310.306

Soit par Internet : www.docverte.be

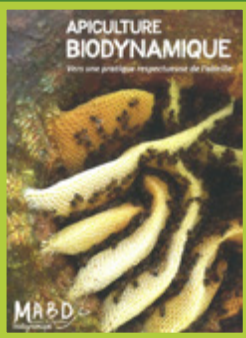


LES HAIES RURALES

Auteur : Fabien Liagre
Éditeur : France Agricole
Pages : 294 • Prix : 55,00 €

Pourquoi réhabiliter les haies rurales ? Parce qu'elles ont un impact important sur notre environnement. Elles sont un facteur clé pour l'agriculture durable en matière de qualité de l'eau, de protection des sols, de biodiversité, etc. Ce guide pratique, accompagné d'un DVD, donne aux exploitants agricoles des conseils sur les techniques de plantations et l'entretien des haies. Pour choisir quelles haies rurales seront les mieux adaptées, 56 types de plantes sont présentées sous forme de fiches richement illustrées.

En bref, un outil indispensable pour faire évoluer son exploitation et ses pratiques professionnelles.



APICULTURE BIODYNAMIQUE

Vers une pratique respectueuse de l'abeille

Auteurs : Ouvrage collectif
Éditeur : Mouvement de culture biodynamique
Pages : 174 • Prix : 17,00 €

L'approche biodynamique présentée dans ce livre offre des pistes concrètes pour une agriculture durable et respectueuse des abeilles, depuis la conception du rucher jusqu'à la récolte de miel, en passant par la conduite des colonies, la multiplication et les soins.

Les pratiques décrites sont basées sur une approche sensible de l'abeille dans son environnement, largement étayées par les travaux de recherche scientifique les plus récents. Observer les abeilles nous apprend aussi à renouveler notre façon de penser et à collaborer dans notre société.



COLLABORER AVEC LA TERRE ET SES ÊTRES VIVANTS

Auteur : Chantal Van Pevange
Éditeur : Weyrich
Pages : 186 • Prix : 25,00 €

Collaborer avec la terre, c'est échanger entre êtres vivants : la terre, les végétaux, les micro-organismes, les insectes, les rongeurs... et nous-mêmes. C'est aussi observer, regarder, écouter, sentir ce que nous disent la terre et ses « compagnons ».

La travailler avec force ne lui convient pas : elle donnera le meilleur d'elle-même si elle est traitée avec douceur.

Comment maintenir la vie du sol, être à son écoute, le couvrir, gérer les rotations et associations de cultures...

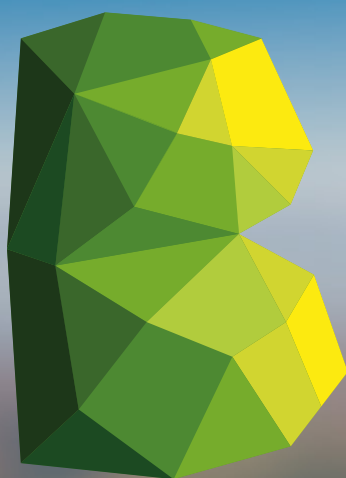
L'auteure met ici à notre disposition une série d'outils pour « accompagner » la terre, veiller à son équilibre et entrer dans le monde de la cocréation.



PETIT MANUEL DE RÉSISTANCE CONTEMPORAINE

Auteur : Cyril Dion
Éditeur : Actes Sud
Pages : 148 • Prix : 15,00 €

Que faire face à l'effondrement écologique qui se produit sous nos yeux ? Dans ce petit livre incisif, l'auteur s'interroge sur la nature et sur l'ampleur de la réponse à apporter à cette question. Ne sommes-nous pas face à un bouleversement aussi considérable qu'une guerre mondiale ? Dès lors, n'est-il pas nécessaire d'entrer en résistance contre la logique à l'origine de cette destruction massive, et frénétique, de nos écosystèmes, comme d'autres sont entrés en résistance contre la barbarie nazie ? Avec cet ouvrage, Cyril Dion propose de nombreuses pistes d'actions : individuelles, collectives, politiques... Il nous enjoint à mener une existence où chaque chose que nous faisons, depuis notre métier jusqu'aux tâches les plus quotidiennes, participe à construire le monde dans lequel nous voulons vivre. Un monde où notre épanouissement personnel ne se fait pas aux dépens des autres et de la nature, mais contribue à leur équilibre.



BIO WALLONIE

Le bio aujourd'hui & demain

Biowallonie, la cellule
d'encadrement du secteur bio.

www.biowallonie.be